

CIVILISATION FRANÇAISE
XVIII^{ème} SIECLE

Préparée par

Dr. Mostapha Chams

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU XVIIIÈME SIÈCLE

INTRODUCTION

Le **XVII^e siècle** fut marqué par l'instauration d'une **monarchie absolue** par **Louis XIV** : le Roi possédait tous les pouvoirs et n'acceptait aucune sorte de contestation. Il vivait dans le luxe, la richesse, alors que la population se trouvait dans la misère et était accablée par les impôts.

Le XVIII^e siècle est connu comme "*siècle des Lumières*". Le siècle des Lumières débuta en principe au lendemain de la mort de Louis XIV, en 1715, et prit fin à l'avènement de la Révolution française en 1789. Le XVIII^e siècle est une époque de réflexion, de combat contre les préjugés. Cette période se caractérise, d'une part, par un fort mouvement de remise en question ainsi que par l'établissement d'une plus grande tolérance et, d'autre part, par l'affaiblissement de la monarchie, suivi de la fin de la

suprématie française en Europe et du début de la prépondérance anglaise. Des personnalités comme Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Benjamin Franklin ont certainement marqué leur époque de même que Frédéric II de Prusse, Lavoisier, Diderot et Goethe.

Le **XVIII^e siècle** est une période durant laquelle le **savoir** et la **connaissance** sont mis en valeur.

De nouvelles idées se propagent à travers l'Europe grâce aux écrits d'intellectuels : Le **pouvoir absolu**, les **privilèges des nobles et du clergé** sont **critiqués**.

Déjà à la fin du **XVII^e siècle**, en Angleterre, la «**glorieuse révolution**» avait permis de **limiter le pouvoir du Roi** en imposant un contrôle du parlement.

Au cours du **XVIII^e siècle**, de plus en plus de personnes ont appris à lire. Les **journaux** se sont également **multipliés** : les gens lisaient et étaient de plus en plus désireux **d'échanger des idées**. Mais les journaux étaient surveillés et souvent **censurés** (on les empêchait de

paraître) par le gouvernement.

Ce sont ces idées nouvelles et le savoir en général qui ont valu au XVIII^e siècle le nom de « Siècle des Lumières ». Il s'agissait « d'éclairer » la population, de l'informer, de lui montrer d'autres modèles de société.

Durant le **XVIII^e siècle**, la France a connu un **fort essor économique** : elle possède de nombreuses richesses. Cependant les **inégalités** sont très importantes.

La plus grande partie de la population est composée de **paysans**. Ils sont très pauvres et paient de lourds impôts ce qui rend leur vie misérable. Au contraire, les **nobles** sont fortunés, vivent dans le luxe et paient très peu d'impôts.

Aux alentours de **1780**, les impôts deviennent insuffisants. Les nobles refusent de perdre leurs privilèges et d'en payer. Suite à de mauvaises récoltes, la **famine** réapparaît dans villes et campagnes. Le

mécontentement grandit.

Caractéristiques générales

1. Les salons, les cafés, les clubs

La Cour n'est plus le centre du pays et l'inspiratrice des idées. Dans son rôle intellectuel et social elle est remplacée par les salons, les cafés et les clubs. Encore essentiellement littéraires au début du siècle, les salons deviendront philosophiques dans la seconde moitié. Apparus pendant la seconde moitié du XVIIème siècle, les cafés se sont multipliés rapidement : on y échange des nouvelles et on y aborde les questions à l'ordre du jour. Ecrivains et philosophes s'y rencontrent.

Les clubs, institution anglaise importée en France, joueront un rôle important dans la Révolution. Mais déjà dès le début du siècle, les gens sérieux, s'intéressant aux questions politiques, se rencontraient au Club de l'Entresol (1720-1731).

2. Le rayonnement de la France

Au XVIIIème siècle, la France sert de modèle à toute l'Europe par sa littérature, ses manières, ses modes, sa langue.

Partout en Europe, on parle le français (p.ex. le roi Prusse Frédéric II), on construit des châteaux inspirés de Versailles, on invite des écrivains et philosophes français.

3. Les influences étrangères

En France, on accueille les influences étrangères : la musique italienne, les œuvres de Goethe, mais avant tout il y a une forte influence anglaise: le régime politique d'Angleterre inspire les philosophes Voltaire et Montesquieu, la littérature anglaise (Shakespeare, Macpherson) est traduite en français.

Cette anglomanie se révèle même dans les mœurs : on crée les clubs , on boit du thé, on préfère les parcs à l'anglaise.

4. L'esprit philosophique

Après la synthèse de la raison et la foi pendant la Renaissance et le dédoublement opéré au XVIIème siècle,

le XVIIIème siècle consomme la rupture entre la raison et la foi. Désormais, seule la raison est capable d'expliquer le destin de l'homme. Les philosophes des Lumières ont défendus les idées de *la liberté, la raison, la tolérance, l'égalité, le progrès et la séparation des pouvoirs.*

C'est la mort de Louis XIV en 1715, qui semble le point de départ de ce nouvel esprit : après la contrainte subie tout au long de son règne, on aspire à plus de liberté.

Les philosophes rejettent toute autre autorité que celle de la raison humaine (le rationalisme) et soumettent à un libre examen toutes les traditions établies : la révélation, la religion, les institutions politiques et sociales. Ils préparent la fin du siècle en concluant à la tolérance, à l'instauration d'une plus grande liberté et l'abolition d'abus et de privilèges.

Les grands évènements du XVIII^e siècle sont :

- 1- La mort de Louis XIV en 1715.
- 2- Le coup d'Etat perpétré par Napoléon Bonaparte en 1799, annonciateur de l'empire.
- 3- la prise de la Bastille en 1789.
- 4- Abolition de la noblesse.
- 5- La Révolution Française en 1789 détruit le système social et politique et crée un ordre nouveau.
- 6- Proclamation de la 1^{ère} République en 1792.
- 7- Louis XVI est exécuté en 1793.

Louis XIV (1638 - 1715)

La famille royale

Surnommé « Louis-Dieudonné » en raison de sa naissance attendue pendant 23 ans, Louis XIV naît en 1638, à Saint-Germain-en-Laye. Devenu roi à quatre ans et demi, à la mort de son père Louis XIII, le jeune souverain reçoit d'Anne d'Autriche, sa mère, et du cardinal Mazarin, son parrain, une éducation complète. Alors que sa mère assure la régence et que Mazarin s'occupe de son initiation politique, arrive rapidement le temps de la Fronde (1648-1653), une rébellion qui touche d'abord le Parlement avant de s'élargir à la haute noblesse. L'enfant se sent humilié par l'arrogance des Grands et menacé dans sa capitale : il s'en souviendra.

Louis XIV et la Fronde

D'un point de vue général, l'enfance du Roi n'est pas très heureuse, profondément **marquée par les événements**

de la Fronde. A partir de 1648, le parlement et la haute noblesse, puis le prince de Condé se révoltent contre le pouvoir, obligeant la famille royale à fuir, sous les affronts et la violence. Anne d'Autriche regagne finalement la capitale en octobre 1652, puis rappelle Mazarin en 1653, mettant un terme aux insurrections.

Témoin des événements, le jeune Louis XIV en est quelque peu traumatisé. C'est sans doute la raison pour laquelle il mènera plus tard un règne absolutiste, affaiblissant toujours le pouvoir de la noblesse. **Le 7 juin 1654, il est sacré roi à Reims** mais préfère, pour l'instant, laisser les rênes du royaume entre les mains de Mazarin. Pendant ce temps, il parfait son initiation militaire auprès de Turenne. En 1659, la guerre franco-espagnole prend fin avec la signature du traité des Pyrénées. En respect de l'une des clauses de cet accord, **Louis XIV épouse Marie-Thérèse d'Espagne en juin 1660.**

Le Roi-Soleil et la France à son apogée

La monarchie française atteint son apogée sous le long règne de Louis XIV. Le roi succède à son père sur le trône de France le 14 mai 1643, à l'âge de quatre ans. Pendant 18 ans, il se forme consciencieusement, à l'ombre de sa mère, régente.

Le règne de Louis XIV reste marqué par l'image d'un roi absolu et d'un État puissant, donnant à cette période le nom du « Grand Siècle ». Son règne a été le plus long de l'histoire de France. Investi très jeune dans ses fonctions, éduqué par le cardinal Mazarin, le Roi-Soleil incarne les principes de l'absolutisme. En 1682, il s'installe, entouré de sa Cour, au château de Versailles, meilleur symbole de son pouvoir et de son influence en Europe.

La prise de pouvoir de Louis XIV

La régence débute sous de bons auspices avec la victoire du duc d'Enghien sur les Espagnols à **Rocroi**, le 19 mai 1643. Mais très vite, les choses se gâtent avec la **Fronde** des parlementaires et des nobles. L'autorité

royale est restaurée grâce au Premier ministre, le cardinal **Jules Mazarin**.

Le **traité des Pyrénées**, chef d'œuvre diplomatique de Mazarin, met un terme en 1659 à la guerre avec l'Espagne et se solde par le mariage du jeune roi avec sa cousine, l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV d'Espagne.

Le dévoué ministre, sur son lit de mort, le 9 mars 1661, à Vincennes, recommande au jeune roi Louis XIV, son filleul, d'employer les ministres au mieux de leurs capacités. Trois se détachent du lot : « *Fouquet, habile à trouver du crédit, Le Tellier, restaurateur de l'armée, et Hugues de Lionne, diplomate de la meilleure école* » (François Bluche). Le cardinal recommande aussi au souverain de prendre Jean-Baptiste Colbert (43 ans) comme nouveau Premier ministre et, sans attendre, le fait nommer intendant des finances.

Mais Louis XIV, alors âgé de 22 ans, décide d'assumer désormais en personne la direction du gouvernement. Dès

le lendemain, il réunit le Haut Conseil. « *Monsieur*, dit-il en s'adressant au chancelier (le ministre de la justice), *je vous ai fait assembler avec mes ministres et secrétaires d'État pour vous dire que, jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le Cardinal ; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aidez de vos conseils quand je vous les demanderai... »*.

Apogée de la France

Louis XIV, dès le début de son règne, s'est montré soucieux de grandir le prestige de la monarchie pour éviter le retour des guerres civiles et les séditions nobiliaires. Lui-même s'est identifié au soleil, pas moins, car comme celui-ci il veut être l'astre qui éclaire et réchauffe le monde qui l'entoure ! Il reste connu dans l'Histoire sous le surnom de *Roi-Soleil*. Ce surnom est au demeurant mérité car Louis XIV a porté la France à son apogée et fait d'elle pour plus d'un siècle la principale puissance du continent européen, voire du monde. Habile politique, le *Roi-Soleil* a soin d'attirer une bonne partie de la haute noblesse à la Cour,

auprès de lui et sous sa surveillance, en lui accordant des pensions, en la flattant et en la divertissant. Par calcul mais aussi par goût, il se montre grand mécène, aménageant à Versailles un palais plus somptueux que tout ce qu'on avait connu jusque-là, **multipliant les fêtes** et entretenant les artistes et les écrivains.

Versailles est voué aux plaisirs de la Cour mais aussi à l'édification du peuple. Celui-ci a libre accès dans la fameuse Galerie des Glaces et en tire un sentiment d'orgueil national.

Les guerres du *Roi-Soleil*

Louis XIV peut se reprocher d'avoir trop cédé à sa passion de la guerre. Quatre guerres principales marquent son règne, chacune plus dure et plus longue que la précédente, passant du conflit de frontière à la guerre mondiale.

La guerre de Dévolution

Invoquant une coutume brabançonne, la «*dévolution*»,

Louis XIV revendique au nom de sa femme certaines provinces des Pays-Bas espagnols. Cette *guerre de Dévolution* contre l'Espagne tourne très vite à l'avantage de Louis XIV grâce à son Secrétaire d'État à la guerre, Louvois, et à Vauban, ingénieur talentueux qui enlève la citadelle de Lille le 27 août 1667.

Elle se conclut le 2 mai 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Le roi en tire quelques gains territoriaux mais aussi beaucoup de ressentiment envers les Provinces-Unies (Pays-Bas) et le grand pensionnaire Jan de Witt qui a monté contre la France une *Triple-Alliance* avec l'Angleterre et la Suède.

La guerre de Hollande

À l'instigation de Louvois, nouveau ministre d'État, les Français envahissent la Hollande, avec le roi à leur tête, et franchissent audacieusement le Rhin le 12 juin 1672. Louis XIV refuse une offre de paix généreuse et du coup, les Hollandais se ressaisissent. Le 20 juin, ils n'hésitent pas à rompre les digues pour freiner la progression des troupes

ennemies et protéger Amsterdam. Ils renversent qui plus est le gouvernement de Witt et portent à leur tête Guillaume III d'Orange, élu *stathouder* de Hollande et capitaine général des Provinces-Unies. Il va se révéler pendant trente ans l'ennemi le plus acharné du Roi-Soleil.

Avec la résurgence d'une nouvelle coalition européenne contre la France, la **guerre de Hollande**, qui devait n'être qu'une expédition éclair, va se révéler une guerre longue et coûteuse.

La guerre se conclut le 5 février 1679 par la paix de Nimègue qui permet à la France d'annexer la Franche-Comté et la Flandre du sud. Elle marque l'apogée du règne de Louis le Grand.

Politique des Réunions et guerre de la Ligue d'Augsbourg

Trop sûr de lui-même, trop arrogant, Louis XIV prétexte d'arguments juridiques douteux pour réunir à la couronne des places fortes frontalières. C'est ainsi que, sans combat, il fait son entrée à Strasbourg le 24 octobre 1681. Ces «

Réunions » ont le don d'irriter les souverains étrangers. L'Espagne se lance dans la guerre mais l'on convient très vite d'une trêve, signée à Ratisbonne le 15 août 1682.

À force d'accumuler contre lui les griefs de toute l'Europe, Louis XIV provoque le 9 juillet 1686 une nouvelle coalition : la Ligue d'Augsbourg. Le motif en est le Palatinat, dont le Prince Électeur vient de mourir.

La guerre de la Succession d'Espagne

Le 16 novembre 1700, Louis XIV entérine le testament du roi d'Espagne Charles II de Habsbourg, mort le 1er novembre précédent sans héritier : il autorise son petit-fils, le duc d'Anjou, à ceindre la couronne d'Espagne sous le nom de Philippe V. De lui descend l'actuel roi Juan Carlos 1er. Les grandes puissances se montrent a priori bien disposées mais le roi de France multiplie les provocations à leur égard. Il occupe les Pays-Bas espagnols (l'actuelle Belgique) et laisse planer la perspective d'une union dynastique avec l'Espagne. Le 13 mai 1702, la *Grande*

Alliance, qui regroupe les principales puissances de l'Europe du nord, y compris l'Angleterre, déclare la guerre à Louis XIV et à son petit-fils le roi d'Espagne. Commence la longue **guerre de la Succession d'Espagne**, ponctuée de famines et de défaites.

Marlborough (ancêtre de Churchill) remporte à Blenheim, en Allemagne, une victoire retentissante le 13 août 1704. La même année, la *Royal Navy* s'empare de Gibraltar.

Louis XIV sollicite la paix mais sa demande est repoussée. Alors il en appelle à la nation. Il se produit un sursaut patriotique. Le 11 septembre 1709, le maréchal de Villars arrête non sans mal les troupes austro-anglaises à Malplaquet, dans les Flandres. L'Angleterre se retire de la coalition en 1711 et des négociations s'ouvrent le 29 janvier 1712 à Utrecht, en Hollande. Le 24 juillet 1712, alors que la France paraît en très mauvaise posture, le vieux maréchal de Villars remporte à Denain une victoire inespérée sur les Austro-Hollandais. Grâce à cette victoire, Louis XIV sauve les meubles. Par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713, Louis

XIV cède aux Anglais Terre-Neuve, la baie d'Hudson et l'Acadie mais préserve l'essentiel. Notons que le traité d'Utrecht est rédigé en français et non plus en latin, faisant du français la langue de la diplomatie pour deux siècles.

Louis XIV et Versailles

Jusqu'à son installation au château de Versailles le 6 mai 1682, le Roi impose à la Cour des déplacements fréquents. Louis XIV et ses courtisans séjournent au palais du Louvre puis aux Tuileries, dans les châteaux de Saint-Germain-en-Laye, de Vincennes, Fontainebleau et Versailles, en pleine transformation. Les travaux sont confiés à des artistes tels qu'André Le Nôtre, Louis Le Vau, Charles Le Brun ou encore Jules Hardouin-Mansart. En 1678 débute la construction de la galerie des Glaces, plus grand symbole de la puissante monarchie absolue. Offrant suffisamment d'espaces pour loger les courtisans, le Château et ses dépendances deviennent le symbole de cette noblesse prête à tout pour loger près du roi, lequel respecte ainsi la tradition de la monarchie qui veut qu'il soit accessible.

Sous l'œil du souverain, les Grands ne complotent plus ; ils résident soit aux armées, soit à la Cour, attentifs à plaire et à servir. Intimidant, majestueux, renseigné sur tout par ses espions, le roi contrôle tout.

Un (trop) long règne

Outre la **révocation de l'édit de Nantes** et la persécution des protestants, sous la pression de l'opinion et en vertu d'une mauvaise information, Louis XIV peut se reprocher d'avoir trop cédé à sa **passion de la guerre**. La situation économique du royaume se dégrade à la fin du règne moins à cause des guerres qu'à cause de la météorologie. Hivers glaciaux et étés pourris débouchent sur des pénuries récurrentes de céréales.

Malgré guerres, famines et épidémies, la France n'en apparaît pas moins en 1715, à la mort du monarque, comme le royaume le plus peuplé, le plus puissant et le plus prospère d'Europe, avec une vingtaine de millions d'habitants et une population en progression.

La «*ceinture de fer*» de **Vauban** la protège durablement

contre les risques d'invasion. Par ses possessions coloniales et sa flotte, elle est présente aussi dans toutes les parties du monde. Enfin, par ses productions architecturales et littéraires ainsi que le mode de vie de son aristocratie, elle séduit toutes les élites européennes. Si, au XVIII^e siècle, l'Europe pense et s'exprime en français, c'est à Louis XIV que cela est dû.

Le Roi Soleil, Une catastrophe pour les Français

Alors que la construction de Versailles s'achève, le petit peuple meurt de faim. C'est à ce moment que le pays a connu en tout cas l'apogée de la monarchie absolutiste avec le règne de Louis XIV, marqué en particulier par la construction du château de Versailles dont le faste incroyable était admiré dans toute l'Europe.

Mais cette période est également un excellent exemple des raisons pour lesquelles le rayonnement et la puissance de la France n'ont bien souvent qu'un lointain rapport avec le bien-être des Français eux-mêmes. Sur les 54 ans du règne de Louis XIV, le pays sera en guerre pendant 33 ans,

faisant ainsi non seulement de nombreux morts mais aussi des trous profonds dans le budget de l'Etat qui plomberont durablement les finances publiques du Royaume. Avec la paix de Westphalie, en 1648, la France affirme cependant sa place dominante en Europe en obtenant de facto le démantèlement du Saint Empire romain germanique.

Mais c'est aussi Louis XIV qui enclenche avec le ravage du Palatinat, une première fois par Turenne en 1674 puis une seconde par Louvois en 1689, le cycle de violences qui fera de l'Allemagne le nouvel « ennemi héréditaire » de la France pour les trois siècles suivants. Voltaire écrira à ce sujet de façon prophétique : *« c'était pour la seconde fois que ce beau pays était désolé sous Louis XIV ; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat n'étaient que des étincelles, en comparaison de ce dernier incendie. L'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés [...] Si le roi avait été témoin de ce spectacle, il aurait lui-même éteint les flammes. Les nations, qui jusque-là n'avaient blâmé que*

son ambition en l'admirant, crièrent alors contre sa dureté et blâmèrent même sa politique : car, si les ennemis avaient pénétré dans ses Etats, comme lui chez les ennemis, ils eussent mis ses villes en cendres. Ce danger était à craindre : Louis, en couvrant ses frontières de cent mille soldats, avait appris à l'Allemagne à faire de pareils efforts. » L'épisode laissera en effet des traces profondes chez nos voisins.

Outre les milliers d'ouvriers morts sur un chantier établi au milieu de marais insalubres, le château de Versailles se révélera lui aussi un gouffre financier qui pèsera durablement sur les finances du Royaume, même s'il semble qu'il y eut de l'exagération dans les chiffres qui furent avancés par la suite, notamment par Voltaire ou Mirabeau, pour dénoncer cette gabegie. Quant à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, outre de nouvelles persécutions antiprotestantes particulièrement cruelles en France même avec les tristement fameuses dragonnades, elle eut surtout pour conséquence de faire le bonheur des ennemis et concurrents de la France en permettant aux

Pays-Bas, à l'Angleterre ou encore à la Prusse d'accueillir une foule de Français qualifiés et entrepreneurs qui les aideront puissamment à réussir leur révolution industrielle alors que leurs bras, leurs cerveaux et leurs capitaux manqueront à l'économie de l'Hexagone. Berlin qui ne comptait à l'époque que quelques 6 000 habitants, reçut ainsi 4 281 huguenots français en 1697.

Un roi passionné par les arts

Les centres d'intérêt du souverain sont très variés et il excelle dans de nombreux domaines : la musique (il joue de la guitare), la danse (il se distingue dans les ballets) ou encore l'équitation, étant un parfait cavalier. Il aime la chasse, la promenade, l'escrime, les spectacles, les jeux de société et en particulier le billard. Il s'entoure avec discernement des meilleurs artistes de l'époque, dont Molière, Lully ou Racine. Au château de Versailles, il fait jouer leurs comédies, opéras, tragédies et organise de brillantes fêtes.

Louis XIV et le portrait de Rigaud

Parmi les nombreuses représentations du monarque, l'une est restée célèbre et considérée comme le portrait officiel de Louis XIV : celui du peintre français **Hyacinthe Rigaud**. L'histoire dit que le roi Soleil aurait souhaité réaliser un portrait de lui-même pour contenter son petit-fils, Philippe V, alors monté sur le trône d'Espagne. Réalisé en 1701, le tableau plaît tant qu'on le fait accrocher au palais de Versailles et qu'il devient la référence pour la royauté. Le portrait présente le roi (vieillissant, 63 ans) dans toute **sa gloire et sa splendeur**, richement décoré, un sentiment de puissance se dégageant de l'ensemble.

Louis XIV et les femmes

L'intérêt de Louis XIV pour les femmes est certain. Au cours de sa vie, il fait de certaines femmes ses favorites, comme la marquise de Montespan ou la duchesse de La Vallière, avec lesquelles il a plusieurs enfants légitimés.

Louis XIV avait un goût très prononcé pour les femmes.

Son premier amour, Marie Mancini, était la nièce de

Mazarin, mais ce dernier ainsi que Anne d'Autriche s'opposèrent fermement à cette union, et l'entrevue du 22 juin 1659 avant l'exil de la princesse loin de la Cour fut la dernière. Le Roi accepta d'épouser l'infante d'Espagne Marie-Thérèse d'Autriche le 9 juin 1660, conformément au Traité des Pyrénées qui mettait fin à la guerre franco-espagnole. Première favorite officielle de Louis XIV, Louise de La Vallière vécut à la Cour de 1661 à 1674. Elle eut avec le Roi quatre enfants, dont deux survécurent et furent légitimés : Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de Blois, et Louis, comte de Vermandois.

Ce fut au tour de la marquise de Montespan de céder aux avances royales dans la campagne de Flandres en 1667, et elle fut la raison officielle du Grand Divertissement de 1668 à Versailles. Elle occupa rapidement un appartement prestigieux dans la continuité de celui de son amant, précieusement décoré par d'Orbay et plus spacieux que celui de la reine. Le Roi lui offrit également le palais de Clagny, destiné à accueillir la nombreuse progéniture du

roi et de sa maîtresse, qui comptait six enfants légitimés. Elle fut supplantée par une beauté d'à peine 20 ans, Mademoiselle de Fontanges, dont la liaison avec le roi fut éphémère.

La gouvernante des enfants de Madame de Montespan, Françoise d'Aubigné devenue Madame de Maintenon en 1675, sut à son tour séduire le Roi par sa douceur et le charme de son esprit. Après la mort de Marie-Thérèse, elle épousa secrètement le roi de France dans la nuit du 9 au 10 octobre 1683 en présence de Louvois et de Bontemps. Selon les dires de la princesse Palatine : « En tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est que le roi n'a jamais eu pour aucune maîtresse la passion qu'il a pour celle-ci [Madame de Maintenon]; c'est quelque chose de curieux à voir quand ils sont ensemble ».

Un monarque de droit divin

Avant de lui préférer l'allégorie politique, Louis XIV choisit au début de son règne le soleil pour emblème. Le soleil, c'est Apollon, dieu de la paix et des arts ; c'est aussi

l'astre qui donne vie à toutes choses, qui est la régularité même, qui se lève et qui se couche. À l'instar du dieu, Louis XIV, héros guerrier, ramène la paix ; il protège les arts, il est le dispensateur de toutes les grâces. Par la régularité de son travail, par ses levers et couchers publics, il marque la ressemblance, imprimée dans la pierre. Partout le décor de Versailles mêle les représentations et les attributs du dieu (lauriers, lyre, trépied) aux portraits et aux emblèmes royaux.

Le régime absolutiste

Monarque de droit divin, le Roi est le lieutenant (tenant lieu) de Dieu sur terre. C'est en ce sens qu'il est dit « absolutiste » ce qui, en latin, signifie délié de tout lien : il n'a de compte à rendre qu'à Dieu. Lors de son sacre, il s'est engagé à défendre la foi catholique. Pour honorer son serment et afin de préserver l'unité religieuse du royaume, il lutte contre les jansénistes de Port-Royal et engage des persécutions contre les protestants. Les conversions forcées, l'émigration de deux cent mille d'entre eux, le

conduisent à supprimer l'édit de tolérance : c'est la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Depuis Versailles, Louis XIV dirige un État centralisé et absolutiste qu'il a bâti autour de sa personne. Le monarque réside dans le corps central du Château, au premier étage, où trois appartements lui sont réservés. Il impose à la Cour l'étiquette, règles de préséance auxquelles doit se soumettre la noblesse. Avec Colbert, il conduit la réorganisation administrative et financière du royaume, ainsi que le développement du commerce et des manufactures. Avec Louvois, il réforme l'armée et accumule les succès militaires.

Louis XIV et les protestants

Louis XIV lutte contre les protestants, c'est-à-dire à l'époque les "huguenots" ou "religionnaires", d'abord de façon modérée puis à force de **persécutions**. En effet, durant les vingt premières années de son règne personnel, Louis XIV applique l'Édit de Nantes (1598) de façon stricte tout en organisant une entreprise de conversion des

personnalités influentes, comme Turenne dans son entourage. Les mariages mixtes sont interdits puisque non mentionnés dans l'Édit ; les temples construits depuis l'Édit ne sont pas autorisés ; une récompense est promise à ceux qui se convertissent. Cependant, cette attitude plutôt modérée du roi ne conduit à aucun changement significatif. Étant lui-même "très chrétien" depuis son plus jeune âge, Louis XIV décide d'agir par la violence pour éradiquer cette hérésie. En effet, il n'est pas possible de tolérer plus longtemps les protestants qui troublent son idéal de **"un roi, une foi, une loi"**. Les dragonnades sont employées comme moyen de conversion et se révèlent particulièrement efficaces. Elles consistent à faire loger les soldats appelés "dragons" chez les protestants, aux frais de ces derniers, leur faisant subir toutes sortes d'horreurs, jusqu'à ce qu'ils se convertissent. Cette pratique, instaurée par Louvois, n'aurait été qu'en partie cachée au Roi, ainsi que le nombre de conversion exagéré pour toujours obtenir l'aval de Louis XIV. En **1685, Louis XIV révoque l'édit de Nantes** qui autorisait la "Religion Prétendue Réformée"

(RPR) en France. L'exil des protestants s'intensifie, ils fuient aux Provinces-Unies (Pays-Bas) et en Allemagne.

Louis XIV signe le Code noir

Louis XIV réaffirme son autorité sur les colons et leurs esclaves. L'esclavage jette une ombre tragique sur la France des Temps modernes et des Lumières (XVIIe, XVIIIe et début du XIXe siècles). Alors que le royaume avait de longue date rejeté le servage et toute forme de servitude, des aventuriers et des marchands renouent avec ces pratiques dans les colonies d'outre-mer, à l'imitation des Portugais et des Espagnols. À Versailles, à la cour de Louis XIV, **Jean-Baptiste Colbert** se saisit de la question en sa qualité de secrétaire d'État à la Marine et aux colonies.

Le Code noir de l'esclavage a été concocté par Colbert, sur les ordres de Louis XIV, au profit des colons, notamment aux Antilles, en Louisiane, en Guyane, à la Réunion... Il a été promulgué en mars 1685. Aboli par la Convention en 1794, l'esclavage fut rétabli en 1802 par

Bonaparte et les dispositions du Code noir furent intégrées au Code civil en 1803. **C'est un des textes les plus monstrueux de notre histoire** qui considère que l'humain de race noire n'est qu'une marchandise, qui met en place tout un arsenal répressif avec des sévices sadiques (même s'il aurait été établi pour limiter la cruauté des colons), qui rend criminelle la liberté de l'esclave (mise à mort des marrons, esclaves fugitifs). Et les philosophes *soi-disant des Lumières* ne se sont même pas insurgés contre ce texte, certains profitant des trafics négriers.

L'édit de Fontainebleau ou la Révocation (1685)

En octobre 1685, Louis XIV signe l'édit de Fontainebleau qui révoque l'édit de Nantes. Il interdit tout exercice de la religion protestante et toute émigration des protestants. Les pasteurs, eux, sont bannis.

Les **guerres de religion** qui ont opposé catholiques et protestants n'ont (heureusement) pu amener la destruction d'aucun des deux camps. Contre toute attente, une paix durable a été instituée par l'édit de Nantes. Les protestants

(minoritaires démographiquement) ont reçu la liberté de conscience et une certaine liberté religieuse. Pour garantir leur sécurité en cas de changement d'humeur du pouvoir royal, de solides garanties militaires leur ont été données.

Sur le plan de la paix religieuse, l'édit est une réussite et ont mis fin aux **guerres de religion**. Sur le plan politique et militaire, le pouvoir monarchique qui devient de plus en plus absolutiste (le roi contrôle tout et dirige tout) s'accommode mal d'une puissance militaire échappant à son contrôle au sein du royaume. Louis XIII et Richelieu éliminent donc la puissance militaire protestante, pas parce qu'elle est protestante, mais parce qu'elle est un état dans l'état.

La mort de Louis XIV

Quand Louis XIV meurt, le 1er septembre 1715, le peuple ne pleure guère le héros qu'il avait autrefois vénéré comme un dieu. Le peuple a le ventre vide, comme est vide le Trésor royal. Aux temps glorieux du début du règne, la France au seuil du XVIIIe siècle donne l'image d'une nation

meurtrie par la défaite des armes et la faillite économique. Louis XIV laissa certes un royaume craint et admiré mais aussi en réalité un pays appauvri dont le peuple, écrasé d'impôts, avait un mal fou à se nourrir. « *En 1686, au mois de mars, l'intendant du Poitou note : « Les habitants sont obligés de manger de l'herbe bouillie », et celui du Languedoc : « Il y a une misère extrême dans les Cévennes, parce que le blé et les châtaignes y ont manqué et beaucoup de paysans ne vivent à présent que de glands et d'herbe », explique l'historien Alain Frèrejean. Pire encore, la récolte médiocre de 1692 est suivie à l'automne de pluies diluviennes qui détruisent les semailles et provoquent, en juillet 1693, une moisson désastreuse. « La misère et la pauvreté sont au-delà de ce que vous pouvez imaginer, écrit le lieutenant général en Normandie. Dans le pays de Caux, une infinité de peuple meurt fréquemment de faim. Il est à craindre que le peuple, qui ne mange que des herbes, ne coupe et ruine tous les blés avant qu'ils ne soient mûris. » « Sur la période 1709-1710, la France dénombre 100 000 morts de froid, 100 000 morts de faim, auxquels s'ajoutent*

50 000 morts d'épidémie », poursuit l'historien. Le grand Fénelon écrira à ce moment-là à Louis XIV : *« votre peuple, Sire, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui vous a toujours été si dévoué, est en train de mourir de faim. Plutôt que de le saigner à blanc, vous feriez mieux de le nourrir et de le chérir ; la France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provisions. Vos sujets croient que vous n'avez aucune pitié de leurs souffrances, que vous n'avez d'autre souci que le pouvoir et la gloire. »* On ne saurait mieux dire combien la puissance du Roi Soleil n'avait guère profité aux Français...

C'est au cours des décennies suivantes que le rayonnement culturel de la France fut incontestablement le plus important avec Voltaire, Rousseau et les Encyclopédistes puis avec la Révolution française elle-même. Il ne faut pas oublier cependant que si cette Révolution advint, c'est justement parce que les Français de base ne tiraient guère profit ni de la gloire de leurs souverains ni du rayonnement de leurs intellectuels.

Après le règne désastreux de Louis XIV, ses successeurs n'étaient pas davantage parvenus en effet à dynamiser une économie chroniquement incapable de nourrir le peuple français ni à rééquilibrer les comptes de l'Etat, plombés par les guerres incessantes et les dépenses somptuaires. La situation de l'approvisionnement alimentaire du pays était en permanence si tendue, qu'en 1768, l'infortuné Charles-Guillaume Le Prévost de Beaumont, eut la mauvaise idée de vouloir dénoncer à Louis XV, ce qu'il pensait être un « *pacte de famine* » convenu entre les grands propriétaires terriens pour affamer le peuple français. Ce sur quoi il fut envoyé à la Bastille. Mais même la libéralisation du commerce des grains engagée par Turgot en 1774 ne parvint pas à redresser durablement la situation.

In fine, si Louis XVI fut contraint de réunir les Etats généraux en 1789 c'est d'abord parce que le roi de France, si admiré et envié qu'il puisse être dans le reste de l'Europe, était pris à la gorge financièrement après avoir conduit le pays à la banqueroute tout en accablant les gens ordinaires d'impôts... « *La dette de l'Etat, déjà immense à*

mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne, expliquait en effet Louis XVI à l'ouverture des Etats généraux le 5 mai 1789, une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition... J'ai ordonné dans les dépenses des retranchements considérables ; vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement : mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirais. » On sait ce qu'il en advint.

Louis XV (1715 - 1774)

La Régence de Philippe d'Orléans

À la fin du règne de Louis XIV, le royaume est épuisé par des années de guerre, auxquelles se sont ajoutées les famines et les épidémies. La mort du roi, en 1715, est ressentie à la fois comme une libération et comme le terme d'une longue période de privations. Âgé seulement de cinq ans, Louis XV est trop jeune pour gouverner. Le 1er janvier 1716, une séance solennelle du Parlement – le « lit de justice » – accorde les pleins pouvoirs à Philippe d'Orléans, en contrepartie d'une autorité restaurée pour le Parlement et la haute noblesse. Le Régent instaure une politique pacifique. Face à la situation financière désastreuse du royaume, il encourage l'émission de papier-monnaie et la création d'une banque d'État. Malgré la retentissante faillite de 1720, le royaume est apaisé et ses finances se sont améliorées lorsque le Régent rend le pouvoir à la majorité de Louis XV (treize ans), en février 1723. Il meurt brusquement quelques mois plus tard; Louis XV est depuis

peu majeur.

Les débuts du règne

Roi en 1715, et installé aux Tuileries en 1716, Louis XV gagne Versailles en 1722. Il devient majeur en 1723, l'année de la mort du duc d'Orléans, mais il abandonne longtemps la responsabilité des affaires au Cardinal Fleury. Fleury (1653-1743). Aumônier de Louis XIV en 1698, André Hercule de Fleury devient précepteur de Louis XV en 1714. A la mort du Régent, en 1723, il devient ministre d'État, puis Cardinal en 1726. Il s'efforce de restaurer l'équilibre des finances publiques et de maintenir le rapprochement franco-anglais, mais engage la France dans les guerres de succession de Pologne et d'Autriche). Fleury combat à l'intérieur de Paris, les Jansénistes et les Protestants, et mène une politique de paix à l'extérieur. Pourtant, il se laisse entraîner dans la guerre de succession de Pologne (1723 – 1738) pour soutenir le beau-père du roi Stanislas Leszczyński. Le traité de Vienne (1738) met fin au conflit et la Lorraine est léguée à la France à la mort de

Stanislas. Puis, en 1740, éclate la guerre de succession d'Autriche, qui est marquée par l'inutile victoire de Fontenoy (1745) et qui se termine en 1748 par la paix sans vainqueur d'Aix-la-Chapelle.

La mort de Fleury en 1743 amène Louis XV à s'intéresser davantage à la conduite du royaume; mais, personnalité fragile et effacée, il subit l'influence de ses nombreuses favorites, en particulier celle de la duchesse de Chateauroux et de la marquise de Pompadour, d'origine bourgeoise. Fin, il est surnommé le Bien-Aimé de son vivant. La France connaît alors une période de divisions internes causée par l'opposition du Parlement à la politique fiscale du roi qui veut faire payer les privilèges pour procurer de nouveaux revenus à l'État et à sa politique religieuse. De plus, plusieurs de ses ministres veulent éloigner Madame de Pompadour et éviter à la France de s'engager trop loin aux côtés de l'Autriche dans une nouvelle guerre européenne. Le roi est même l'objet d'une

attentat sans conséquence, en 1757.

Les conflits internationaux

En effet, sous le règne de Louis XV, la France participe à une série de conflits, actions qui ne sont pas sans répercussions sur la crise financière qui doit finalement emporter la monarchie à la fin du XVIIIe siècle.

Pour venir en aide à son beau-père Stanislas Ier Leszczyński, Louis XV est d'abord entraîné dans la guerre de la Succession de Pologne (1733-1735), conflit qui consacre la disparition de la Pologne en tant qu'État et donne à moyen terme la Lorraine à la France. Les armées françaises participent ensuite à la guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748). Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui y met un terme, laisse en fait de nombreux problèmes en suspens qui mènent au déclenchement de la guerre de Sept Ans (1756-1763). La France en sort affaiblie ; 200 000 hommes sont morts pour des enjeux qui n'intéressent pas les Français et, jusqu'en 1792,

exception faite de l'achat de la Corse aux Génois (1768), le pays ne doit plus jouer qu'un rôle effacé sur la scène internationale, en regard de l'action de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

Le traité de Paris (1763) qui conclut la guerre de Sept Ans est très mal ressenti par la population. Il consacre la victoire de l'Angleterre à laquelle la France cède ses possessions canadiennes, les territoires à l'est du Mississippi, tandis que la Louisiane revient aux Espagnols. Si la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Guyane restent françaises, la Dominique, Grenade, les Grenadines, Saint-Vincent et Tobago deviennent anglaises.

Guerre de la Succession de Pologne

Depuis 1573, le roi de Pologne est élu par la diète et cela exige un vote unanime. Il arrive souvent qu'elle ne parvienne pas à prendre une décision. Cette situation fait de la Pologne une proie facile pour les États voisins qui cherchent à imposer leur candidat. C'est principalement

ce qui se passe à la mort de Jean III Sobieski en 1696.

Les 2 candidats en lice sont:

- Stanislas Leszczyński, noble polonais soutenu par le Louis XIV
- La Saxe : Si tous les pays cherchent à y placer un candidat de leur choix, il y a déjà un moment que le père de Frédéric Auguste avait négocié un traité avec l'électeur de Hanovre pour que la couronne échoie à la maison de Wettin. Frédéric s'assure les appuis de l'empereur et du tsar Pierre Ier. Il se convertit au catholicisme, condition essentielle pour être éligible.

Mais ce n'est pas lui qui est élu. ! Qu'à cela ne tienne, il fait recommencer les élections, et, le 15 septembre 1697, il est élu et couronné roi de Pologne sous le titre *d'Auguste II*. Mais Charles XII de Suède vainqueur des russes et des polonais le chasse au profit de Stanislas I^{er} Leszczyński qui règne de 1704-1709. Charles XII est

vaincu à son tour et Auguste II s'allie alors au tsar et au roi du Danemark Frédéric IV pour retrouver son trône 1709 – 1733.

A sa mort, son fils, Auguste III, et Stanislas Leszczyński sont à nouveau rivaux. Stanislas se fait réélire, mais la tsarine Anna envoie une armée russe soutenir Auguste. La crise se transforme en guerre de succession.

Les évènements :

En septembre 1733, la France déclare la guerre à l'Autriche. Stanislas se rend incognito en Pologne (voir le secret du roi de Gilles Perrault) où il apprend que des nobles polonais avaient élu Auguste III avec la protection des troupes russes, prussiennes et autrichiennes. Il doit fuir pour regagner la France.

Epilogue : Le traité de Vienne – 1738 - entérine un vaste échange de trône

- L'Autriche et la Russie replacent Auguste III sur le

trône à condition qu'il reconnaisse la Pragmatique Sanction, se soumette à la Russie et abandonne la Courlande

- *Stanislas perd la Pologne en échange de la Lorraine qu'il reçoit en viager.*
- *François duc de Lorraine, époux de Marie Thérèse d'Autriche renonce à son duché de lorraine et reçoit celui de Toscane, les successeurs de Come III de Médicis n'ayant pas eu d'héritiers.*
- *Charles, fils de Philippe V d'Espagne cède son duché de Toscane contre celui de Naples.*

La guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748)

La France noue une coalition contre l'Autriche le 28 mai 1741. La Prusse de Frédéric II s'y associe le temps d'annexer la Silésie.

Louis XV se rend en personne à la guerre comme autrefois Louis XIV mais il tombe malade à Metz en 1744. Le peuple prie pour son rétablissement et lui donne le surnom de «*Bien-Aimé*». Mais sa popularité ne résistera pas à la fin de la guerre...

La victoire française est gâchée par le **traité de paix d'Aix-la-Chapelle** à l'occasion duquel Louis XV renonce à toute annexion. Le seul vainqueur est Frédéric II qui se voit confirmer l'annexion de la Silésie. D'où l'expression populaire : «*travailler pour le roi de Prusse*» !

L'autorité monarchique n'est plus ce qu'elle était !... Louis XV qui, depuis la mort du cardinal de Fleury, dirige en personne son Conseil, tombe sous l'emprise de ses maîtresses dont la plus notable est la **marquise de Pompadour**. Les privilégiés, soutenus par les parlementaires, font échouer en 1749 la courageuse réforme fiscale du «*vingtième*» qui prévoyait d'imposer tous les revenus.

Le «renversement des alliances»

Le 1er mai 1756, coup de tonnerre à Versailles. L'Autriche et la France enterrent une rivalité qui remontait à Charles-Quint et François 1er. Les deux États signent un traité pour contrecarrer la montée en puissance de la Prusse et les visées de l'Angleterre.

Ce «*renversement des alliances*» va déboucher sur une nouvelle guerre, dite *guerre de Sept Ans* (1756-1763). Se déroulant en Europe mais aussi en Amérique, aux Indes et sur les mers, en impliquant toutes les grandes puissances européennes, elle sera *a posteriori* considérée par les historiens comme la première guerre mondiale !

La guerre de Sept Ans (1756 – 1763)

Mais les rivalités coloniales entre la France et l'Angleterre sont telles qu'en 1755 les Anglais arraisonnent plusieurs centaines de bateaux de commerce français et s'allient en 1756 à la Prusse de Frédéric II,

alors que Louis XV signe la même année avec Marie-Thérèse d'Autriche le traité de Versailles. C'est le début de la guerre de Sept Ans (1756 – 1763), qui va se dérouler sur deux fronts: en Allemagne et outre-mer.

En Allemagne, après l'invasion de la Saxe par Frédéric II, et l'alliance de la France et de l'Autriche avec la Russie et la Suède, les Prussiens sont chassés de Bohême, battus à Kloster Zevin, puis victorieux à Rossbach et Leuthen (1757). Puis en 1759, les Russes écrasent l'armée prussienne à Kunersdorf et occupent Berlin en 1760. Mais l'avènement du Tsar Pierre III amène la signature en 1762 d'une paix séparée entre la Russie et la Prusse.

La France s'enlise alors dans un conflit qui se déroule fort mal, d'autant plus que, sur le deuxième théâtre d'opérations, les troupes françaises essuient défaite sur défaite : après avoir repris Minorque envahie par les Français, la flotte anglaise coupe la France de ses colonies. Au Canada, Montcalm, qui perd la vallée du

Saint-Laurent, puis Québec, est tué à la bataille des Plaines d'Abraham (1759); Montréal capitule en 1760. Aux Indes, Dupleix, gouverneur de Chandernagor, a consolidé auparavant les positions françaises auprès des princes locaux en échangeant une protection militaire contre des privilèges commerciaux accordés à la Compagnie des Indes. Il combat d'abord efficacement les Anglais, la flotte de La Bourdonnais prenant Madras en 1746; mais Dupleix est rappelé en 1754, et les troupes françaises en difficulté capitulent à Pondichéry (1762). Enfin, alors que la France tente de s'appuyer sur l'Espagne, l'Angleterre occupe la Floride et Cuba.

Il faut se résigner à traiter. Par le traité de Paris (février 1763), la France laisse à l'Angleterre le Canada, une partie de la Louisiane et des Antilles, ses possessions au Sénégal, et dédommage l'Espagne en lui cédant le reste de la Louisiane. La France garde la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Domingue, mais ne conserve aux

Indes que cinq comptoirs sans défense (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon). Les Anglais ont désormais les mains libres.

Les privilégiés contre la monarchie

En décembre 1770, Choiseul est renvoyé à l'instigation de la nouvelle favorite royale, la **comtesse du Barry**, et remplacé par le duc d'Aiguillon qui, avec le chancelier Maupeou, va tenter des **réformes audacieuses**. L'année suivante, dans un ultime sursaut d'autorité, Louis XV fait arrêter et exiler les magistrats du Parlement de Paris. Quelques semaines après, le roi réforme le système judiciaire en abolissant la vénalité des charges. Ces réformes n'auront hélas pas de suite.

Lorsque meurt le vieux roi, dans l'opprobre générale, le 10 mai 1774, son successeur Louis XVI n'aura d'autre hâte que de rappeler les parlementaires. C'est la première d'une longue série d'erreurs qui mèneront Louis XVI à la guillotine et feront perdre à la France son premier rang

parmi les grandes puissances du monde. «*On peut sans exagération dire que la Révolution date de 1774*», écrit l'historien **Jean Tulard**.

un goût prononcé pour les sciences

Son mécénat s'exerce sur les savants et les ingénieurs.

Il collectionne les objets d'horlogerie et de précision. Les géographes du Roi associés à des astronomes travaillent à la cartographie du pays. Le souverain encourage les expéditions maritimes et incite les missions scientifiques à rapporter des plantes des pays lointains. Au Jardin du roi, à Paris, et au **jardin botanique de Trianon**, il fait appliquer la classification des plantes proposée par le botaniste suédois Linné. Les premières recherches en électricité intéressent Louis XV. En 1746, à Versailles, l'**abbé Nollet** réalise devant le Roi l'expérience de la bouteille de Leyde, qui permet d'obtenir des décharges électriques.

Les favorites de Louis XV

Jeanne-Antoinette Poisson (1721-1764), fille d'un

financier et épouse du Fermier général Le Normand d'Étioles, est devenue une femme du monde, habituée des salons parisiens. En 1745, elle devient la favorite du roi, qui la fait Marquise de Pompadour et l'installe officiellement à Versailles. Amie de Voltaire et des Encyclopédistes, elle contribue à introduire l'esprit bourgeois parmi la haute noblesse éclairée.

Jeanne Bécu (1743 – 1793) mène une existence légère avant d'épouser le comte Guillaume du Berry en 1768, afin d'être introduite à la Cour. D'une grande beauté et cherchant à séduire, elle devient la maîtresse de Louis XV qui fait construire pour elle le château de Louveciennes. Émigrée en 1792, elle revient en France en 1793 et est guillotinée.

L'attentat de Damiens

Le 5 février 1757, le fils d'une famille de fermiers ruinés, Robert François Damiens, voulant rappeler au roi des devoirs envers ses sujets,, donne un coup de canif à Louis XV. Condamné comme régicide, il subit un dur

supplice : la main brûlée au plomb fondu et écartelé place de Grève. Cet événement illustre le fonctionnement de l'appareil judiciaire de l'Ancien Régime, utilisant la torture, ne permettant pas la défense des accusés,, et impitoyable envers les ennemis de la couronne ou de la religion. C'est contre la torture que s'élèveront Voltaire ou Condorcet, à l'occasion des condamnations de Calas et du Chevalier de La Barre.

Louis XV, un roi discrédité

La politique intérieure de Louis XV commence également à créer des mécontentements. En 1743, le contrôleur général des Finances d'abord soutenu par le roi, Machault d'Arnouville, entreprend d'établir dans le royaume l'égalité devant l'impôt en demandant à tous les Français une contribution du vingtième de leurs revenus. La réaction du clergé, des états provinciaux et des parlements est si vive que Louis XV doit reculer, et devient alors très impopulaire auprès des non privilégiés.

Dans le même temps, la hardiesse et l'audace des

parlements s'en trouvent renforcées ; critiquant ouvertement l'absolutisme, ces derniers réclament désormais un droit de contrôle sur le gouvernement. Même le duc de Choiseul, l'un des ministres les plus influents du roi, hésite à les affronter directement. C'est l'énergique Maupeou, nommé chancelier en 1768, qui réussit à mater leur opposition. En 1770, il brise la grève du Parlement de Paris en retirant leur charge aux parlementaires qui refusent de reprendre le travail et en les exilant. Il fait ensuite abolir la vénalité des charges judiciaires : les juges sont désormais des fonctionnaires, payés par l'État. L'opposition de la noblesse de robe a donc été assez facilement canalisée, mais la situation financière est catastrophique et la royauté est tombée dans un tel discrédit qu'à la mort de Louis XV, en 1774, son entourage n'ose pas organiser des funérailles publiques et conduit secrètement sa dépouille à la basilique de Saint-Denis.

Une fin difficile

Après les morts successives de la marquise de Pompadour (1764), qui sera remplacée par la comtesse de Barry, du Dauphin (1765) et de la reine (1768), Louis XV, isolé doit faire face à une double opposition : celle des classes privilégiées hostiles aux réformes fiscales, et celle des jansénistes luttant contre le parti romain et alliés aux parlementaires gallicans dénonçant l'absolutisme royal.

Le roi durcit sa position, appelant Maupéou, Terray et d'Aiguillon pour imposer une remise en état des finances, et mettre au pas les Parlements (suppression de celui de Paris en 1771); parallèlement, les idées libérales en matière économique conduisent à la liberté du commerce des blés (1763-1764), à l'abolition du monopole de la Compagnie des Indes (créé par Law), et aux édits de Triage et de Clôture (1767 – 1771), favorisant la propriété agricole individuelle.

Quand il meurt, le 10 mai 1774, Louis XV n'a pas réussi

à réduire l'opposition intérieure, ni à réformer en profondeur les structures économiques se heurtant à trop de privilèges et de situations acquises.

Louis XVI (1774-1789)

Début du règne de Louis XVI

La tâche de résoudre la crise financière incombe au jeune Louis XVI, peu préparé à assumer le pouvoir. Investi en 1774 des espoirs d'un pays encore très attaché à la dynastie des Bourbons, il se révèle être un souverain indécis. Surnommée « l'Autrichienne », son épouse Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, est particulièrement impopulaire ; celle à qui l'on reproche d'être dépensière et frivole est profondément discréditée après avoir été mêlée à différentes « affaires », comme l'affaire du Collier (1785).

Le règne de Louis XVI reste marqué par l'avènement de la Révolution française. À partir des années 1770, la Cour vit ses dernières années à Versailles. Louis XVI a hérité en 1774 d'un royaume en grande difficulté. En 1789, pour résoudre une grave crise financière, il

convoque au Château les états généraux. La même année, sous la pression du peuple, il quitte Versailles avec Marie-Antoinette, avant d'être guillotiné en 1793.

la vie à la cour

Au cours du XVIII^{ème} siècle, le Roi accorde une place toujours croissante à sa vie personnelle au détriment de sa vie de représentation, c'est-à-dire à l'incarnation du pouvoir. Louis XVI se rapproche peu de ses sujets dans la pratique de la souveraineté. Certains soirs, le monarque donne des soupers presque officiels dans la salle à manger de son Petit appartement. Une soixantaine de personnes, la Reine, les membres de la famille royale, ministres et courtisans, y sont reçus. Mais la Cour est moins nombreuse et moins brillante que sous Louis XIV et Paris supplante Versailles comme foyer culture.

L'époque moderne et l'ancien régime : Louis XVI

Le roi fait d'abord appel à Turgot pour tenter de

redresser la situation financière du royaume. Brillant économiste, nommé en 1774 au poste de contrôleur général des Finances, ce dernier entend mener une politique d'économie budgétaire, sans augmenter les impôts ni recourir à de nouveaux emprunts. Il donne lui-même l'exemple en renonçant à la moitié de son propre traitement, mais ne peut obtenir du roi une diminution des dépenses de la cour. En 1776, il présente au Conseil royal un projet préconisant l'abolition de la corvée, la suppression des monopoles commerciaux et l'imposition de la noblesse, mais l'hostilité des milieux politiques et commerciaux le pousse à démissionner. Après lui, Jacques Necker (1776-1781), qui s'attache à faire prendre conscience au roi des sommes exorbitantes versées en pensions diverses et préconise des économies, est à son tour écarté du gouvernement sous la pression des courtisans.

L'accroissement de la crise

Le Parlement invoque la compétence des états généraux en la matière. Sur les conseils de son garde des Sceaux Lamoignon, Louis XVI décide alors d'enlever aux parlements leur compétence en matière d'enregistrement (mai 1788). Les juges, les nobles et le clergé résistent et cherchent à empêcher l'application des décrets du roi. Ils obtiennent le soutien de l'armée et d'une partie de la population, mécontente du chômage et du prix du pain, le plus élevé du siècle. Les événements les plus graves ont lieu en juillet 1788 dans le Dauphiné lorsque des représentants des trois ordres rétablissent les états provinciaux suspendus par Richelieu, réclament la convocation des états généraux et refusent de s'acquitter des impôts avant que le roi n'ait cédé (voir journée des Tuiles et assemblée de Vizille).

L'État est au bord de la banqueroute (en 1789, 504 millions de recettes pour 629 millions de dépenses) et le roi se plie à la volonté du pays. Le 8 août 1788, il

accepte de convoquer les états généraux pour l'année suivante et rappelle Necker quelques jours après. La crise politique, réaction nobiliaire à l'absolutisme royal, vient se greffer sur une situation économique, financière et sociale critique. Successeurs du Roi-Soleil, Louis XV et Louis XVI règnent en une période de croissance.

Au milieu du XVIIIe siècle, la France est la nation la plus riche, la plus puissante et la plus peuplée du continent. Pourtant, le XVIIIe siècle est également une période de profondes mutations, qui nécessitent une adaptation des institutions du royaume.

Les mutation économique de la France Moderne

Le XVIIIe siècle est une période de croissance économique extraordinaire. La population du royaume passe de 21 millions en 1700 à 28 millions d'habitants en 1790. Les revenus agricoles augmentent de 60 p. 100 au cours de la même période et l'industrie française occupe la deuxième place en Europe. Le corps des Ponts et Chaussées, créé en 1733, donne bientôt à la France le

meilleur réseau routier d'Europe. La marine marchande compte plus de 3 000 navires qui assurent un commerce lucratif avec l'Afrique, l'Amérique et les Indes. Le grand commerce, notamment le commerce des produits coloniaux, connaît une forte expansion et enrichit les ports de l'Atlantique comme Nantes ou Bordeaux. Cependant, le xviii^e siècle voit s'accroître l'écart considérable entre les « exploitants », restés dans la misère, et les « rentiers », bénéficiaires des hausses des prix et dont les revenus sont plus orientés vers la consommation de produits de luxe ou la spéculation que vers l'investissement. Dans un contexte de forte inflation, les ouvriers agricoles et les artisans arrivent difficilement à survivre. L'immense majorité des paysans, soumise à de multiples taxes et impôts ainsi qu'aux obligations féodales, ne fait que subsister. L'État lui-même ne bénéficie pas de la nouvelle prospérité. Le système d'imposition, qui ne soumet pas à l'impôt foncier les terres de la noblesse et du clergé (environ 35 p. 100 des terres cultivées) et pèse exclusivement sur la

paysannerie, n'encourage pas les performances économiques du pays.

À partir du milieu du siècle, des ministères successifs tentent de créer un système d'imposition plus équilibré, mais leur action est entravée par l'opposition des privilégiés et par la réticence du roi à soutenir des réformes qui menacent le pouvoir économique de la noblesse. Le principal problème de la France réside en fait dans le retard des institutions par rapport aux réalités économiques.

Un roi érudit

Louis XVI développe son goût pour les sciences appliquées et les curiosités techniques ou mécaniques dans les cabinets et laboratoires aménagés près de ses appartements. Il dispose d'ateliers de physique, de mécanique, de chimie, de menuiserie, d'horlogerie, de serrurerie, ainsi que d'une forge et d'une galerie d'électricité. Il porte un grand intérêt à la marine et à la

préparation des expéditions de découvertes de nouvelles terres. Il choisit, dans les années 1780, le navigateur Jean-François de La Pérouse pour effectuer un tour du monde. En 1783, le Roi assiste à Versailles aux premières expériences aéronautiques : le 14 septembre, Étienne de Montgolfier lance au-dessus du Château un ballon gonflé d'hydrogène dont la nacelle contient des animaux. Le 21 novembre, Pilâtre de Rozier s'élance de Versailles et accomplit son premier voyage aérien qui dure 25 minutes.

Révolution française, les dernières années de **louis XVI**

Louis XVI se place, au début de la Révolution, en tête du mouvement réformiste. Indécis, il hésite toutefois à ratifier les textes proclamant l'abolition des privilèges et la Déclaration des Droits de l'Homme, établis peu de temps après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789. Le 5 octobre 1789, le peuple envahit Versailles et exige

que la famille royale réside désormais à Paris. Le Roi est emmené aux Tuileries avant de tenter de s'enfuir en juin 1791. Arrêté à Varennes, il est ramené à Paris. En 1792, il est jugé par les révolutionnaires. La monarchie tombe et laisse place à « L'An I de la République française ». Louis XVI, guillotiné le 21 janvier 1793, est le dernier monarque à vivre au château de Versailles, surnommé par les insurgés, « Louis le Dernier ».

Le siècle des Lumières

Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime

Une hausse exceptionnelle des prix des céréales coïncidant avec un accroissement des décès et un fléchissement des conceptions également exceptionnels, tels sont les traits caractéristiques des grandes crises de subsistances comme celles des années 1693 ou 1709. Mais ces phénomènes ne peuvent être clairement décelés que grâce à des décomptes faits par année de récolte et non par année civile. Les crises

de ce type disparaissent dès la première moitié du XVIII^e siècle. Cependant les hausses des prix continuent à exercer une influence sur les mouvements démographiques qui pour n'être pas aussi évidente n'en est pas moins importante.

« Par les différentes recherches qu'on a faites, on s'est procuré la preuve que les années où le blé a été le plus cher ont été en même temps celles où la mortalité a été la plus grande et les maladies plus communes. » Ainsi se trouvait posé, dès 1766, dans un mémoire intitulé *Réflexions sur la valeur du blé tant en France qu'en Angleterre depuis 1674 jusqu'en 1764* et publié à la suite des *Recherches sur la population de Messance*, un problème capital : celui de l'incidence des crises de subsistances sur la démographie de la France d'Ancien Régime. Problème d'ailleurs fort complexe qui se décompose en de multiples questions dont certaines ne sont guère solubles, tout au moins sous la forme qu'on leur donne habituellement, dont d'autres sont

susceptibles de solutions approchées à la suite de recherches plus ou moins longues qui restent à faire mais dont le principe doit être posé.

Comment saisir la mortalité due aux crises de subsistances ? On remarquera la prudence toute scientifique de l'auteur des *Réflexions*. Il part d'une constatation de fait : la coïncidence des maxima des prix du blé et des maxima annuels de la mortalité, mais il la complète en ajoutant que ces années ont été aussi des années de morbidité maxima. Il serait donc assez vain de vouloir statistiquement déceler une différence spécifique entre des faits aussi étroitement associés : la mortalité par simple inanition, celle déterminée par une maladie mais imputable à la sous-alimentation, enfin la mortalité par contagion, cette contagion elle-même étant inséparable de l'état de disette qui contribuait non seulement au développement des maladies mais à leur propagation par le déplacement des pauvres mendiants. A l'époque contemporaine, hors le cas extrême de

« misère physiologique », quelle part attribuer aux difficultés de ravitaillement dans les décès dont les causes officiellement déclarées ne préjugent pas ?

Nous pouvons, par contre, définir avec précision des années de mortalité exceptionnelle pour lesquelles l'excédent de mortalité peut être rapporté à une crise de subsistances. Ces années sont faciles à repérer. L'ordre de grandeur des phénomènes est ici tel que les témoignages concordants abondent. Les historiens les moins orientés vers l'étude des réalités économiques et sociales ne peuvent ignorer des événements comme ceux de 1693 ou de 1709. Il existe d'ailleurs sur eux un nombre assez considérable de monographies qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'une relation de cause à effet entre la hausse des prix, la misère et la mort. Mais si nous essayons de préciser davantage et de chiffrer cette mortalité, les difficultés surgissent. L'Ancien Régime a connu, mais tardivement, une statistique des mouvements de la population. Mais

lorsqu'elle apparaît en 1772, les grandes crises de mortalité liées aux hausses exceptionnelles des blés appartiennent au passé. C'est plus haut, vers l'époque Louis XIV et aux siècles antérieurs, qu'il faut remonter pour pouvoir les étudier.

A ces époques point de statistiques. Nous possédons, par contre, sporadiquement et de qualité souvent douteuse jusqu'en 1667, très largement conservée et de qualité généralement bonne depuis 1667, la source essentielle de toute étude démographique rétrospective : les registres de baptêmes, mariages et décès. Les dernières années du règne de Louis XIV apparaissent donc comme l'époque la plus favorable, ou tout au moins la moins défavorable, à une recherche de ce genre. Mais un piège nous guette, assez grossier pour qu'on s'étonne que tant d'érudits excellents s'y soient laissés prendre, assez grave pour qu'on le signale avec une insistance particulière. On croit savoir ce qu'on a dit lorsqu'on a parlé d'année de crise. Mais quelle réalité

concrète recouvre le mot année ? Météorologiques, agronomiques, économiques ou démographiques, les fluctuations qui sont l'objet de nos études ne s'enferment pas sans inconvénient dans le cadre arbitraire de 1^{er} « année civile » du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'inconvénient est ici majeur. Les hausses exceptionnelles des prix des grains se développent naturellement dans le cadre d'une année de récolte et elles n'apparaissent qu'avec des altérations extrêmement fâcheuses dans le cadre de l'année civile. Mais l'expérience prouve qu'il en va de même pour les hausses exceptionnelles de mortalité des années de disette. Le moindre dépouillement fait mois par mois des registres paroissiaux permet de s'en rendre compte. Le blocage des décès du 1^{er} août au 31 juillet met en relief des hausses qu'atténue singulièrement le décompte habituel.

Ainsi se trouvent frappées de caducité, tout au moins au point de vue où nous nous plaçons, des publications

pourtant méritoires comme celles d'Oursel (introduction au tome V de l'Inventaire des archives de Dijon), de Brossard pour Bourg-en-Bresse et de Faioherbe pour Roubaix. Si, comme nous le croyons, un dépouillement plus étendu des données contenues dans les registres paroissiaux doit être entrepris un jour sous forme collective et sur un plan national, on devra exiger que les fiches originales, qui devront être conservées, portent un décompte mensuel et que la publication des résultats fournisse des totaux calculés par années de récolte.

Un argument supplémentaire en faveur de la réforme que nous proposons peut être tiré de l'étude des conceptions. La baisse des conceptions semble avoir échappé à l'attention des érudits qui se sont occupés des crises anciennes. Elle est cependant un fait incontestable et symptomatique. On l'observera en décalant de neuf mois les baptêmes et en suivant ainsi, mois par mois, l'évolution des conceptions. On peut ainsi obtenir un graphique doublement caractéristique d'une année de

crise de subsistances : on y voit à peu près simultanément une hausse brutale des décès et une baisse tout aussi brutale des conceptions.

Nous arrivons donc à considérer comme l'indice caractéristique de la crise le rapport des décès aux conceptions ou, ce qui revient au même, le pourcentage des décès aux conceptions décompté, sinon mensuellement, du moins dans le cadre de l'année de récolte. On comparera cet indice, plutôt qu'aux prix eux-mêmes des céréales, à des pourcentages mettant en lumière l'intensité de la hausse par rapport à l'époque immédiatement précédente. L'effet de la hausse, durant les années exceptionnelles que nous envisageons, était un effet brutal, un effet de choc, nettement distinct des effets sociaux des autres fluctuations économiques. Il atteignait un public populaire qui vivait « au jour la journée » et par là s'expliquent les incidences immédiates sur la démographie dont la rapidité aussi bien que l'intensité peuvent surprendre. Quoique les

salaires et les revenus populaires fussent lents à s'adapter à une hausse de prix et, qu'à cet égard, toute hausse, même modérée, fût germe de souffrance, on peut estimer qu'au bout de quelques années cette hausse était digérée et que le simple maintien de prix hauts trouvait un public apte à les supporter. On peut ajouter que les effets d'une disette qui se prolongeait sans s'aggraver s'atténuaient par le fait que les éléments fragiles de la population disparaissaient dès les premiers mois. Inversement, les facilités de vie qu'offrait aux manouvriers une période de bas prix étaient souvent gaspillées par une partie d'entre eux. Les textes qui évoquent ce genre de questions sont trop souvent d'esprit partial pour n'être pas suspects. Sans doute exagèrent-ils l'insouciance et la négligence des « pauvres oisifs ». Mais il n'est pas douteux qu'une hausse brutale, survenant après une période de bas prix, n'ait constitué pour beaucoup d'entre eux un assez rude réveil. Ainsi se justifie la méthode suivie dans rétablissement des graphiques ci-joints où les pourcentages des décès par rapport aux

conceptions à Dijon et dans la région de Gien sont confrontés aux pourcentages des prix du froment à Rozoy-en-Brie, calculés par rapport aux médianes des mêmes prix durant les cinq années précédentes. On remarquera que les pourcentages de décès, à Dijon, se trouvent considérablement atténués dans leurs fluctuations par la transformation artificielle qu'on a dû faire subir aux données calculées en années civiles pour les rendre comparables à celles qu'on avait recueillies par années de récolte.

Cela dit, les résultats sont assez nets et la comparaison entre deux époques chronologiques, 1680-1713 d'une part, 1755-1789 de l'autre, nous paraît frappante. A l'époque Louis XIV, sévissent des crises de subsistances d'un caractère exceptionnel tellement net que ce seul caractère suffirait déjà à les différencier. Corrélativement, le rapport des décès aux conceptions manifeste des poussées qui, lorsque les données ont été recueillies selon la méthode formulée plus haut, sont

d'une intensité comparable et non moins exceptionnelle. Le caractère national de la crise ne fait pas de doute et la substitution des prix cotés au marché de Dijon aux prix de Rozoy-en-Brie ne rendrait pas la concordance plus significative.

A l'époque Louis XV, et plus encore à l'époque Louis XVI, tout change. Plus de corrélation apparente entre les maxima des prix et les indices démographiques. S'il y a toujours un problème démographique des subsistances, il est d'un ordre de grandeur tout différent et cette différence de quantité est déjà par elle-même une différence de qualité. Époque de crises mortelles, époque de crises larvées, entre les deux une révolution s'est accomplie. Une grande révolution que ces quelques lignes ne peuvent que signaler et qui reste à étudier.

Cependant nous n'avons fait, somme toute, que préciser en les illustrant des faits connus et que constituer un contrôle statistique de la documentation historique habituelle. Peut-on espérer aller plus loin et mesurer un

jour les conséquences démographiques des crises de subsistances ? A première vue, il faudrait des dépouillements étendus dans des régions diverses car il est fort probable qu'on aboutira à déceler de grandes variations locales dans l'intensité des disettes. Mais avant d'entreprendre un travail de cet ordre de grandeur, une analyse plus poussée des phénomènes paraît nécessaire.

« J'enterré douze cent corps cette fâcheuses année, les chiens mangeaient les corps morts qu'ils trouvaient le long des grands chemins qui en étaient bordés. »
Laissons de côté le pittoresque macabre de cette note par laquelle débute le registre de Gien-le-Vieil pour 1709. Mais, tout bien compté, on n'y trouve inscrits, de janvier à décembre, que 241 décès. Il faut ajouter que, sur ce total, 17 sont mentionnés anonymement, parfois avec un lieu d'origine, parfois sans autre indication que « pauvre mendiant ». De toute façon, nous sommes loin du chiffre des sépultures indiqué dans la note initiale. Faut-il

accuser le curé d'imagination fantasque ? Plus vraisemblablement le chiffre de 1.200 n'a-t-il qu'un caractère très approximatif. Il reste que beaucoup de morts ne sont pas dénombrés dans les registres : morts forains qui n'ont certainement pas été enregistrés dans leur paroisse d'origine, mais qui, ne l'ayant pas été dans le lieu de leur décès, ne l'ont été nulle part.

Pour comprendre la portée de cette constatation, il faut avoir présent à l'esprit ce fait que l'ancienne population de la France comprenait, même en temps normal, une énorme proportion d' « errants », expression que nous empruntons à M. Georges Lefebvre et qui est le titre significatif d'un des chapitres de son livre sur La grande peur de 1789. On serait presque tenté de dire qu'il y avait deux peuples, celui des sédentaires et celui des nomades. Or, toutes les vraisemblances concordent pour permettre d'affirmer que les mêmes coefficients de mortalité, de fécondité et de nuptialité ne leur sont pas applicables. Précisément la famine qui modifiait ces

coefficients, multipliait les vagabonds en ajoutant aux professionnels de la mendicité et du « bricolage » des déracinés occasionnels qui, à partir de là, le restaient souvent de manière définitive.

De toute façon, une computation précise de cette population flottante est impossible et par là même les résultats d'un décompte direct des pertes dues aux famines se trouvent viciées à la base.

Sommes-nous donc dans une impasse ? En réalité, seule l'expérience pourra le dire. Nous disposons, avec les mariages, baptêmes et décès, de trois séries de données échelonnées dans le temps : nous pouvons toujours essayer d'en tirer parti. Il est bien certain que si les administrateurs d'Ancien Régime avaient procédé à des recensements complets exacts et fréquents, le problème, tel que nous l'avons posé, serait résolu. Le déficit constaté entre deux recensements rendrait compte, avec une approximation satisfaisante, des effets de la disette. Pouvons-nous, faute de mieux, combler cette lacune en

appréciant le mouvement de la population ? Nous avons constaté l'impossibilité de le faire pour l'année même où s'est déroulée la crise. Mais, en temps normal, le pire vagabond lui-même mourait rarement sans sépulture dûment enregistrée et les enfants les moins légitimes étaient baptisés. En travaillant sur des indices suffisamment variés et sur une durée assez longue, il est certainement possible d'acquérir une idée de l'accroissement ou de la diminution de la population. Dans les limites où les coefficients de nuptialité, de maladie et de mortalité peuvent être considérés comme relativement stables, chacune des trois séries de données peut servir de base à une évaluation.

Mais il est bien évident que chacun de ces coefficients subit à la fois une évolution séculaire, dont l'époque contemporaine nous offre maints exemples mémorables, et, d'autre part, peut fluctuer momentanément sous des influences temporaires qu'elles soient accidentelles ou cycliques. Or, la disette bouleversait la composition des

groupes humains et, par suite, la valeur globale des coefficients. Si difficile que soit la connaissance de la mortalité par âge, il nous paraît résulter des sondages que nous avons entrepris que celle des années de disette était sensiblement différente à cet égard de celle des années normales. Il en résultait non seulement une répartition différente par âge au lendemain de la crise, mais des changements importants dans l'effectif des candidats possibles au mariage et dans celui des ménages susceptibles d'avoir des enfants, tout autant que dans la qualité physique moyenne de chaque génération dont la résistance à la maladie se trouvait momentanément accrue par une sévère sélection naturelle.

Plus importante encore nous paraît être la considération des phénomènes compensateurs qui apparaissent au lendemain de la crise. Il ne viendra, je suppose, à l'idée de personne de calculer les pertes démographiques subies par un pays à la suite d'une grande guerre moderne en relevant les chiffres des

mariages avant et après la tourmente. Cependant, sur une assez longue période, le coefficient de nuptialité, tout au moins dans notre pays, est un des moins instables. Mais tout le monde sait que les mois qui suivent la cessation des hostilités voient une floraison de mariages « retardés ». Ainsi le calcul conduirait-il à la conclusion absurde d'une augmentation de la population.

Or, l'observation des simples séries de données à l'état brut permet aisément d'apercevoir l'existence, au lendemain des grandes disettes, de plusieurs phénomènes de ce genre. Presque toujours les décès diminuent fortement, si fortement qu'il est difficile d'expliquer cette diminution en la rapportant uniquement à celle de la population. On est amené à admettre que la disette provoquait par anticipation des décès qui se seraient produits durant les années suivantes. Inversement, on constate non seulement l'existence de mariages retardés mais une masse beaucoup plus importante de conceptions. Cette floraison de naissances combinée

avec la diminution des décès contribue, après sa hausse brutale, à faire descendre brusquement sur nos graphiques le pourcentage des uns aux autres. Finalement, devant l'ordre de grandeur de ces actions compensatrices, on en vient à se demander si ces terribles crises n'étaient pas, démographiquement parlant, résorbées en un nombre assez limité d'années, ce qui rendrait assez vains les efforts pour calculer leur intensité à l'aide d'extrapolations à partir des conditions antérieures.

On peut d'autant moins échapper à cette objection qu'elle se trouve renforcée d'un autre côté. Les victimes appartenaient, pour une bonne part, à un milieu démographique très spécial dont la destinée était de se perdre peu à peu sans laisser de traces. Milieu où la fécondité était certainement faible et la mortalité infantile forte, milieu qu'atteignaient journellement, même les années normales, des crises qui entamaient à peine le corps solide des laboureurs implantés sur la

glèbe.

L'auteur des Réflexions citées plus haut a eu, entre autres mérites, celui de mener une enquête dans les hôpitaux. Enquête restreinte mais dont les résultats valent sur un point d'être signalés. Les années de hausse des blés, on mourait, proportionnellement aux années normales, beaucoup plus à l'hôpital que dans le reste de la population. Et cela est vrai non seulement des hausses terribles de l'époque Louis XIV mais de celles de l'époque Louis XV. Durant les deux années 1740 et 1741, les décès parmi la population parisienne furent de 48.858, soit un quart de plus qu'à l'ordinaire. Mais, à l'Hôtel-Dieu, ces deux mêmes années, on compta 15.085 morts au lieu de 9.796, chiffre de deux années ordinaires, soit sensiblement plus de moitié en plus. Or, l'« hôpital » du XVII^e et du XVIII^e siècle doit être soigneusement distingué de l'institution qui porte ce nom aujourd'hui. On y soignait des malades mais ces malades ne représentaient la morbidité que d'une partie de la

population. C'étaient tous des malades pauvres ; celui qui n'était pas « pauvre », dans le sens fort que comportait le terme, c'est-à-dire indigent, n'allait pas à l'hôpital. La disette, qui détruisait massivement sur les routes, dans leurs cabanes, dans les granges où ils cherchaient refuge, aussi bien qu'à l'hôpital, une partie de ces êtres humains, ne faisait que condenser, en quelques mois dramatiques, une histoire qui, en d'autres temps, se traînait à travers les épisodes insignifiants de la misère quotidienne.

Sous Louis XV, la grande crise de subsistances, celle à laquelle en dépit des confusions auxquelles prête l'expression, on serait tenté de conserver son nom traditionnel de « famine », a disparu. Pourtant ce n'est que tardivement, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, qu'on observe la grande poussée de croissance de la population française, annonciatrice des temps nouveaux. C'est qu'à côté de la crise aiguë existait la disette larvée. Cette disette larvée demeurait à l'état

latent même lorsque les prix n'apparaissaient pas excessifs dans les mercuriales. Ce serait peut-être là, en raison de son caractère permanent, l'aspect du problème des subsistances démographiquement le plus intéressant. Mais peut-on jamais espérer l'atteindre ? L'année de disette, à haute époque, est une donnée précise qui permet, jusqu'à un certain point, des supputations rigoureuses. Au-delà s'étend un complexe de chômage endémique et d'endettement croissant conduisant à la saisie et à l'abandon de l'exploitation fixe où, certes, le cours du blé jouait son rôle : mais il ne tuait pas, tout de suite, ni tous à la fois. Il usait lentement.

-

La Révolution française

La Révolution Française a été une période de profondes transformations politiques et sociales en France de 1789 à 1799, provoquant la chute de la monarchie et l'avènement de la République. Les aspirations à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, termes utilisés pour la première fois par Maximilien de Robespierre.

I-Les causes de la révolution française

Plusieurs éléments participèrent à la naissance des événements de 1789. Certains étaient déjà présent depuis longtemps lorsque la révolution éclatera.

Ce qui explique que certains causes sont profondes, et d'autres tout simplement immédiates.

***Les causes profondes**

***Les causes immédiates**

Les causes profondes

Tout d'abord et très certainement l'une des plus importantes : **les contradictions sociales.**

Un des grands principes de l'ordre social de l'Ancien Régime est l'organisation en trois ordres distincts, inégaux devant la loi et l'impôt : le clergé, la noblesse et le tiers états.

Très minoritaires, la noblesse (environ 400 000 membres) et le clergé (quelque 115 000 membres) bénéficient de nombreux privilèges par rapport au tiers état (25,5 millions de personnes). Chacun de ces états est lui-même profondément divisé.

Dans les rangs de l'aristocratie, la noblesse d'épée - de très ancienne lignée - méprise la noblesse de robe, anoblée par faveur royale. La noblesse de province (petits seigneurs souvent appauvris et parlementaires des villes) accuse l'aristocratie de cour d'accaparer les

avantages.

Il en est de même au sein de l'Église : le haut clergé (archevêques, évêques en particulier) s'oppose au bas clergé (congrégations séculières, curés, vicaires, religieux), issu du tiers état et souvent misérable.

Le tiers état est constitué d'une immense majorité de paysans, mais comprend également des artisans et des bourgeois (roturiers).

L'un des principaux ferments de tension sociale à la fin du XVIII^e siècle est la persistance d'une société rurale à structure féodale (régime politique, économique et social dirigé par les seigneuries).

L'ascension de cette dernière est freinée par le cloisonnement en ordres ainsi que par les privilèges de la noblesse. Cette force montante, qui dispose déjà du pouvoir économique, cherche à s'arroger le pouvoir politique pour imposer un cadre économique libéral qui lui soit favorable.

Une organisation archaïque

A la fin du XVIIIe siècle, les finances publiques sont organisées selon un système archaïque, sans aucune prévision budgétaire. Le roi se fait avancer les sommes nécessaires au budget de l'État par les fermiers généraux, lesquels se remboursent ensuite en levant l'impôt. Outre les trois impôts directs (taille, capitation, vingtièmes), il existe plusieurs impôts indirects, notamment la gabelle (impôt sur le sel), les aides (sur les boissons) et les traites (droits de douane). Une répartition arbitraire, suivant les ordres et les régions, explique la persistance des déficits et l'accroissement de la dette. La masse paysanne dans son ensemble est écrasée par la charge des impôts, tandis que la bourgeoisie (classe moyennes ou supérieurs) supporte de moins en moins toutes les taxes qui grèvent son activité. La noblesse et l'Église bénéficient de nombreux privilèges et exemptions.

Toutes ces survivances de la féodalité volent en éclats au cours de la nuit du 4 août 1789.

La pratique du pouvoir monarchique (une seule personne détient le pouvoir) par Louis XV et Louis XVI a tendance à évoluer vers un « despotisme éclairé (une seule personne détient un pouvoir absolu)», faisant appel à des ministres compétents et pragmatiques, favorables aux réformes. Mais les fondements de l'autorité du roi demeurent de caractère absolu et de nature autoritaire.

La France est un État fortement centralisé, mais sans aucune homogénéité administrative et juridique, citons par exemple le droit romain s'impose dans le Sud, alors que le Nord vit suivant un droit coutumier. Les impôts, les lois, les systèmes de mesure varient d'une région à une autre.

Enfin, les barrières douanières dont doivent s'acquitter les marchands à chaque fois qu'ils pénètrent dans une région constituent un frein aux échanges.

les changements culturels

On a depuis longtemps imputé les fondements philosophiques de la Révolution à Voltaire et à

Rousseau. Les idées des Lumières (mouvement philosophique européen du XVIIIe siècle) ont progressivement pénétré toutes les couches de la société. Le rationalisme (attitude de pensée qui prône l'usage de la raison dans l'activité de connaissance) et le progrès, l'aspiration à plus de liberté et d'égalité se répandent partout, y compris dans l'aristocratie (classe sociale constituée de personnes prééminentes par la naissance ou la fortune et exerçant un certain pouvoir). Mais la société d'ordre reste accrochée à ses privilèges et, dans certaines campagnes, on assiste même à une radicalisation du régime seigneurial de la part des petits nobles, souvent appauvris.

Outre ces fondements intellectuels et le caractère subversif de la philosophie des Lumières, les historiens actuels mettent l'accent sur les origines culturelles de la Révolution. Ils insistent sur la sécularisation (suppression des liens avec la religion) des mentalités et sur l'émergence d'une opinion publique à la fin du XVIIIe siècle.

Dans un tel contexte, la nécessité d'un changement est ressentie par tous. La France semble mûre pour une réforme de la monarchie.

Mais la Révolution va manifester une conjonction chaotique de plusieurs mécontentements : celui, traditionnel et violent, des émeutes populaires ;

Mais aussi celui, nouveau, des « talents » inemployés, qui forment une masse d'intellectuels, bloqués dans leur désir d'ascension sociale.

Les causes immédiates

Depuis 1776, la France est sortie du cycle de croissance entamé en 1730.

L'accroissement des dépenses de l'État, en particulier militaires avec la participation à la guerre de l'Indépendance américaine (1776-1783), a alourdi la dette publique au point que la monarchie parvient à peine à payer les intérêts. Les solutions envisagées par des ministres éclairés et résolus de Louis XVI (Jacques

Turgot, Jacques Necker, Calonne) impliquent toutes la fin des privilèges fiscaux et donc une forte contribution des classes exemptées. Tous se heurtent à la résistance de l'aristocratie, fortement attachée à ses privilèges.

En août 1774, Louis XVI nomme l'économiste libéral Jacques Turgot contrôleur général des Finances. Il tente d'unifier le système des impôts et de libéraliser le commerce.

La plupart de ses réformes sont annulées, et Turgot est acculé à la démission en 1776 par la faction la plus conservatrice de la noblesse et du clergé, soutenue par la reine Marie-Antoinette. Son successeur, le financier Jacques Necker, n'a guère le temps de mettre en œuvre son programme d'économie budgétaire et d'élargissement de l'assiette fiscale avant sa chute, en 1781. Il acquiert néanmoins une certaine popularité en publiant un rapport sur les finances royales, qui révèle le coût élevé des privilèges.

Aux difficultés économiques et financières s'ajoute une crise agricole provoquée par une série de mauvaises récoltes. Après les rigueurs de l'hiver 1788, le pays connaît une pénurie de blé.

En outre, la crise industrielle provoquée par l'arrêt des importations espagnoles de laine et de drap, ainsi que par l'ouverture du marché français aux produits anglais, en 1786, entraîne la fermeture de nombreuses manufactures (transformation industrielle en produits finis).

La misère populaire augmente, tandis que le nombre croissant de vagabonds génère un climat d'insécurité dans les campagnes, les « peurs ».

Le projet de réforme de l'intendant des Finances Calonne, en 1786, prévoit la création d'une subvention territoriale pesant sur tous les propriétaires. Il est rejeté par l'assemblée des notables, en 1787. Le conflit entre les parlements (composés de nobles) et le gouvernement dégénère en révolte. Les nobles en appellent à l'opinion publique pour réclamer la convocation d'états généraux -

assemblée réunissant les représentants du clergé, de la noblesse et du tiers état - et fomentent de véritables émeutes qui plongent le pays dans l'anarchie pendant près d'un an (journée des Tuiles à Grenoble, le 7 juin 1788, assemblée de Vizille dans le Dauphiné).

Leur objectif est en fait de déconsidérer le roi pour lui imposer un pouvoir aristocratique.

La révolution

Après avoir relater les causes de la révolution, entrons maintenant dans le vif du sujet : la révolution elle-même et les différentes parties de l'histoire :

* Les États généraux

* L'Assemblée nationale constituante (juillet 1789-octobre 1791)

* L'Assemblée législative (octobre 1791-septembre 1792)

* La Convention nationale (septembre 1792-octobre 1795)

* Le Directoire (octobre 1795-novembre 1799)

Les États généraux

En 1788, sous la pression de l'opinion, Louis XVI se résout à convoquer les états généraux, qui n'ont plus été réunis depuis 1614.

Lors de la campagne précédant les élections aux états généraux, la censure est suspendue et un flot de pamphlets exprimant des idées inspirées des Lumières circule.

Dans toutes les villes de France, des cahiers de doléances adressés au roi sont rédigés.

Jacques Necker, rappelé par Louis XVI en 1788, obtient le doublement de la représentation du tiers état (en majorité des bourgeois), qui doivent disposer d'autant de députés que la noblesse et le clergé réunis.

Les états généraux se réunissent à Versailles le 5 mai 1789.

Rapidement se pose la question du mode de scrutin. Les

privilégiés réclament un vote par ordre, leur assurant d'imposer leur point de vue, tandis que le tiers état exige un vote par « tête », lui garantissant la majorité.

L'impasse de procédure (et l'épreuve de force) dure six semaines et, le 17 juin, le tiers état se proclame Assemblée nationale. Il est rejoint le 19 par la majorité des représentants du clergé (en grande partie des curés) conduits par Emmanuel Joseph Sieyès et par un groupe de nobles libéraux menés par le comte de Mirabeau (élu du tiers état). Méfiante à l'égard du gouvernement royal, qui a apporté son soutien à la noblesse et au clergé, l'Assemblée nationale se déclare seule habilitée à lever les impôts.

En guise de représailles, Louis XVI lui supprime sa salle de réunion, la salle des Menus-Plaisirs. L'Assemblée nationale réplique, le 20 juin, en se réunissant dans une salle de Jeu de paume, où elle jure solennellement de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

L'assemblée national constituante (juillet 1789- octobre 1791)

Nous pouvons dire à partir de cette période que la rébellion est réellement ouvert.

La défiance des députés envers les décrets royaux et les mouvements de mutinerie dans l'armée conduisent le roi à capituler.

Après avoir tenté, en vain, de revenir à la représentation en trois ordres, le 27 juin 1789, Louis XVI invite la noblesse et le clergé à rejoindre l'Assemblée nationale, qui s'érige en Assemblée nationale constituante le 9 juillet.

Cédant aux pressions de la reine et de son frère le comte d'Artois (futur Charles X), Louis XVI appelle plusieurs régiments étrangers loyalistes, qui viennent stationner à Paris et à Versailles.

Le 11 juillet, il renvoie le très populaire Jacques Necker. Le peuple de Paris réagit à ce qu'il prend pour une provocation par des émeutes, qui commencent le 12

juillet. Le 14 juillet, la prison royale de la Bastille est prise d'assaut, car elle est considérée comme le symbole du despotisme de la dynastie des Bourbons.

Le roi rappelle Necker le 16 juillet et, le lendemain, il se fait présenter par Jean Sylvain Bailly, à l'Hôtel de Ville, la cocarde tricolore (bleu, blanc, rouge), nouveau symbole de la nation. Inquiets de la tournure des événements, le comte d'Artois et d'autres grands du royaume, les premiers émigrés de la Révolution, quittent le pays ce même jour.

La bourgeoisie parisienne, craignant d'être débordée par la « populace », a établi en hâte le 13 juillet un pouvoir municipal provisoire et organisé une milice populaire, qui prend le nom de Garde nationale. L'exemple de Paris est bientôt imité partout en France, et la Garde nationale est placée sous le commandement du marquis de La Fayette, qui s'est déjà illustré durant la guerre de l'Indépendance américaine. Incapable de refouler la marée montante de la révolte, Louis XVI retire ses

troupes.

Depuis plusieurs années, la misère et la disette ont accru le brigandage et le vagabondage dans les campagnes françaises. Les événements de Paris et la crise politique amplifient le sentiment d'insécurité et sont à l'origine de la Grande Peur, qui se répand dans le pays à partir du 20 juillet 1789. Les paysans prennent les armes pour se défendre contre la menace supposée et, la crainte passée, se tournent contre la noblesse pour détruire les traces écrites des droits féodaux, allant parfois jusqu'à incendier les châteaux.

Nous arrivons en août 1789. C'est une période charnière car elle comporte les lois fondamentales de la Révolution. Le premier fait est tout d'abord l'abolition des privilèges.

Inquiète de voir le mouvement lui échapper, la bourgeoisie possédante décide de reprendre ces revendications à son compte. Dans la nuit du 3 au 4 août 1789, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie du parti

patriote votent l'abolition des privilèges (corvée, servitudes personnelles) et le rachat des autres droits seigneuriaux.

Dans les jours suivants, l'assemblée proclame l'égalité des peines, la libre admission à tous les emplois, l'abolition des dîmes levées par l'Église, ainsi que celle de la vénalité des charges et de tous les droits féodaux.

Viens ensuite un élément qui restera dans l'histoire de France pour une durée indéterminée : La déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Dans la foulée, l'assemblée décide de placer en préambule de la future constitution une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Inspiré de la philosophie des Lumières et conçu sur le modèle du préambule de la Constitution des États-Unis, ce texte est voté le 26 août 1789. Les idéaux révolutionnaires sont résumés sous la formule « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Tandis que l'Assemblée constituante délibère, la population de Paris, affamée et alarmée par des rumeurs de conspiration royaliste, réclame du pain et s'agite. Des récits rapportant qu'au cours d'un banquet, à Versailles, la cocarde tricolore a été piétinée, font monter la tension. Les 5 et 6 octobre 1789, une foule de Parisiens, principalement des femmes, marche sur Versailles et entame le siège du palais royal. Louis XVI et sa famille sont secourus par La Fayette qui, à la demande des émeutiers, les escorte jusqu'au palais des Tuileries à Paris, où ils s'installent.

Après cet épisode, les membres les plus conservateurs de l'Assemblée constituante, qui a suivi le roi à Paris, remettent leur démission.

Dans la capitale, la pression des citoyens s'accroît tant sur la cour que sur l'Assemblée. La tendance la plus radicale domine de plus en plus à l'Assemblée, mais l'objectif premier, une monarchie constitutionnelle, est

maintenu.

A la fin de l'année 1789, c'est l'arrivée des grandes réformes.

Voici les plus importantes :

- *Vote des lois sur l'élection

- *Le découpage administratif

- *Les questions financières.

- *Les provinces abolies sont remplacées par un découpage en 83 départements

- *Les titres héréditaires sont bannis

- *Un jury populaire est institué pour les procès criminels

- *Refonte complète des lois françaises est entreprise.

- *En instaurant des conditions de propriété pour accéder au droit de vote, la Constitution réduit l'électorat aux seuls possédants

- *L'autorité législative est confiée à une assemblée unique composée de 745 membres élus suivant un

scrutin indirect.

La première rédaction de la Constitution reçoit l'approbation du souverain le 14 juillet 1790, au cours des cérémonies grandioses de la fête de la Fédération, au Champ-de-Mars à Paris, auxquelles participent des délégations de tout le pays.

Pour éviter la banqueroute financière, l'État est autorisé dès le mois de décembre 1789 à créer une formule qui

devient papier-monnaie en mars-avril 1790 l'assignat est garanti par les terres confisquées à l'Église, les biens nationaux, qui représentent un dixième de la superficie de la France. Une des principales lois fondamentales est aussi la constitution civile du clergé

La suppression de la dîme et la « mise à disposition de la nation des biens du clergé » (2 novembre 1790) exigent une redéfinition du statut de l'Église et de ses rapports

avec l'État.

Le 12 juillet 1790, est votée la Constitution civile du clergé, d'inspiration gallicane, destinée à être intégrée à la Constitution. L'organisation de l'Église est calquée sur celle du pays. Il doit désormais y avoir un seul évêque par département ; archevêques métropolitains, évêques et curés doivent être élus par des assemblées électorales. Chacun doit recevoir de l'État un traitement. Cette Constitution civile du clergé est approuvée par le roi en l'état.

Lasse d'attendre la consécration de la Constitution civile du clergé par le pape, l'Assemblée constituante exige des ecclésiastiques un serment de fidélité à la nation, le 27 novembre 1790.

Cette décision provoque une cassure profonde et imprévue.

Bien que la majorité des membres du bas clergé soit pourtant acquise à la Révolution, l'Église est divisée par un schisme.

Les prêtres « constitutionnels » acceptent de prêter serment, tandis que les « réfractaires » continuent à ne reconnaître que l'autorité suprême du pape. La plupart d'entre eux prennent le parti de la contre-révolution.

La population se retrouve en position de choisir entre un bas clergé dont elle se sent proche et les idéaux de la Révolution.

Cependant, quinze mois se déroulèrent entre l'acceptation du premier projet de constitution par le roi à l'achèvement de la version définitive. Ce qui justifie l'échec du compromis entre Louis XVI et les révolutionnaire.

Les rapports de force au sein du mouvement révolutionnaire évoluent sensiblement au profit des radicaux.

Les rumeurs faisant état de contacts réguliers entre la reine Marie-Antoinette et son frère Léopold II, empereur du Saint Empire romain germanique, attisent la tendance radicale. Comme la plupart des autres monarques

d'Europe, Léopold a recueilli les émigrés et ne fait pas à exprimer de sa répulsion envers la Révolution.

La véritable rupture entre le peuple et la famille royale a lieu lorsque celle-ci tente de fuir à l'étranger ; elle est arrêtée à Varennes, le 21 juin 1791.

Déjà discrédité par son hostilité manifeste à la Révolution, Louis XVI est ramené à Paris le 25 juin et provisoirement suspendu.

Au sein du camp révolutionnaire, la modification du rapport de force provient avant tout de la méfiance et du mécontentement des couches populaires exclues des élections. Réclamant le droit de vote et surtout des mesures pour mettre fin à la misère, les couches populaires s'ancrent fermement dans le radicalisme. De plus en plus présent lors des débats de l'Assemblée, le peuple parisien exerce une pression sur les délibérations. Ce processus est accéléré par la création de clubs révolutionnaires qui, de Paris, font circuler les mots d'ordre révolutionnaires grâce à leurs ramifications dans

tout le pays.

Le vote de la loi Le Chapelier (14 juin 1791), qui interdit aux « citoyens d'un même état ou profession » de se regrouper, affirme le caractère bourgeois de la Révolution. Le 17 juillet 1791, les sans-culottes se rassemblent sur le Champ-de-Mars pour soutenir une pétition réclamant la déposition du roi. Sous les ordres du marquis de La Fayette, la Garde nationale ouvre le feu sur les manifestants. Ce bain de sang provoque une fracture définitive entre le peuple, favorable à l'instauration de la république, et une frange de la bourgeoisie. Les modérés, qui souhaitent une monarchie constitutionnelle, quittent le club des Jacobins et fondent le club des Feuillants.

Après avoir démis Louis XVI, la majorité modérée de l'Assemblée constituante, redoutant le désordre croissant, décide de réinstaller le roi sur le trône dans l'espoir de freiner la radicalisation de la Révolution et d'empêcher une intervention étrangère. Très différente du projet

initial, la Constitution de 1791 est finalement adoptée le 3 septembre 1791. Louis XVI, qui prête serment le 14, devient « roi des Français ». Il conserve l'autorité exécutive, mais ses moyens d'action sont strictement limités. Son pouvoir de veto est simplement suspensif, et l'Assemblée, souveraine et disposant d'un pouvoir prédominant, a un droit de regard effectif sur la conduite des affaires étrangères.

L'Assemblée constituante se sépare le 30 septembre 1791.

Le lendemain a lieu la première réunion de la nouvelle assemblée, l'Assemblée législative.

L'Assemblée législative (octobre 1791-septembre 1792)

L'Assemblée législative est élue au cours de l'été 1791, tandis que Léopold II et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, se rencontrent à Pillnitz le 27 août et affirment leur soutien à la monarchie française.

Cette menace à peine voilée à l'égard de la Révolution

décuple l'ardeur des patriotes. A partir de cet époque, nous discernons une radicalisation de la Révolution

La Législative, qui se réunit pour la première fois le 1er octobre 1791, est composée de 750 membres élus au suffrage censitaire, tous dépourvus d'expérience car les membres de la Constituante se sont eux-mêmes décrétés inéligibles. Avec elle, nous voyons l'arrivée de l'émergence des factions politiques.

La nouvelle assemblée est divisée en factions fortement opposées. Les plus modérés sont les Feuillants, qui soutiennent la monarchie constitutionnelle prévue par la Constitution. Au centre, le groupe majoritaire est dépourvu d'opinion arrêtée et par conséquent ne dispose pas de l'initiative.

Les plus radicaux de l'assemblée sont les Girondins (ou « brissotins ») - qui demandent la transformation de la monarchie constitutionnelle en une république fédérale - et les Montagnards (Jacobins et Cordeliers), favorables à l'établissement d'une république indivisible et fortement

centralisée.

Unis provisoirement par leur conviction républicaine, Girondins et Montagnards font voter plusieurs textes importants, notamment l'obligation aux émigrés de rentrer avant le 1er janvier 1792 (9 novembre 1791), et la condamnation à des peines de prison ou de déportation pour le clergé réfractaire (29 novembre 1791).

Le veto émis par Louis XVI contre ces textes suscite toutefois une crise qui permet aux Girondins d'accéder au pouvoir, en mars 1792.

Malgré l'opposition des Montagnards, en particulier de Maximilien de Robespierre, le cabinet girondin dominé par Roland de La Platière adopte une attitude belliqueuse à l'égard de Frédéric-Guillaume II de Prusse et du nouvel empereur germanique, François II. Les deux souverains soutiennent ouvertement les activités des émigrés et l'opposition des propriétaires terriens féodaux d'Alsace aux lois révolutionnaires. Dans le camp favorable à la

guerre, on trouve aussi bien des monarchistes, qui espèrent la défaite du gouvernement révolutionnaire et la restauration de l'Ancien Régime, que des Girondins, lesquels veulent triompher définitivement des contre-révolutionnaires à l'intérieur et étendre les principes révolutionnaires en Europe.

Le 20 avril 1792, sur proposition de Louis XVI, l'Assemblée législative déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie (Léopold II en tant que souverain d'Autriche), entamant la longue période des guerres révolutionnaires. Profitant des erreurs et des trahisons du haut commandement français, en majorité monarchiste, les armées autrichiennes remportent plusieurs victoires et pénètrent sur le sol français, suscitant une vive émotion. L'invasion de la France a des répercussions majeures sur le climat politique de la capitale.

Le 11 juin 1792, le roi émet un veto au nouveau décret sur les réfractaires et à la création d'un camp de 20 000 fédérés aux portes de Paris. Deux jours plus tard, il

renvoie le gouvernement girondin (13 juin), qui est remplacé par un cabinet feuillant. Une semaine après la chute de Roland de La Platière, la foule en colère envahit le jardin des Tuileries, résidence de la famille royale, mais Louis XVI maintient son veto. Le 11 juillet, après que la Sardaigne et la Prusse ont rejoint le camp de la guerre contre la France, la Législative décrète « la patrie en danger ». Des renforts sont envoyés au front, et des volontaires de tout le pays arrivent à Paris. Le chant du contingent marseillais est popularisé et devient un hymne patriotique sous le nom de Marseillaise. Le 25 juillet 1792, le commandant en chef allié, Charles William Ferdinand, duc de Brunswick, menace Paris d'une « subversion totale » si la famille royale est maltraitée.

Une nouvelle époque débute alors en France, car c'est à partir de ce moment que la monarchie touche à sa fin. Bien entendu, la décision du duc ne fait qu'accroître la ferveur patriotique et le mécontentement populaire à

l'égard de la monarchie.

Le 10 août 1792, sous l'impulsion des Montagnards, des sans-culottes parisiens et des volontaires nationaux en route vers le front ravagent les Tuileries et massacrent la garde suisse du roi. Louis XVI et sa famille se réfugient dans l'enceinte de l'Assemblée législative, qui décide de suspendre immédiatement la monarchie et place le roi en détention dans la prison du Temple.

Le même jour, les insurgés déposent le conseil de Paris, qu'ils remplacent par une Commune insurrectionnelle, avec Pétion et Manuel à sa tête. Les Montagnards, sous la direction de l'avocat Georges Danton, dominent désormais la Commune et accroissent leur influence au sein de l'Assemblée législative. Celle-ci décide la tenue d'élections au suffrage universel masculin, destinées à réunir une nouvelle convention constitutionnelle.

Signe de la radicalisation, un tribunal criminel extraordinaire est créé, et l'assemblée décrète la déportation des réfractaires.

Début septembre 1792, c'est un véritable massacre marquant la première dérive de la révolution : pris de panique devant l'avance des armées ennemies et les rumeurs de complot contre-révolutionnaire, le peuple en armes massacre plus d'un millier de royalistes, prêtres réfractaires et détenus de droit commun dans les prisons de Paris et de certaines villes de province.

Les chefs montagnards, comme Georges Danton ou Jean-Paul Marat, encouragent ou laissent faire la tuerie.

La Convention nationale (septembre 1792-octobre 1795)

Nous allons donc étudier dans cette partie trois différentes conventions.

La première est, suivant l'ordre chronologique, La Convention girondine (septembre 1792-mai 1793). Avec la chute de la monarchie, la guerre prend un caractère national et politique au lieu d'être un simple conflit entre princes. Le 20 septembre 1792, c'est la victoire à Valmy : une armée de sans-culottes commandée par le

général Dumouriez stoppe l'avance prussienne.

La Convention nationale fraîchement élue, qui se réunit le jour même de cette victoire éclatante, proclame la République le 21 septembre.

Le 19 novembre, les Girondins font voter un texte promettant « fraternité (solidarité) et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté ».

L'accord entre les principales factions de la Convention, les Girondins et les Montagnards, va à peine au-delà de ces premières mesures. Des dépêches optimistes arrivent presque chaque semaine des armées, qui ont pris l'offensive après la bataille de Valmy et se sont successivement emparées de Mayence, de Francfort, de Nice, de la Savoie et des Pays-Bas autrichiens.

Au même moment, la lutte s'intensifie à la Convention, la Plaine oscillant entre un soutien aux Girondins (qui craignent l'influence de Paris et souhaitent arrêter la Révolution) et aux Montagnards (plus radicaux).

Le premier bras de fer important est le procès de Louis XVI, que les Girondins veulent retarder. La majorité approuve la proposition des Montagnards de le juger pour trahison devant la Convention.

Le 15 janvier 1793, par un vote quasi unanime, la Convention déclare le souverain coupable, mais se divise le lendemain sur la nature de la peine. Des lignes de clivage très nettes apparaissent entre les « régicides (favorable à la peine de mort) » et ceux qui refusent la peine capitale.

Condamné à mort par une très faible majorité (387 voix contre 334), Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793.

La Convention montagnarde (juin 1793-juillet 1794)

Les 31 mai et 2 juin 1793, une insurrection de trente et une sections parisiennes, menée par le journaliste Jacques Hébert et d'autres radicaux, somme la Convention d'arrêter vingt-sept députés girondins ainsi que les ministres Lebrun-Tondu et Clavière (le premier est exécuté et le second se suicide).

Les sans-culottes réclament une meilleure répartition des richesses et la poursuite de la déchristianisation. Ils constituent le principal soutien des Jacobins, qui prennent le contrôle du Comité de salut public le 10 juin, et en font le principal instrument de la dictature révolutionnaire après l'avoir totalement réorganisé.

Trois jours plus tard, Jean-Paul Marat est assassiné par Charlotte Corday , une Girondine.

L'indignation suscitée par ce crime élargit considérablement l'influence des Jacobins. Arrive une nouvelle constitution qui se nommera tout simplement l'an I.

Le 24 juin 1793, la Convention promulgue une nouvelle Constitution (ensemble de lois régissant la forme politique d'un gouvernement ou d'un État) faisant une large place à la démocratie directe, ainsi qu'une Déclaration des droits de l'homme, d'inspiration plus sociale que la première mais jamais appliquée.

Le 10 juillet, Georges Danton quitte le Comité de salut public et, le 27, Maximilien de Robespierre y fait son

entrée ; il en devient rapidement le membre le plus influent. En collaboration avec Louis Saint-Just, Lazare Carnot et Georges Couthon, il prend des mesures radicales pour sauver la Révolution et anéantir ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

D'avril 1793 à juillet 1794, la Convention nationale renouvelle chaque mois les pouvoirs du Comité, qui met en place un régime de Terreur, instrument politique de la lutte contre les contre-révolutionnaires.

C'est donc tout une véritable instauration de la "Terreur" qui est présente...

La situation militaire de la République est critique. Les monarchies européennes coalisées ont repris l'offensive sur tous les fronts. Condé-sur-l'Escaut (10 juillet 1793), Mayence (23 juillet) et Valenciennes (28 juillet) tombent, et Toulon est assiégée par les Britanniques.

Un nouveau décret de conscription, publié le 23 août, ordonne la levée en masse de toute la population mâle

apte au service.

Quatorze armées (750 000 hommes) sont constituées en hâte, équipées et expédiées au front. Les contre-révolutionnaires royalistes et catholiques contrôlent la majeure partie de la Vendée et de la Bretagne. L'insurrection fédéraliste s'étend, et plusieurs villes importantes (dont Caen, Lyon, Marseille et Bordeaux) sont aux mains des Girondins. En outre, le Comité doit faire face à une opposition interne croissante.

La loi des suspects (loi révolutionnaire qui a ordonné l'arrestation des ennemis de la Révolution française), votée le 17 septembre 1793, permet d'étendre la Terreur. Le 16 octobre, la reine Marie-Antoinette est exécutée, et 31 dirigeants girondins de premier plan (dont Brissot de Warville) subissent le même sort le 31 octobre. La répression s'abat sur tous les royalistes, prêtres, Girondins et autres suspects d'activités ou de sympathies contre-révolutionnaires.

Les tribunaux révolutionnaires fonctionnent de manière expéditive et envoient des milliers de personnes

à la guillotine. À Paris, 2 585 personnes périssent sur l'échafaud entre avril 1793 et juillet 1794, dont la moitié au cours des deux derniers mois.

En province, en particulier dans les régions d'insurrection royaliste, les traîtres, avérés ou suspects, subissent un sort plus dur encore.

En trois mois, sous la houlette de Jean-Baptiste Carrier, le tribunal de Nantes condamne à la guillotine plus de 8 000 personnes qui ont soutenu la rébellion vendéenne, et procède à des exécutions de masse par noyade.

Outre les milliers de condamnations à mort prononcées dans toute la France par les tribunaux révolutionnaires, de nombreuses personnes meurent dans les prisons surpeuplées, ou sont sommairement exécutées. Le nombre total de victimes est estimé à près de 40 000 personnes. Tous les courants politiques et toutes les couches de la société sont touchés. Environ 8% des condamnés par les tribunaux révolutionnaires sont d'origine noble, 6% appartiennent au clergé, 14% à la petite bourgeoisie (classes moyenne) et 70% sont des

ouvriers ou des paysans accusés de désertion, d'accaparer des denrées, de rébellion et d'autres crimes. La dictature "Jacobine" vit alors son apogée

C'est le clergé catholique (qui se rapporte à la doctrine et aux rites de l'Église chrétienne romaine et apostolique) qui subit proportionnellement les pertes les plus importantes. L'anticléricisme (hostile aux pouvoirs de l'église) s'exprime encore par l'abolition, en octobre 1793, du calendrier julien (calendrier lunaire), remplacé par le calendrier républicain.

Sous l'impulsion de Robespierre, le Comité de salut public tente de réformer la France à partir d'un mélange d'humanitarisme (irréaliste) fanatique, d'idéalisme social et de patriotisme. Pour établir une « République de la Vertu », le Comité encourage le culte de la Révolution (hommages rendus sous forme de cérémonies cultuelles aux principes de la Révolution française) et prend des mesures contre la corruption et les accapareurs.

Le 21 novembre 1793, Maximilien de Robespierre

prend position contre la déchristianisation (détachement du christianisme et de sa pratique), mais deux jours plus tard, la Commune de Paris décide de fermer toutes les églises et d'encourager activement le culte de la Raison, véritable religion révolutionnaire.

Ce mouvement spontané de déchristianisation active s'étend rapidement à toute la France.

Prise à l'instigation des chefs radicaux Pierre Chaumette et Jacques Hébert, cette décision accentue le fossé séparant les Jacobins centristes, menés par Robespierre, des « hébertistes (partisans de Jacques Hébert et favorables à une radicalisation du régime de Terreur mené par Maximilien de Robespierre)» et des « enragés (patriotes réclamant de la Convention nationale les mesures sociales et économiques les plus radicales) », respectivement puissants à la Convention et au sein de la Commune de Paris.

Grâce à la levée en masse, la guerre contre la coalition tourne à l'avantage de la France. Le général Jean-

Baptiste Jourdan bat les Autrichiens à Wattignies le 16 octobre 1793 et, avant la fin de l'année, les envahisseurs sont repoussés au-delà du Rhin et Toulon libérée. À l'intérieur, le Comité de salut public est parvenu à mater les insurrections des royalistes et des Girondins. Avec l'aide des « dantonistes », Maximilien de Robespierre parvient à se débarrasser de Jacques Hébert, qui est exécuté le 24 mars 1794 avec ses principaux partisans.

Le 5 avril, c'est au tour de Georges Danton et des « indulgents », qui réclament la fin de la Terreur.

À cause de ces purges et des représailles massives contre les tenants des deux camps, Robespierre perd le soutien de nombreux chefs jacobins, qui se sentent eux-mêmes menacés. Hostile à la déchristianisation et au culte de la Raison des hébertistes, il cherche à mettre en place un culte de l'Être suprême (décret du 7 mai 1794), inspiré de la philosophie des Lumières.

Cette tentative pour réveiller le civisme et la morale républicaine se solde par un échec.

Une série de succès militaires, notamment à Fleurus le 26 juin 1794, ouvre la voie à une deuxième conquête des Pays-Bas autrichiens. L'espoir d'une victoire renaît dans l'opinion et la politique quasi paranoïaque, maintenue par Robespierre, perd sa justification.

La Terreur atteint son paroxysme à Paris durant l'été 1794, et le bain de sang finit par provoquer l'écouement de nombreux révolutionnaires.

La tension croissante entre le Comité de salut public, où siège Robespierre qui néglige de plus en plus les séances de la Convention, et le Comité de sûreté générale tourne au profit de ce dernier.

Ses membres impliqués dans la Terreur (Barras, Tallien, Billaud-Varenne) s'allient aux députés modérés de la Plaine.

Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), Maximilien de Robespierre, son frère Augustin, Saint-Just, Lebas et Couthon sont décrétés d'arrestation et échouent dans leur tentative d'insurrection de la Commune de Paris. Arrêtés

au cours de la nuit, ils sont exécutés le 28 juillet au soir. Dans les jours qui suivent, plus d'une centaine de leurs partisans subissent le même sort. Le 9 Thermidor marque un tournant décisif de la Révolution.

La fin de la « République de la Vertu », rêvée par Robespierre, entraîne celle de la radicalisation du mouvement révolutionnaire.

La Convention thermidorienne (juillet 1794-octobre 1795)

La réaction ne se fait pas attendre : c'est la naissance de la "Terreur blanche".

Jusqu'à la fin de 1794, la Convention nationale est dominée par les députés thermidoriens (relatif aux événements révolutionnaires français du 9 thermidor) du centre (la Plaine, ou Marais) qui ont renversé Maximilien de Robespierre et mis un terme à la Terreur. Les clubs jacobins sont fermés en novembre, les

tribunaux révolutionnaires supprimés et plusieurs décrets, notamment celui fixant le maximum des salaires et des prix des denrées (produit de consommation destiné à l'alimentation de l'homme ou des animaux), sont abolis. Après le rappel à la Convention des Girondins proscrits et d'autres élus modérés, le conservatisme thermidorien fait place à la réaction. Les 1er avril (12 germinal an III) et 20 mai (1er prairial an III) 1795, des émeutes de la faim et des manifestations de protestation éclatent à Paris et dans d'autres régions de France. Ces émeutes sont sévèrement réprimées, et les derniers Montagnards sont exécutés.

Durant l'hiver 1794-1795, les forces françaises commandées par le général Pichegru s'emparent des Provinces-Unies, où elles fondent la République batave, et chassent les armées ennemies au-delà du Rhin. La coalition européenne ne survit pas à cette succession de défaites. Le 5 avril 1795, la Prusse et de nombreux États allemands signent, à Bâle, un traité de paix avec la

France. Après le retrait de l'Espagne, le 22 juillet, seules l'Angleterre, la Sardaigne et l'Autriche sont encore en guerre contre la République. Les fronts restent stables jusqu'aux campagnes italiennes de Napoléon Bonaparte, l'année suivante. La paix est revenue aux frontières et, en juillet, la tentative de débarquement d'une armée d'émigrés est stoppée à Quiberon (Bretagne). C'est une vraie victoire de la part des militaires.

La suppression du budget du culte, le 18 septembre 1794, a préparé la voie à une séparation de l'Église et de l'État, qui est confirmée par un décret du 21 février 1795.

Le Directoire (octobre 1795-novembre 1799)

La constitution de l'an III

La Convention nationale rédige également une nouvelle Constitution, approuvée le 22 août 1795.

Elle confère le pouvoir exécutif à un Directoire composé de cinq membres, qui doit nommer les ministres et généraux en chef. Le pouvoir législatif est confié à deux chambres, le Conseil des Anciens (250 membres) et le

Conseil des Cinq-Cents. Un membre du Directoire et un tiers des assemblées sont renouvelés chaque année, à partir de mai 1797. Le suffrage est censitaire, et seuls les contribuables pouvant établir la preuve d'une année de résidence dans leur district électoral disposent du droit de vote. La nouvelle Constitution, très en retrait par rapport à la démocratie jacobine, veut à tout prix éviter un retour à la dictature parlementaire. Les rivalités de pouvoir au sein du gouvernement deviennent chroniques, de même que les blocages institutionnels entre les pouvoirs législatif et exécutif. Cette crise politique permanente entraîne un manque de continuité dans la gestion des affaires de la nation, et favorise plusieurs tentatives de coup d'État.

La Convention nationale, toujours anticléricale (d'hostilité au pouvoir de l'Église et des ecclésiastiques) et antiroyaliste (régime politique dans lequel l'autorité est exercée par un roi héréditaire) en dépit de son opposition au jacobinisme (politique favorable au

centralisme administratif républicain), crée des garde-fous contre la restauration de la monarchie. Il est décidé de nommer les premiers Directeurs et les deux tiers du corps législatif parmi les membres de la Convention.

En réaction contre ce décret, les royalistes parisiens organisent, le 5 octobre 1795, une insurrection contre la Convention. L'émeute est rapidement maîtrisée par les troupes du général Napoléon Bonaparte, encore peu connu. La Convention nationale se sépare le 26 octobre 1795, et un nouveau gouvernement est mis en place.

Le gouvernement des Directeurs rencontre dès le début un grand nombre de difficultés, malgré la présence d'hommes politiques de premier plan, comme Talleyrand. Souvent considéré comme un régime de transition entre la phase révolutionnaire proprement dite (que certains font arrêter à thermidor) et la période napoléonienne, le Directoire se consacre à stabiliser les bouleversements des années précédentes. Il est confronté à une grave crise économique et sociale qui accentue les

inégalités entre les couches populaires misérables et une petite classe enrichie, menant une vie fastueuse (les muscadins (membre d'un groupe d'adversaires des Jacobins, à la fin de la Révolution française, qui se signalaient par leur tenue recherchée), incroyables et merveilleuses). Le Directoire hérite d'une crise financière aiguë, qui entraîne la suppression des assignats le 19 février 1796. Malgré la mort, la fuite ou la disparition de la plupart des dirigeants jacobins, l'esprit du jacobinisme reste très ancré dans les classes populaires. De leur côté, les royalistes mènent une campagne intense pour la restauration monarchique. La période est marquée par de fréquents changements de cap politique, le gouvernement réprimant ou cherchant tour à tour à se rapprocher de la « gauche » jacobine et de la « droite » conservatrice.

La bourgeoisie, déterminée à préserver un statut durement acquis, comprend les avantages matériels et politiques qu'elle peut espérer d'une continuation de la guerre, qui lui permettrait de canaliser l'énergie libérée

par la Révolution.

Le patriotisme révolutionnaire est progressivement remplacé par une guerre de conquête inspirée par le nationalisme. La France a encore quelques contentieux à régler avec le Saint Empire romain germanique et l'absolutisme de la majeure partie des monarchies européennes est vécu comme une menace pour le pays. Quelques mois après son entrée en fonction, le Directoire confie à Napoléon Bonaparte le commandement de la campagne d'Italie (campagne de Napoléon III en Italie contre l'Autriche-Hongrie, de mars 1796 à octobre 1797), qui permet au jeune général d'acquérir sa popularité.

Les trois coups d'État du 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), du 11 mai 1798 (22 floréal an VI) et du 18 juin 1799 (30 prairial an VII) reflètent simplement les luttes de factions au sein de la bourgeoisie.

Le réveil de la gauche jacobine se manifeste par le complot du radical Gracchus Babeuf, qui préconise une distribution égale de la terre et des revenus. La

«conjuraton des Égaux (durant la Révolution française, conspiration contre le Directoire menée en mai 1796 par le révolutionnaire et précurseur du communisme Gracchus Babeuf) » de mai 1796 échoue, et Babeuf, trahi par un complice, est exécuté le 27 mai 1797 (8 prairial).

Les revers militaires de l'été 1799, les difficultés économiques et l'agitation sociale mettent en danger la suprématie politique de la bourgeoisie. Dans l'esprit de la plupart des dirigeants de l'époque, comme Lucien Bonaparte (président du Conseil des Cinq-Cents), Joseph Fouch (ministre de la Police), Emmanuel Sieyès (membre du Directoire) et Talleyrand, la crise ne peut être résolue que par une action énergique.

Les 9 et 10 novembre 1799 (18-19 brumaire an VIII), le Directoire est renversé par un coup d'État du général Bonaparte.

Le 24 décembre 1799, une nouvelle Constitution instaure le Consulat, au sein duquel Napoléon Bonaparte

occupe d'emblée une place prédominante.

Investi du pouvoir dictatorial en qualité de Premier consul, il détourne rapidement le zèle et l'idéalisme révolutionnaires à son profit. Alors qu'en France les principes révolutionnaires connaissent un net reflux, ils se répandent en Europe à la faveur des guerres napoléoniennes.

Les conséquences de la révolution

Le résultat direct de la Révolution française est l'abolition de la monarchie absolue ainsi que la disparition de la société d'ordres et des privilèges féodaux de la noblesse. Les dernières survivances de servage sont abolies, les impôts féodaux et les dîmes sont supprimés, les grands domaines seigneuriaux sont morcelés, et le principe de l'égalité devant l'impôt est adopté. Avec la vente des biens nationaux et la redistribution complète des richesses et de la propriété foncière, la France devient le pays européen comptant la

plus forte proportion de petits propriétaires terriens indépendants. Les paysans ne doivent plus suivre Paris dans les éruptions révolutionnaires successives que connaît la capitale au XIXe siècle. Parmi les multiples réformes sociales et économiques amorcées au cours de cette période, on trouve notamment l'abolition de l'emprisonnement pour dette, l'introduction du système métrique et l'abolition de la règle de primogéniture pour l'héritage de la terre.

Une grande partie des réformes mises en place par Napoléon ont été entamées sous la Révolution. Il institue la Banque de France, qui reste pratiquement inchangée pendant deux siècles. Le système d'enseignement centralisé et sécularisé voit le jour sous la Terreur et est complété par Napoléon ; l'Université de France et l'Institut de France sont organisés. Les charges d'enseignement sont attribuées par concours ouverts à tous les citoyens sans souci de naissance ou de richesse. La réforme et l'unification du droit, qui aboutit à la

codification des diverses lois et coutumes locales, regroupées dans le Code Napoléon, reflètent bon nombre de principes apportés par la Révolution : l'égalité devant la loi, la liberté individuelle et les garanties de procès équitable. La procédure pénale prévoit une cour de juges et un jury populaire pour les affaires criminelles : un accusé est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable, et un droit de défense lui est garanti par la présence d'un avocat.

Dans le domaine religieux, le principal apport de la Révolution est l'accélération de la sécularisation et de la laïcisation de la société. Elle ouvre également la voie à la séparation de l'Église et de l'État, effective en 1905.

Les résultats les plus intangibles de la Révolution sont incarnés dans son mot d'ordre : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ses idéaux sont devenus la plate-forme des réformes libérales en France et en Europe au XIXe siècle.

La République proclamée en 1792 est confrontée aux périls extérieurs et aux oppositions intérieures. Pour affronter ces difficultés, la Terreur, menée par Robespierre, est instaurée. Après la chute de Robespierre en 1794, un nouveau régime est institué : le Directoire. Fragile et contesté, ce régime prend fin avec le coup d'Etat de Bonaparte en 1799.

Pour beaucoup d'historiens, la Révolution a amorcé une série de bouleversements politiques, économiques et sociaux qui n'ont trouvé leur conclusion définitive qu'au siècle suivant.

La France à la veille de 1789

La société Française

En 1789, la France est un pays de 26 M d'habitants. La population se partage de manière inégale en trois catégories sociales.

1 - La noblesse représente environ 400 000 personnes.

Cet ordre est divisé entre la haute noblesse (environ 4 000 familles) proche du trône et la petite noblesse. Cette petite noblesse est composée des gentilshommes de province, souvent peu fortunés, et de la noblesse de robe ayant acheté leurs quartiers de noblesse et méprisée par la noblesse d'épée traditionnelle.

2 - Le clergé est composé de 120 000 personnes dont 139 évêques. Il est également divisé entre le haut clergé (issu de la noblesse) et le bas clergé plus proche du Tiers Etat que des hauts prélats.

3 - Le Tiers-Etat représente l'immense majorité de la population soit environ 98% de celle-ci. Il regroupe les travailleurs journaliers des campagnes, les paysans propriétaires fermiers, les artisans et les bourgeois des villes (banquiers, hommes de droit ou commerçants). Cette bourgeoisie est en plein essor grâce au développement économique des dix dernières années et prend de plus en plus de pouvoir dans la vie économique du royaume de France.

Politique intérieure :

En théorie, le pouvoir du roi n'a pas de limite. Il nomme et révoque ses ministres, le garde des sceaux, le contrôleur des finances et les secrétaires d'état. Les conseils qui l'assistent servent son autorité en donnant à l'administration des provinces les ordres du pouvoir central. Tous les pouvoirs sont centralisés sur Paris et concentrés entre les mains de Louis XVI. Malgré cela, l'administration et l'organisation du pouvoir sont affreusement compliquées de par toute une série de particularités propres à chaque province, à certaines villes, à certains tribunaux.

Ces particularités sont des résurgences de privilèges passés, accordés un jour par l'un ou l'autre des rois de France. Dans la complexité de cette administration, l'injustice et l'inefficacité régnaient et permettaient à toute personne retorse et rusée d'obtenir à son avantage des exemptions d'impôts, des subventions ou tout autre avantage. Le roi souhaite réformer cet état mais ses

intentions vont dans le sens d'un renforcement de l'absolutisme aux dépens de privilège. Il souhaitait en France un despotisme absolu tel qu'il existait alors en Russie, en Autriche ou en Prusse.

Politique extérieure :

Depuis 1777 avec La Fayette et ses volontaires, puis à partir de 1779 avec Rochambeau et le corps expéditionnaire royal, la France combat aux côtés des insurgés américains contre les Anglais. Cette guerre d'indépendance aboutira en 1781 à la victoire de Yorktown par les Franco-Américains. Le soutien massif de 50 000 hommes n'était pas innocent. Il s'agissait pour Louis XVI d'affaiblir la puissance de l'Angleterre. Le coût de ces expéditions commandées s'éleva à 2 milliards de livres.

Pendant toute cette période, la marine française avec ces 300 navires commandés par les amiraux De Grasse, D'Estaing, La Motte-Picquet ou Suffren se couvre de gloire et décime les escadres anglaises sur toutes les

mers du globe.

L'Angleterre doit signer la paix à Versailles en 1763. Les Etats Unis deviennent indépendants. La France, quant à elle, récupère le Sénégal, St Pierre et Miquelon, Ste Lucie et Tobago aux Antilles. Elle a également le droit de fortifier Dunkerque qui est le repère des corsaires français. Elle n'a cependant retrouvé ni le Canada ni les Indes perdus à l'issue de la guerre de sept ans en 1763 (Traité de Paris) mais les différents comptoirs récupérés donnent au commerce maritime un regain réel.

Mécontentement général

En cette fin de XVIII siècle, le Siècle des Lumières, le pays ne peut plus se satisfaire de l'ordre ancien traditionnel. Cet ordre féodal dans lequel le Roi est à la fois le chef militaire, le justicier et le protecteur du Pays, cet ordre dans lequel la noblesse défend le pays avec son épée, le Clergé l'assiste de ses prières et le peuple travaille et paie l'impôt : "taillable et corvéable à merci".

Le roi, Louis XVI, n'est plus et n'a jamais été un chef militaire, un meneur d'hommes comme Henri IV ou Louis XIV avaient pu l'être, les nobles sont devenus des chefs de guerre bien médiocres et certains hauts prélats sont très loin des prières.

Les privilèges

Tous les privilèges sont devenus insupportables pour le Tiers Etat. Les exemptions d'impôt, le droit de banalité, les droits de péage, les monopoles tels ceux du colombier ou de la garenne, les redevances diverses, tous ces avantages, toutes ces inégalités et plus encore l'inégalité devant l'impôt révoltent les paysans et les bourgeois réunis.

L'église pour sa part choque et révolte. Non seulement cet ordre extrêmement riche ne paie pas d'impôt mais il prélève la dîme sur les revenus agricoles. De plus, cette Eglise si riche des dons fait par les fidèles se fait trop souvent détournée cette fortune par certains membres du

clergé qui voient en celle-ci un bien personnel.

Les impôts

Plus encore que tous les avantages, la répartition arbitraire des différents impôts exaspère le contribuable qui accepterait plus volontiers un impôt que tous acquittent. Les nobles paient certains petits impôts directs mais sont exempts du plus gros d'entre eux: la taille. Celui-ci est le pire : sur 100 livres de revenu il en prend 53. De surcroît, il est levé arbitrairement, mal réparti et peut tous les jours s'aggraver dans cette période d'anarchie dépensière de l'état. Les impôts indirects tels la gabelle finissent d'écraser les sujets du roi. L'impôt ecclésiastique avec la dîme achève de l'accabler. Paradoxalement le clergé, l'ordre le plus riche de France, ne paie pas d'impôt. Il consent au roi un don gratuit.

La faillite du royaume

La ruine du Trésor Public est en grande partie

provoquée par la participation de la France à la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Cette contribution énorme ruina les finances du royaume dès 1787. Necker alors Premier ministre tente d'assainir les finances du royaume en proposant de diminuer les pensions payées aux personnages importants. Il est écarté de son poste par les privilégiés qui se mobilisent contre lui. Ni Calonne, qui misait sur la stimulation de la croissance pour augmenter les recettes indirectes et qui envisageait une refonte du système fiscal, ni son successeur Loménie de Brienne qui tente de faire imposer par le roi ces réformes fiscales ne parviennent à combler le trou du Trésor public. Ils ne réussissent qu'à lever contre eux et contre Louis XVI les ordres privilégiés qui refuse de payer tout impôt nouveau. Les masses populaires suivent et manifestent contre la cour et les ministres. Tous demandent la réunion des Etats Généraux. Une fois de plus, le roi cède et Loménie de Brienne annonce en août 1788 la réunion des états généraux pour le 1er mai 1789. Necker alors rappelé

comme Premier ministre ne pourra que constater l'étendue du déficit.

Les différents intervenants

La noblesse :

Les privilèges de la noblesse sont essentiellement fiscaux. Ils se réservent cependant, à cette époque, toutes les hautes fonctions dans le clergé, la politique, la marine et l'armée. Ne pouvant exercer des métiers industriels ou commerciaux, elle a obtenu le droit de déroger dans certaines activités comme le commerce en mer ou les grandes entreprises industrielles. Aussi, quand la grande noblesse défendra ses privilèges, elle ne songera pas seulement à ces exemptions fiscales mais elle défendra sa position dominante dans la société.

Il en est de même pour la noblesse de robe qui, si elle est ouverte et favorable aux idées du siècle, est furieusement attachée à la défense de ses prérogatives. La petite noblesse rurale, constituée par les

gentilshommes de province, s'indigne de sa pauvreté dans cet enrichissement universel. Elle cherche par tous les moyens à renforcer ses privilèges et à réviser ses droits.

La Noblesse, que le roi de France va épauler tout au long de cette période n'apportera à Louis XVI ni une armée ni un état major. Elle sera incapable de se défendre en masse et incapable de composer avec les autres ordres lorsque ce sera nécessaire.

Richelieu puis Louis XIV s'étaient attachés à casser la haute noblesse, à la courber devant la volonté royale. De plus en déracinant les grands seigneurs de leurs provinces et en les maintenant à Versailles Louis XIV les avait éloignés de leur clientèle qui ne sera plus là le moment venu. La "domestication" des grands seigneurs jusqu'alors toujours suspects d'indépendance fut totale.

Ces hommes sont également en partie acquis à la philosophie des lumières et voient en la Révolution une fronde contre le despotisme du Roi et le fanatisme des

prêtres. L'autre partie de cette noblesse est opposée à toute évolution des choses. Divisée en deux groupes l'un qui va trop céder et l'autre qui ne cédera rien, démunie de toute clientèle par la politique des rois et avilie par la courtoisie, la noblesse française divisée émigrera ou sera laminée par la révolution.

Le clergé :

Le Clergé est en piteux état, il y a bien sur en 1789 des responsables très honorables, il y a également des prélats scandaleux (Rohan, Talleyrand...) mais la masse est médiocre.

Louis XVI dira un jour excédé "*Il serait convenable que l'archevêque de Paris crût en Dieu*" et une autre fois lors d'une nomination de deux évêques l'un à Clermont et l'autre à St Flour "*Je viens d'envoyer le Saint Esprit en Auvergne, le Saint à Clermont et l'Esprit à St Flour*".

Le bas clergé regarde avec mépris et jalousie ces chefs peu respectables. Il est pour l'évolution des choses et

cette disposition permettra au Tiers Etat de triompher en disloquant l'opposition des deux ordres privilégiés. En effet, les curés dans l'ensemble sont disposés à se jeter dans un mouvement pour lequel leurs origines et leurs ressentiments vis à vis du haut clergé les ont préparés.

La bourgeoisie :

Les bourgeois font vivre le peuple des villes.

Il y a d'abord les petits bourgeois, ces marchands que l'on voit tous les jours sur les marchés et qui envoient leurs enfants étudier pour en faire des médecins, des avocats, des professeurs. La plupart des députés aux assemblées révolutionnaires seront issus de cette petite bourgeoisie qui savait lire, écrire et parler.

Ces gens sont ouverts aux idées nouvelles, ils trouvent que le royaume stagne, ils s'énervent des tracasseries de l'administration et cependant ils achètent des charges pour leurs fils et en faire des commis d'état avec le secret espoir d'un anoblissement. Plus riche encore était la bourgeoisie d'affaire, les banquiers, les industriels et tous

ceux vivant des revenus que leur assurait la levée des impôts.

Enfin toute une bourgeoisie n'ayant plus besoin d'entreprendre pour s'enrichir et vivant du cours de la rente.

Tous ces bourgeois enragent de ne pas disposer d'un prestige social en rapport avec leur importance réelle dans la vie économique du pays. Napoléon dira un jour "*Qu'est ce qui a fait la Révolution ? La Vanité. La Liberté n'a été que le prétexte*". La Révolution semble avoir été beaucoup moins faite contre le despotisme du Roi que contre l'inégalité. De ce fait le mouvement semble plus social que politique. Comme le dit L. Madelin, "les bourgeois libéraux sont rares, les bourgeois exaspérés et envieux des privilèges sont légions, les bourgeois ambitieux sont à leurs têtes". Ces bourgeois sont des gens intelligents qui ont vécu très près, trop près de la noblesse. Ils ont essuyé son mépris et sa condescendance et en sont aigris. Ce seront les

vainqueurs de demain et pour ce faire, ils vont courtiser les classes laborieuses des campagnes et des villes. Avec l'appui des paysans, ils triompheront aux urnes et avec l'appui des ouvriers, ils forceront les décisions des assemblées et défonceront les Bastilles du roi.

Les paysans :

Les grandes famines ont disparues, mais l'on connaît encore des périodes de disette en raison du retard technique de l'agriculture : archaïsme des cultures, retard de l'élevage, étendue des jachères. L'agriculture française était à la fois prospère dans sa production mais sous-équipée et mal adaptée aux techniques et au marché international.

Les paysans feraient bon marché de la liberté et n'ont que faire d'une constitution. Ils veulent deux choses: d'une part, se libérer des droits féodaux et d'impôts trop lourds, et d'autre part pouvoir accéder à la propriété. La fidélité à leur seigneur n'existe plus car le seigneur n'est plus sur ces terres. Retenu à la cour, la gestion de ses

terres est confiée à un intendant que les paysans ne reconnaissent pas. Si la fidélité à la religion existe toujours et ils le montreront tout au long de cette période, la dîme leur est par contre insupportable.

Lorsque la Révolution basculera dans la Terreur, emportée par les sans-culottes, que leurs curés seront proscrits, ils ne souhaiteront plus que l'instauration d'un régime fort qui leur conserve la terre nouvellement acquise.

Le peuple :

Le peuple des villes, en majorité formé d'artisans, mêle cependant plusieurs classes dans l'enchevêtrement des ruelles : Les boutiquiers, les employés de magasin, les blanchisseuses, les palefreniers, des chômeurs et des mendiants. En cet hiver 1788-89, le petit peuple a très faim et très froid. Les récoltes avaient été partout mauvaises, les prix s'étaient élevés très vite et les salaires baissaient. Un peu partout en France, des troubles populaires voyaient le jour remplaçant les manifestations

verbales des notables. Seule "bonne nouvelle" en ce début d'année, Louis XVI a décidé, sur proposition de son ministre Necker, d'accorder au Tiers Etat une représentation double de celle des deux autres ordres aux états généraux qui vont se réunir en mai 1789. Tout le monde se réjouit de cette décision et attend qu'une telle assemblée "*donne une constitution au royaume*". Plus tard entraîné par des Marat, Desmoulin ou Danton ils forceront la main au destin et présideront par leurs actions aux grands tournants de la Révolution.

Comment sortir de la crise ?

La crise économique ne faisait qu'accentuer l'inégalité entre les privilégiés et les non-privilégiés. Les nobles et les riches bourgeois pouvaient se permettre de spéculer sur la hausse des prix et de s'enrichir encore de cette pénurie tandis que les pauvres n'étaient que des victimes mourant de faim.

Au vue de la situation exposée, la France ne peut échapper à une Révolution. Sera t'elle courte ou longue ?

Violente ou pacifique ? Les réformes seront-elles profondes ? La réponse est dans les hommes qui composent son gouvernement. C'est à dire le roi, la reine, les princes de sang et les ministres.

Les non-privilégiés n'auront pas donné le départ de cette révolution. La monarchie souhaitait faire payer d'abord aux privilégiés le prix de sa réforme (Projet de Turgot, Necker, Calonne puis Brienne). Ce sont eux, en s'opposant obstinément à ces réformes et particulièrement depuis 1787, qui déclencheront le départ de celle-ci. Pourront-ils la contrôler ?

La Noblesse et le Haut Clergé comptent sur le roi pour les défendre. Le roi le peut-il ? Sous Louis XVI, la monarchie dite absolue est indécise, elle recule, elle avance sans véritable axe directeur, sans doctrine. Le roi s'appuie sur la Noblesse dévitalisée mais gouverne avec des bourgeois que la cour dédaigne.

Les Etats Généraux ont été convoqués mais personne ne sait ce qu'on leur permettra de faire, ce qu'on leur

interdira, ce qu'on cédera et ce qu'on ne lâchera pas. Le cas du vote par tête ou par ordre en est un exemple marquant. Le Tiers s'est vu accorder une double représentation mais en cas de vote par ordre, elle ne sert à rien, alors il faudrait voter par tête ? Or Necker a promis aux deux autres ordres que le vote se ferait par ordre. Louis XVI ne sait pas que décider, ses ministres non plus...

Dans ses mains, la force armée lui manque. Les officiers sont médiocres, ayant acquis leur charge par leur naissance, les sous-officiers les haïssent, certains partent, d'autres restent et attendent leur heure qui viendra avec la révolution puis l'Empire.

Louis XVI n'est pas un Bourbon ! Pieux jusqu'à la dévotion et chaste jusqu'à négliger sa femme il n'est attiré ni par le travail, ni par l'amour, ni par la politique ou la guerre, deux seules passions la chasse et la serrurerie. Facile à influencer, il ne savait pas vouloir et ne se décidait que très rarement. En fait son métier

l'ennuyait, il dira à Malesherbes venu lui apporter sa démission en 1776 *"Que vous êtes heureux ! Que ne puis-je aussi quitter ma place !"*.

La reine disait de lui *"Le pauvre homme"*, en 1789 tout le monde disait *"Il est bon"*. Napoléon écrira lui-même à son frère Joseph *"Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, le règne est manqué"*. En 1789 le règne est manqué, il se sait que faire et fait demander à Rivarol par Malesherbes *"Que faire ?"*, *"Faire le roi !"* répondit Rivarol. Louis XVI ne pouvait le faire parce qu'il n'était pas né roi.

La reine Marie Antoinette n'exercera qu'une influence intermittente sur Louis XVI sans suite et sans continuité. Par contre depuis l'affaire du collier de la reine ou sa réputation, déjà mise à mal par beaucoup de rumeurs, s'est trouvée de nouveau salie, elle est très impopulaire.

Les frères du roi, le Comte de Provence et le Comte d'Artois ne lui sont d'aucun secours. Le comte de Provence (futur Louis XVIII) n'était qu'un bel esprit

attiré par la philosophie tant que celle-ci ne lui ôtait aucune pension et ne touchait pas à ces privilèges. Le comte d'Artois (futur Charles X) ne parlait que de tirer "l'épée de ses pères" qu'il ne tirera d'ailleurs jamais. Par la suite ils émigreront rapidement à l'étranger et n'auront qu'une idée en tête celle de restaurer la monarchie absolue.

Necker, comme le roi, est irrésolu. C'était un bon financier mais il ne savait pas gouverner. Démagogue et soucieux d'éviter les troubles en ménageant l'un et l'autre, ce ne pouvait être qu'un administrateur fait pour des périodes calmes et pas pour un gouvernement de crise et encore moins pour une révolution.

Bilan de la Révolution et de l'Empire

I. Bilan social

Les vaincus : Noblesse et Clergé .

- Ils ont perdu tous leurs privilèges .
- Ils ont subi une perte de propriétés (totale pour le clergé, partielle pour les nobles)

Les vainqueurs : la bourgeoisie .

- elle domine dorénavant la société.
- la libéralisation de l'économie favorise le développement du capitalisme
- la richesse remplace la naissance pour déterminer la hiérarchie dans la société.

La paysannerie est satisfaite dans l'ensemble.

- Elle est libérée complètement des droits seigneuriaux.
- les paysans aisés ont accru leur propriété par l'achat de biens nationaux.
- seuls les journaliers (ouvriers agricoles) voient leur condition se dégrader encore.

les ouvriers-artisans

- ils n'ont rien gagné malgré l'égalité théorique des droits.
- la domination patronale est plus forte car syndicats et grèves sont interdits. Le code civil les place en situation d'infériorité juridique vis à vis de leur employeur.

II. Bilan politique

Fin de la monarchie absolue, le roi Louis XVIII n'a plus que des pouvoirs limités

- L'idée de la souveraineté nationale s'est imposée.
- Les droits de l'homme avec l'égalité civile sont confirmés.
- les codes de lois élaborées pendant la révolution et l'empire sont maintenus.
- La "Charte constitutionnelle" est une Constitution qui limite les pouvoirs du roi.

=====> mais les droits politiques sont limités aux riches (libéralisme). Le combat pour instaurer la démocratie et le suffrage universel va durer tout le XIX siècle.

- Toute l'Europe a été touchée par les idées révolutionnaires et le principe de la monarchie absolue est partout affaibli.

LE RÈGNE DE NAPOLÉON

En 1789, la Révolution française marque une rupture majeure dans l'histoire de la France et de l'Europe. Elle voit en effet l'émergence d'une nation de citoyens égaux en droit dans une Europe monarchique. À partir de 1799, la domination européenne de Napoléon Bonaparte contribue à diffuser les fondamentaux de la Révolution. Bien que le congrès de Vienne restaure l'ordre monarchique en Europe en 1815, les grands principes tels que l'égalité devant la loi s'enracinent dans l'esprit des peuples.

Le consulat et l'Empire

- En novembre 1799, le général Napoléon Bonaparte met fin à la République par un **coup d'État** et établit le consulat. Il est sacré empereur des Français sous le nom de Napoléon I^{er} le 2 décembre 1804.

- Le **Premier Empire** est un régime autoritaire :
Napoléon concentre tous les pouvoirs entre ses mains.
La police surveille la population. La presse est censurée.
- Napoléon confirme certains acquis de la Révolution :
les Français sont des citoyens égaux devant la loi
grâce au code civil (1804).
- Napoléon rétablit la paix religieuse et signe
le **Concordat** avec l'Église catholique en 1801. Il crée
le franc germinal (1803). Il institue des lycées pour
former les élites et il crée la Légion d'honneur pour
récompenser les services rendus à l'État.

La république en danger

L'exécution de Louis 16 provoque un grand choc en France et en Europe. Les rois européens forment une coalition et attaquent la France. Pour défendre le pays, la Convention décide de recruter 300000 soldats. Cela entraîne l'insurrection de Vendée.. Les paysans de l'ouest Vendéen refusent de partir à la guerre et se révoltent au

nom du roi et de la religion. De plus, l'opposition à la Convention se développe dans de nombreuses villes: c'est la révolte fédéraliste.

Un régime contesté

- Jusqu'en 1789 la France est une **monarchie absolue**, c'est-à-dire un régime politique où le roi détient tous les pouvoirs et n'est contrôlé par aucune institution. La France de l'**Ancien Régime** est également une **société d'ordres**. La **noblesse** et le **clergé** (c'est-à-dire l'ensemble des hommes et femmes d'Église) ont des **privilèges** au détriment d'une grande majorité de la population, qui forme un troisième ordre, le **tiers état (96 % de la population)**. Ce dernier paie seul de lourds impôts qui se révèlent pourtant insuffisants pour résoudre la crise financière qui secoue l'État français.

- Pour faire face à cette crise, le roi Louis XVI convoque les **États généraux** à partir du 5 mai 1789. Les députés des trois ordres se réunissent à **Versailles**. Beaucoup sont alors imprégnés des idéaux véhiculés par le courant intellectuel

des Lumières : certains philosophes comme Voltaire ont remis en question l'absolutisme et les privilèges

.

Un été révolutionnaire (juin-août 1789)

- Dans ce contexte, les députés du tiers état souhaitent la fin de la monarchie absolue et une **constitution** pour la France, c'est-à-dire un texte qui fixe l'organisation et la répartition des pouvoirs de l'État, limitant de fait les pouvoirs du roi.
- Face au refus de Louis XVI, ils se proclament « **Assemblée nationale** » le **17 juin 1789** : ils sont désormais détenteurs de la **souveraineté nationale**, principe selon lequel le pouvoir appartient, non plus au roi, mais à la **nation** formée de citoyens. Le **20 juin 1789**, réunis dans la salle du Jeu de paume, ils prêtent le serment de rédiger une Constitution. C'est le début d'une **révolution** : ce terme désigne le bouleversement de l'ordre social et politique ainsi que sa rapide et profonde transformation.

- Si le roi semble accepter ces décisions, ses manœuvres provoquent une **émeute** en juillet 1789 : la **garde nationale** (une milice de citoyens armés) est organisée et la **prison de la Bastille**, symbole du caractère oppressif de la monarchie, est prise par le peuple **le 14 juillet**.
- La révolution se diffuse en province, où les paysans, inquiets de la possible réaction des seigneurs, attaquent les châteaux pour exiger la destruction des registres des impôts : on appelle cet épisode révolutionnaire **la Grande Peur**. Il débouche sur **l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé le 4 août 1789**.
- Enfin, pour bâtir les fondations d'un ordre nouveau, les députés proclament la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen le 26 août 1789**. Ce texte garantit les **libertés fondamentales** et **l'égalité devant la loi** : tout individu doit dorénavant être traité de la même façon par la loi, sans aucun privilège.

La monarchie constitutionnelle (1791-1792)

- Dans ce contexte révolutionnaire, la **fuite de Louis XVI, arrêté à Varennes en juin 1791**, instaure un climat de méfiance vis-à-vis du roi qui est suspendu de ses droits. **Le 3 septembre 1791**, la **Constitution française** écrite par les députés de l'Assemblée constituante institue une **monarchie constitutionnelle**. Ce nouveau régime politique limite les pouvoirs du roi, dont la **souveraineté** est transférée à la **nation**. Ce dernier se voit contraint d'accepter officiellement la Constitution.

- Cependant les pays voisins, qui sont tous des monarchies, s'inquiètent, et la France entre en **guerre contre la Prusse et l'Autriche en avril 1792**.

Une République fragile face aux menaces européennes
(1792-1799)

La chute de la monarchie (10 août 1792)

- Les débuts de la guerre sont désastreux : les **premières batailles sont perdues par la France** et le territoire français est envahi. Face à la défaite potentielle, **le peuple**

parisien se retourne contre le roi, soupçonné de comploter contre la nation pour qu'elle perde la guerre et que son pouvoir absolu soit rétabli.

- Dans ce contexte, le palais des Tuileries, où sont installées la famille royale et l'Assemblée législative, est attaqué lors de **l'insurrection du 10 août 1792**. Sous la pression, les députés votent **la suspension des pouvoirs du roi et la rédaction d'une nouvelle Constitution**. Cette journée marque la **fin de la monarchie constitutionnelle**.

Le passage à la république dans un contexte de guerre

- Le lendemain de la **victoire de Valmy** contre l'armée austro-prussienne, la **Convention nationale** est élue au suffrage universel masculin le **21 septembre 1792**. Cette nouvelle assemblée proclame la **république**. Ce régime politique se distingue radicalement de la monarchie par le fait que la transmission du pouvoir ne se fait pas de manière héréditaire.

- Le roi Louis XVI, soupçonné de trahison, est **guillotiné le 21 janvier 1793**. Cette exécution choque

profondément les autres pays européens. Ils constituent alors une **coalition** qui entre en guerre contre la République française. Les **coalitions européennes** vont se succéder au cours de la fin du siècle contre la France.

- L'exécution de Louis XVI épouvante également une partie du peuple français. La République est fragilisée par de **nombreux soulèvements royalistes**, dont le plus fort se situe en **Vendée**.

- Dans ce contexte, **Maximilien de Robespierre** et les révolutionnaires les plus radicaux, appelés les **Montagnards**, proclament la **Terreur en 1793** : tous les opposants au régime sont arrêtés et exécutés, et toutes les mesures sont prises pour repousser les armées étrangères. Grâce à cette politique, la France parvient à repousser les ennemis intérieurs et extérieurs, mais Robespierre est renversé et guillotiné en 1794.

La République conservatrice (1794-1799)

- Une République conservatrice, appelée le **Directoire**, succède alors à la Terreur par une nouvelle Constitution.

Cette dernière institue un **suffrage censitaire** très restrictif : le droit de vote est réservé aux catégories de citoyens aisés, qui dépassent un certain seuil d'impôt appelé cens.

- Cette **fracture sociale** entre des élites favorisées et la misère populaire attise les tensions et les divisions entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires. Le régime est menacé, dans un contexte où les guerres contre l'Europe monarchique continuent.

- Ces dernières permettent à un général ambitieux, **Napoléon Bonaparte**, d'être de plus en plus populaire grâce à ses nombreuses victoires. Lors du **coup d'État du 18 brumaire** (9 novembre 1799), il s'empare du pouvoir avec le soutien de l'armée.

La domination européenne de Napoléon Bonaparte (1799-1815)

Le Consulat : une république autoritaire dans le prolongement de la Révolution

- Une nouvelle Constitution fait suite au coup d'État en 1799 : la république est conservée mais prend une tournure **autoritaire**. Le général Bonaparte, **Premier consul**, est le chef de l'exécutif et a des pouvoirs étendus. Le suffrage universel est rétabli et légitime le nouveau régime, mais il est étroitement encadré : les citoyens sont par exemple sollicités lors des **plébiscites** (vote où une question est posée à laquelle il s'agit de répondre par « oui » ou par « non »).
- Certains acquis sociaux et politiques de la Révolution sont conservés et réunis dans le **Code civil (1804)**. Cela dit, l'**esclavage** est rétabli dans les colonies.

L'empire (1804-1814)

- **En 1804**, Napoléon se fait sacrer empereur sous le nom de Napoléon I^{er}. L'**empire** désigne à la fois un régime politique dirigé par un empereur et un vaste territoire conquis par la force sous domination de l'empereur.
- Un **nouveau système politique** est alors établi, avec une nouvelle **dynastie**, les **Bonaparte**. Napoléon **renforce son**

pouvoir personnel et s'entoure d'une **cour**. Les opposants ne sont pas tolérés et la surveillance policière est constante.

- Napoléon continue de remporter de nombreuses victoires : entre 1799 et 1814, il soumet la majeure partie de l'Europe. Il diffuse dans ces pays le **Code civil** (Allemagne, Italie...), et donc les principes révolutionnaires comme **l'égalité devant la loi** ou **l'abolition des privilèges**.

Le congrès de Vienne : une restauration de la paix et de l'ordre monarchique (1814-1815)

- Napoléon redessine la géopolitique européenne et semble un temps le maître du continent. Cependant, l'influence française inquiète et les Européens organisent la résistance. En outre, sa **désastreuse campagne de Russie en 1812** provoque le mécontentement des Français. Face à l'invasion du territoire français par la coalition européenne, il abdique en avril 1814 et il est exilé à l'île d'Elbe.

- **La monarchie est rétablie en France** et le frère de **Louis XVI** monte sur le trône sous le nom de

Louis XVIII. Napoléon s'évade alors de l'île d'Elbe pour reprendre le pouvoir, soutenu par son armée, durant une période appelée **les Cent-Jours**.

- Pendant ce temps, les coalisés réunis au **congrès de Vienne (septembre 1814-juin 1815)** réorganisent la carte politique du continent. Une quinzaine de souverains y sont présents pour mener les négociations, se partager les territoires issus de l'Empire napoléonien et instaurer une paix durable.

- Napoléon est définitivement battu par les coalisés lors de la **bataille de Waterloo le 18 juin 1815**. Cette défaite entraîne une nouvelle fois son **abdication et son exil forcé** sur l'île Sainte-Hélène. Louis XVIII est de nouveau roi de France : c'est le début de la **Restauration**.

La France en crise

1. Les difficultés de l'économie française à la veille de la Révolution

Depuis 1778, la France connaît des difficultés économiques. Les conditions climatiques renforcent bientôt la crise : les récoltes de 1787 et de 1788 sont mauvaises à cause des pluies et des orages. Durant l'hiver 1788-1789, le prix du pain augmente de façon importante, et la population manque de nourriture. Cet hiver est particulièrement froid et rigoureux, la misère est grande et on assiste à une véritable **disette**. La paysannerie a de plus en plus de mal à supporter le poids des impôts.

Dans les villes, les artisans ne parviennent plus à vendre leurs marchandises, et le chômage augmente. Le mécontentement est donc général, et dans certaines villes, des émeutes éclatent. La population exprime son ressentiment contre les riches et les privilégiés.

2. La crise financière

La Révolution naît en grande partie de la crise financière du régime. Ces difficultés financières sont anciennes, mais sont encore plus graves après la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, qui a coûté cher à la France. Le pays est très endetté, et le remboursement des intérêts de la dette pèse extrêmement lourd dans le budget de la France. L'Etat est au bord de la faillite. Plusieurs ministres ont essayé de résoudre le problème, mais aucun n'y est parvenu.

Après Necker qui doit quitter son poste en 1781, Calonne est chargé des finances. Il établit un plan d'amélioration des finances, mais les notables refusent ses réformes et obtiennent son renvoi. Calonne est remplacé par Loménie de Brienne. Lui aussi va tenter des réformes, mais il se heurte à la résistance acharnée du Parlement de Paris. La crise devient politique.

3. La monarchie absolue en crise

Depuis le règne de Louis XV, le pouvoir royal se heurte au Parlement de Paris. Chargée d'enregistrer les édits royaux, cette assemblée de privilégiés aspirait à exercer un

plus grand pouvoir politique en contrôlant les décisions du roi. Le ministre de Louis XV, Maupeou, avait même dû décider la suppression du Parlement de Paris. Mais en arrivant sur le trône en 1774, Louis XVI rétablit cette assemblée. De caractère faible, exerçant à contrecœur son pouvoir royal, Louis XVI n'avait pas une personnalité assez forte pour tenir tête au Parlement de Paris. Or au cours du XVIII^e siècle l'esprit des Lumières a conquis les élites de la noblesse et de la haute bourgeoisie, qui souhaitent désormais participer davantage au pouvoir politique. L'affrontement se produit quand le Parlement de Paris refuse les réformes de Loménie de Brienne et réclame la convocation des Etats généraux. Dans un premier temps, Louis XVI fait preuve de fermeté, impose les réformes et dissout le Parlement. Mais le vent de contestation est trop important : des émeutes éclatent dans les grandes villes, la résistance des Parlementaires trouve des relais en province. Louis XVI doit céder : il rappelle le Parlement de Paris et retire ses édits. La révolte des privilégiés oblige Louis XVI à accepter la convocation des Etats généraux pour le mois

de mai 1789. Les Etats généraux ont ensuite pour mission de résoudre les problèmes financiers du royaume.

Cette évolution marque l'aggravation de la crise de la monarchie, incapable d'imposer ses volontés et de résoudre par elle-même la crise financière.

La convocation des Etats généraux va enclencher le processus de la Révolution française.

Deux siècles d'historiographie

Deux siècles après les événements, la Révolution française demeure un objet de débats et de controverses et il en fut ainsi dès les lendemains de 1789. Traditionnalistes nostalgiques de l'ordre ancien et libéraux conscients de devoir composer avec une évolution jugée inéluctable, républicains nostalgiques du jacobinisme triomphant ou marxistes qui voyaient dans les événements de 1789-1793 l'annonce des révolutions à venir, de nombreux penseurs, historiens et philosophes s'emparèrent de cet épisode

majeur de l'histoire européenne pour l'interpréter selon leurs croyances ou leurs préjugés, en fonction aussi des avancées de la science historique. Événement fondateur du monde contemporain, la Révolution est également étudiée aujourd'hui pour le sort qu'elle réserva à ses opposants ou pour sa volonté centralisatrice niveleuse des diversités régionales, pour la situation dans laquelle elle a maintenu les femmes ou la place qu'elle a réservée à la science... C'est la synthèse de ces lectures successives, des débats contemporains et des pistes nouvelles régulièrement ouvertes par une historiographie toujours dynamique que nous présente Jean-Joël Brégeon.

La France au XVIII^e siècle

La France a-t-elle changé au XVIII^e siècle, Après la Révolution de 1789, les nostalgiques de l'Ancien Régime évoquèrent la douceur de vivre qui régnait dans le royaume. Mais il n'est pas possible de s'arrêter à cette image de luxe et de bonheur qui ne correspondait qu'à une frange infime de la société. Néanmoins il faut suivre l'évolution des réalités humaines et matérielles, de la foi et de la pratique religieuses, des rapports sociaux, du système éducatif, enfin de la création artistique.

La vie des français s'est améliorée :

- Progrès médicaux,
- recul des épidémies,
- meilleure hygiène,
- alimentation plus équilibrée.

Au début du XVIII^e siècle, la population française était de 20 millions, elle est passée à 27 million à la fin du siècle. Des routes et des ponts ont été construits et ont

permis le développement du commerce. Malheureusement, l'agriculture, principale activité économique, évolue peu malgré l'introduction de nouveautés comme la culture de la pomme de terre. Sur quelles réalités démographiques et économiques se fonda cette transformation ? La hausse globale des prix. — À la base, il y a une constatation des historiens économistes : les prix augmentèrent globalement au XVIIIe siècle, ce qui signifierait une croissance générale. Ainsi, pour les prix agricoles, surtout pour le seigle, mais aussi pour le froment. En revanche, le cours du vin s'effondra après les années 1770. Les prix industriels augmentèrent aussi, même si le prix des produits finis augmenta moins que celui des prix agricoles. Trois étapes majeures.— Cette hausse connut trois phases : de 1726 à 1761, une hausse continue mais modérée, de 1761 à 1775, une hausse qui s'accéléra, de 1775 à 1790, une hausse freinée, un palier...

La société française au 18^{ème} siècle

Une structure en trois ordres

➤ **Les trois fonctions.** Juridiquement, la société d'Ancien Régime est divisée en trois **ordres** : le **clergé**, la noblesse et le tiers état. Chaque ordre a un rôle bien précis dans la société : le clergé prie, la noblesse combat et le tiers état travaille . Cette tripartition est héritée du Moyen Âge. Elle doit permettre la bonne harmonie dans le royaume, au sein d'une société créée par Dieu. Des représentants des trois ordres peuvent se réunir sous la convocation du roi : c'est le cas en 1614 et en 1789. On parle de réunion des États généraux.

➤ **Un ordre social figé.** Cette hiérarchie est profondément inégalitaire. Le clergé et la noblesse, qui représentent environ 2 % de la population, possèdent différents **privilèges** et jouissent d'une grande partie des

richesses . Dans la société d'ordres, la dignité de chaque individu ne repose pas sur ses talents personnels, mais sur sa naissance et sur la fonction qu'occupe son ordre dans la société.

Les ordres privilégiés : le clergé et la noblesse

➤ **Le clergé.** À la veille de la Révolution française, le clergé rassemble environ 130 000 hommes et femmes . Les membres du clergé, dispensés par privilège de l'impôt direct (**la taille**), sont également de grands propriétaires terriens : ils possèdent environ 10 % des terres du royaume. Ils bénéficient du revenu de la **dîme**. En échange, le clergé prie pour le salut de la population et effectue certains services publics, comme l'enregistrement des naissances et des décès. De plus, de grandes figures du clergé, comme **saint Vincent de Paul**, fondent des congrégations religieuses qui viennent en aide aux pauvres.

➤ **La noblesse.** Les nobles constituent le second ordre de la société, et représentent 300 000 à 400 000 personnes. Ils sont eux aussi exemptés de la taille. De plus, ils jouissent de privilèges honorifiques, comme celui de porter l'épée, et possèdent des privilèges juridiques. La noblesse n'est pas un ordre homogène. On distingue la noblesse d'épée, au service des armées royales depuis des générations, et la noblesse de robe, composée d'individus récemment anoblis, souvent par l'achat d'un **office**.

La diversité du tiers état

➤ **Un ordre hétérogène.** Le tiers état représente près de 98 % de la population du royaume de France. C'est un ordre extrêmement divers, qui regroupe des paysans comme des citadins et des individus au niveau de richesse très varié. Cela va du fermier aisé au petit salarié agricole, du grand banquier au domestique.

➤ **Les privilèges urbains.** Au sein du tiers état, certains individus ont également quelques privilèges. Alors que les paysans paient de lourds impôts, les habitants de nombreuses villes ne paient pas la taille, comme à Paris, Bordeaux ou Rouen. On parle d'**exemption**.

L'éducation au 18^{ème} siècle

Le contexte idéologique et l'importance du 18^{ème} siècle

I. L'importance du siècle

1. Nous avons vu que le 16^{ème} et le 17^{ème} siècles méritaient une place importante dans l'histoire de la pédagogie par la renaissance des lettres et la réforme des études. Le 18^{ème} siècle se distingue pour les idées nouvelles qu'il répandit dans le monde et pour les modifications qu'il apporta aux écoles existantes : une orientation nouvelle et des transformations à tous les niveaux.

2. En dehors de quelques exceptions, il faut souligner que les théoriciens et praticiens français dans le domaine de

l'éducation furent des ecclésiastiques. Ceux-ci n'ont jamais séparé radicalement l'éducation religieuse de l'éducation générale.

3. Un fait particulièrement significatif caractérise le 18^{ème} siècle dans le domaine de la pédagogie, c'est l'intérêt que portèrent les philosophes aux problèmes que posent l'éducation et l'instruction des enfants. Ils proposèrent des solutions découlant directement de leurs conceptions personnelles de la société et du régime politique qui doit la régir.

4. En fait, sur le plan pédagogique, les philosophes du 18^{ème} siècle étaient en retard sur les tendances anglo-saxonnes. Ils se prononcèrent pour une prédominance des sciences, formatrices de l'esprit, et en conséquence, ils estimaient que la pédagogie devait être une pédagogie de l'observation et de l'expérience, et, puisque la science est une, toutes les disciplines scientifiques devaient s'y intégrer dans un plan méthodique d'éducation. L'attitude encyclopédique reposait sur ce postulat.

II. Le contexte idéologique

1. Cette croyance en l'unité de la science et ce désir de donner la prépondérance aux arts mécaniques, applications de la science, trouvèrent leur expression symbolique dans l'Encyclopédie, dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et Métiers, dont l'influence fut décisive sur l'orientation générale de l'éducation.

2. Cet énorme travail qui parut de 1751 à 1771, est l'œuvre de **Diderot** et de ses collaborateurs : d'Alembert, responsable de la partie mathématique, Turgot, spécialiste des articles d'économie politique, Paul Henri Thiry, baron d'Holbach, philosophe matérialiste et athée, auteur du "*Système de la nature*". Voltaire, Montesquieu et Rousseau écrivirent également quelques articles qui y figurent insérés. On y trouve des articles de pédagogie, notamment celui écrit par Joachim Faiguet de Villeneuve (1703 - 1781), pédagogue préoccupé de progrès et soucieux de dégager les principes d'une méthode des études.

3. Condillac, Helvétius, Grimm et Condorcet, philosophes également, ne collaborèrent pas directement à l'Encyclopédie mais influencèrent Diderot de leurs théories et soutinrent ses efforts.

Le mouvement encyclopédique coïncidait avec la lutte menée par des esprits libres contre la domination des Jésuites en matière d'instruction. Dans un "*Essai d'éducation nationale*", **Louis-René de Caradeuc de La Chalotais** (1701 - 1785) se prononça catégoriquement pour une école organisée par l'Etat et dirigée par des laïques.

Les encyclopédistes soumièrent les idées religieuses aux critiques du rationalisme. Ils décrivirent d'une manière positive les phénomènes de la nature et leurs lois. De plus, comme ils étaient pour un gouvernement ami des libertés humaines, on peut affirmer qu'ils ont contribué à ruiner le prestige du pouvoir monarchique absolu. Les idées de la Révolution de 1789 trouvent ici leurs origines.

III. Les divers courants dans l'éducation

1. L'éducation moderne dans sa conception est née de la conjonction d'un certain nombre d'évènements économiques, sociaux, politiques et moraux. Plusieurs courants se sont unis pour tenter de détruire la servilité et la sclérose de la tradition. La transformation de l'école fut dès lors rapide.

2. A partir de 1725, deux courants se dessinent. Le premier est essentiellement **pratique** et prolonge les traditions du siècle précédent.

Rollin, avec son "*Traité des Etudes*", représentait ce courant dans l'enseignement secondaire tandis que Jean-Baptiste de La Salle en était le représentant dans l'enseignement primaire. Le courant couvre presque tout le siècle car il prend fin avec la Révolution de 1789.

3. Cependant les esprits semblaient dominés par un second courant, un courant **théorique** engendré par de nombreux ouvrages philosophiques. Des écrivains exercèrent une influence considérable sur l'opinion

publique en formulant des critiques contre l'organisation et les tendances de l'enseignement. Parmi ces écrivains, les uns se sont préoccupés directement de l'éducation, des programmes et des méthodes, mettant en relief les défauts de l'instruction donnée dans les écoles, exagérant l'insuffisance des études et rejetant toute règle qui semblait une tradition : ce sont Voltaire, Diderot, d'Alembert, le baron d'Holbach, Rousseau et Helvétius. D'autres ont contribué par leurs écrits à modifier les idées politiques et sociales. Ils préparèrent ainsi indirectement l'évolution de l'école elle-même. Les efforts de ces écrivains eurent pour conséquence de rendre l'éducation nationale laïque, scientifique et naturelle.

4. Plusieurs de ces philosophes avaient en réalité des idées assez étroites et égoïstes car, s'ils réclamaient de meilleures études pour la bourgeoisie, ils condamnaient l'instruction populaire.

Condillac déclarait qu'il suffisait aux classes pauvres de subsister par leur travail ; Rousseau et Voltaire estimaient que les pauvres n'avaient pas besoin d'être éduqués.

5. A la fin du 18^{ème} siècle, trois courants agissaient sur les esprits :

- le courant de la philosophie sensualiste, dont l'origine remonte au philosophe et pédagogue anglais John Locke ;
- le courant dont Jean-Jacques Rousseau lui-même fut la source et qui inspira maints penseurs ou réalisateurs comme Kant et le touchant éducateur suisse Pestalozzi.
- les Encyclopédistes représentent le troisième courant de la pensée pré-révolutionnaire. Ils rendirent toute la considération qu'ils méritent aux métiers et aux techniques lentement élaborés par l'ingéniosité humaine et brusquement développés dès l'introduction du machinisme dans l'industrie.

IV. De confessionnelle, l'école devient nationale et laïque

1. Au début du 18^{ème} siècle, les écoles étaient presque partout dirigées par l'Eglise. Les corporations religieuses, Jésuites et Oratoriens, se réservaient le monopole des études moyennes. Les Frères des Ecoles chrétiennes dirigeaient la plupart des écoles primaires. L'évêque, le curé ou un autre ecclésiastique nommait les maîtres mal choisis, mal rétribués.

2. Les écoles gratuites ou payantes étaient assez mal réparties. De nombreuses communes étaient même dépourvues de local scolaire. Là où il existait, l'état du local, du matériel et le niveau intellectuel de l'instituteur étaient tels que l'enseignement n'avait pratiquement aucune valeur si ce n'est sur le plan religieux. Les instituteurs n'étaient nommés qu'en fonction de leur zèle religieux.

3. Pour les filles, les couvents étaient les seuls établissements à offrir une aide aux parents pour achever l'éducation commencée en famille. Le sentiment religieux

servait de pivot à l'éducation des enfants et la religion de base aux études.

4. Par la suite, un courant opposé tenta non seulement de remettre la direction de l'enseignement à l'Etat, mais aussi d'établir une éducation laïque. La diversité des écoles étant considérée comme une cause de faiblesse pour la société et l'Etat, ce courant de pensée souhaitait une direction unique imprimant aux divers degrés de l'enseignement une organisation, un but, et une action uniformes, tout en tenant compte de la spécificité de chacun d'eux. Cette centralisation semblait d'autant plus nécessaire que l'éducation devait être modifiée. Il importait donc d'assurer l'exécution des règlements de disposer des écoles et des maîtres.

5. Tous les philosophes et écrivains du 18^{ème} siècle voulaient l'exclusion de l'enseignement religieux et se proposaient de le remplacer par la morale. En échange de la liberté entière qui lui était accordée, le citoyen devait respecter la liberté d'autrui, se préparer à jouir des droits, à

accomplir ses devoirs envers la patrie. L'école devait se charger de cette instruction civique. Ainsi, la raison remplaça tout autre mobile, en religion comme en politique, dans la morale comme dans la science.

V. Education naturelle et scientifique

1. Dans les programmes comme dans les méthodes intervinrent de profonds changements. On se souvient que Jean-Baptiste de La Salle avait introduit le mode simultané dans les classes, mais ce progrès ne s'était pas généralisé. Le mode individuel continuait à régner avec le désordre et la lenteur qui l'accompagnait généralement.

L'enseignement mécanique, la succession du travail et les méthodes ne reposaient sur aucune base pas plus que les livres employés d'ailleurs.

Le programme assez réduit comprenait la lecture, l'écriture, la religion, un peu de calcul et des rudiments d'orthographe. Même s'il avait été plus complet, les maîtres d'école n'auraient pu le réaliser étant donné les méthodes déficientes et un mode mal utilisé.

2. Des essais pratiques furent tentés pour rendre l'enseignement plus attrayant : l'essai de l'Abbé Gaultier (1746 - 1818) avec ses jeux instructifs se solda par des résultats superficiels. Des systèmes théoriques se proposaient de conduire l'enfant à la connaissance par une voie rationnelle. Parmi tous les écrivains, **Rousseau** montra la nécessité d'une éducation complète et naturelle et la possibilité de la réaliser.

3. L'enseignement secondaire s'attachait encore et toujours à la religion, aux langues anciennes et à la rhétorique. Le français et les sciences étaient sacrifiées. Il ne répondait nullement à sa destination du fait qu'il n'avait pas suivi le mouvement qui s'était produit dans les diverses branches. Les méthodes ne favorisaient guère l'élévation des intelligences. A tous les degrés de l'enseignement, l'éducation physique était négligée et, d'une façon générale, on peut affirmer que l'école ne formait nullement l'homme.

4. Puisqu'il était réellement insuffisant pour former le citoyen, pour préparer l'individu à la vie en société, le

programme fut fixé d'après les besoins de l'homme, de l'Etat et de la société. L'histoire et la géographie, appelées à fortifier le sentiment patriotique, ainsi que la langue nationale remplacèrent les langues mortes dans le programme des études en France, dans la seconde partie du 18^{ème} siècle. L'éducation physique fut enfin favorisée par la pratique plus régulière de la gymnastique.

VI. Remise en honneur de l'enseignement et apparition du titre d'instituteur

1. Maîtres et régents n'étaient guère estimés et l'enseignement était vraiment peu en honneur. Les maîtres d'écoles primaires, mal payés, exerçaient, parallèlement à leur métier, des charges telles que chantre et sacristain. Sonner la cloche et creuser les fosses n'étaient pas des occupations dignes de lui attirer la considération et l'estime de la population. La qualité des bâtiments scolaires, de véritables masures sans mobilier, n'était pas de nature à améliorer cette situation.

2. Au cours de la seconde période du 18^{ème} siècle, la position du maître d'école fut rehaussée. Tout d'abord, cette expression "maître d'école", qui personnifiait le régime passé et désignait si peu l'éducateur, fut remplacée par un titre plus digne, celui d'**instituteur**.

Pour que l'**instituteur** soit à la hauteur de sa position, on lui assura un traitement honnête. De plus, le choix de l'instituteur fut entouré de nombreuses garanties. Au cours de cette seconde période, on comprit également que sa mission ne consistait plus uniquement à apprendre à lire ou à écrire, mais également à former des hommes. A l'heure de la Révolution, sa mission consistera à préparer des fils à la patrie.

VII. L'organisation scolaire en France

1. La situation de l'organisation scolaire en France avant 1789 est importante pour comprendre ce qui va se passer lors de la Révolution. Dans l'ensemble, l'évolution de l'instruction publique se poursuit dans la ligne de l'époque précédente.

2. L'enseignement primaire n'a pratiquement pas évolué depuis la fin du 17^{ème} siècle.

- Les écoles primaires étaient réparties assez inégalement entre les différentes provinces et de nombreux villages manquaient d'écoles.
- Les localités plus ou moins importantes étaient dotées d'écoles chrétiennes, ce qui stimula la création d'établissements rivaux.
- Les statistiques prouvent que les écoles étaient nombreuses dans toutes les paroisses mais il ne faut cependant pas en tirer des conséquences trop favorables. En effet, tout contribue à faire supposer qu'elles étaient peuplées de peu de valeur, les quatre à cinq mois de vacances, le peu d'importance attribuée à l'instruction, le minerval obligatoire croissant avec le degré de la classe alors que la misère était si grande, le nombre des illettrés, l'impuissance des maîtres et surtout l'indifférence des pouvoirs publics.

Dans l'ensemble, le nombre d'écoles était insuffisant comme en témoignent les cahiers des doléances de presque toutes les communes de France qui soulignèrent le fait pour s'en plaindre et demander qu'on y porte remède.

3. L'enseignement moyen était plus favorisé, étant donné la condition de fortune des familles qui lui confiaient leurs enfants et la valeur des professeurs. Il est prouvé que les collèges ne faisaient pas défaut aux élèves ni les élèves aux collèges.

Après la suppression des Jésuites en 1763, il y avait encore en France quelques 562 collèges fréquentés par 80 mille élèves, dont 40 mille bénéficiaient de la gratuité.

Les revendications du tiers état étaient de deux ordres : l'ouverture des collèges aux enfants du peuple et la réorganisation des examens qui donnaient le droit d'enseigner.

4. Quant à l'enseignement technique supérieur, il s'était enrichi de nouvelles écoles. Il existait déjà, sous l'ancien régime, des écoles techniques spéciales, répondant aux

besoins de l'Etat en ingénieurs pour les routes, les fortifications, les canaux, les ports ainsi qu'en architectes pour les constructions royales.

Équipés pour former des prêtres ou des juristes, il ne fallait pas attendre des collèges une préparation efficace de ces techniciens. Aussi, c'est dans les écoles militaires, fréquentées par les fils de la noblesse, que se formèrent nombre de techniciens et savants. *L'École royale du génie de Mézières fondée en 1748*, fut parmi les premières à donner un enseignement moderne, scientifique et pratique. La fondation des écoles militaires fut une grande expérience pour perfectionner l'enseignement public.

De la seconde moitié du 18^{ème} siècle date aussi la création de l'école des mines (1783), des écoles vétérinaires de Lyon (1763) et d'Alfort (1766) ainsi que de l'école navale du Havre (1773).

L'éducation des femmes

I. Introduction

1. Comme pour l'organisation scolaire, c'est encore la France qui constitue une précieuse référence car c'est le pays où l'on s'est toujours le plus préoccupé de l'instruction des filles et c'est surtout la France qui, au 18^{ème} siècle, permet de caractériser l'esprit qui dirigeait les écoles.

2. Le siècle précédent avait inspiré une forte éducation se basant sur un sentiment religieux profond et éclairé mais qui ne put se soutenir sous les critiques des philosophes. de nombreuses écoles qui ne donnaient que des connaissances peu étendues, mais qui inspiraient aux jeunes filles le respect et l'honneur, tombèrent l'une après l'autre. les dernières maisons jansénistes furent fermées par un ordre royal en 1752. Seule l'institution de Saint-Cyr parvint à se maintenir et conserva les traditions de Madame de Maintenon. Les héritiers de Louis XIV ne lui accordèrent pas leur appui. Sur la proposition de Rome, la Convention la supprima.

3. La vie facile et les mœurs plus relâchées de la cour avaient gagné toute la noblesse et les classes élevées de la bourgeoisie. Les couvents avaient perdu leurs habitudes austères mais sages. En Flandre, le régime s'était à ce point adouci que chaque élève se voyait attribuer un appartement séparé. L'éducation mal comprise et l'instruction faible, tout laissait à désirer.

4. De nombreux écrivains critiquèrent l'éducation donnée dans les couvents. En même temps, ils cherchaient à porter remède aux plaintes justifiées. Sans oser défendre l'éducation publique, Rollin, dans le "*Supplément du Traité des Etudes*" (1734) avait attiré l'attention sur la nécessité de l'instruction des filles. **Charles Irénée Castel, Abbé de Saint-Pierre** affirmait que les religieuses n'avaient pas pour but principal l'éducation des jeunes filles. Voltaire blâmait l'habitude de confier les filles aux religieuses si on ne les destinait pas au cloître. Le régime sévère de l'institution de Saint-Cyr, de même que la liberté extrême des autres couvents soulevaient des plaintes et la réaction des mères devint générale.

5. L'éducation des filles se faisait principalement au sein de la famille. Ce n'était certes pas l'idéal car la situation morale de la plupart des familles présentait plus de dangers que d'avantages, mais on ne voulait plus de couvents. Ainsi, au 18^{ème} siècle, la femme était moins instruite qu'au 17^{ème} siècle, alors que la société l'était davantage. La femme avait aussi perdu le respect de la religion et de la morale, caractère de l'époque où elle vivait.

Le résultat de l'éducation n'était guère meilleur dans les classes élevées où l'on recourait à des gouvernantes car, peu capables et moins vertueuses encore, celles-ci ne formaient que les manières.

6. Plusieurs pédagogues demandèrent remède à l'Etat. En 1730, l'Abbé de Saint-Pierre réclamait pour les filles l'ouverture des collèges nationaux où des enseignants capables enseigneraient les éléments de toutes les sciences et dispenseraient une éducation morale et soignée.

Rolland souhaitait dans son "Plan d'Etudes" un enseignement public pour les filles semblable à celui

réservé aux garçons. Cependant Rousseau confiait encore l'éducation des filles à la famille. La Révolution abonda dans le même sens au début du moins, mais prit soin de créer des pensionnats pour les jeunes filles dont les parents ne pouvaient s'acquitter de cette tâche, soit par incapacité, soit par manque de temps.

II. Les écrivains pédagogues

1. Ainsi donc la femme fut victime de l'indifférence quasi générale au cours du 18^{ème} siècle. On critiquait beaucoup ; on édifiait peu, surtout pratiquement.

2. Les idées de **Rousseau** en matière d'éducation de la femme sont réactionnaires. La femme est faite pour obéir, à ses parents d'abord, à son mari ensuite. **Rousseau** prépare une épouse ayant des qualités qui assurent le bonheur calme de la vie intérieure et une mère dévouée corps et âme à ses enfants. Mais pour la femme elle-même il ne fait rien ! Reconnaisant en elle les mêmes besoins et les mêmes facultés, il lui refuse toute existence personnelle : la femme sera sans instruction et sans croyance personnelle. Un

minimum d'instruction est suffisant : les rudiments d'écriture et de lecture, les travaux ménagers, la musique, la danse et la comptabilité ménagère. Il est cependant un art que Rousseau ordonne à la femme de cultiver : c'est l'art de plaire, un art qu'il considère comme naturel. Rousseau n'a pas compris la femme. Il a cru favoriser l'éducation morale en sacrifiant l'éducation intellectuelle. Comme il ne cultive ni la raison, ni la conscience, ni le véritable sentiment religieux, il fait de la femme une personne légère, aussi enthousiaste du bien que du mal qu'elle ne peut discerner.

3. A côté de quelques idées sages destinées à relever la mère, **Diderot** exposa des théories assez audacieuses sur l'initiation des jeunes personnes aux secrets de la nature humaine. Ses principes pouvaient être bons car la jeune fille ignorante est plus facilement trompée que celle qui est prévenue et une instruction prudente arrête les écarts de l'imagination. Mais comme ces principes étaient opposés à l'opinion générale, c'est peu à peu et lentement qu'il fallait les introduire. Diderot insistait également sur la préparation des maîtresses.

4. La révolution comprenant combien il importait d'élever la jeunesse dans les idées républicaines ne perdit pas de vue la femme qui exerce en toutes circonstances une influence considérable sur l'éducation de l'enfant. C'est ainsi que **Mirabeau** préféra l'éducation particulière où l'action maternelle est si puissante. Il conseilla de créer dans les municipalités des écoles pour filles, sur les mêmes principes que celles pour garçons. **Talleyrand** souhaita le remplacement des couvents religieux par des pensionnats laïques inspectés par l'Etat, mais fondés et administrés par les départements. **Condorcet** voulait la femme capable : institutrice de ses enfants, compagne intelligente de son époux. Condorcet refusait d'établir une différence qui détruirait l'égalité des époux. C'est pourquoi il préconisa la mixité dans les écoles. En 1794, **Lakanal** fit décréter que toute école primaire serait divisée en deux sections, l'une pour garçons, l'autre pour les filles, avec une institutrice et un instituteur, et que l'enseignement donné par celle-ci comprendrait les travaux manuels.

5. Plusieurs femmes s'occupèrent avec quelque succès de la direction à donner à l'éducation des filles. **Madame de Lambert** écrivit plusieurs petits traités destinés uniquement aux demoiselles de qualité. Elle réclama des connaissances utiles et un programme plus étendu que celui établi par Fénelon, son maître.

6. La fin du siècle fut plus féconde. **Madame d'Epinaï, Madame Necker et Madame Roland** s'occupèrent également d'éducation mais leur influence se limitait toujours à quelques salons et il n'était pas question d'éducation publique.

7. **Kant**, qui s'est souvent inspiré de Rousseau, proposa un idéal supérieur pour les femmes. Tandis que Rousseau condamnait la fille lettrée et ne lui destinait qu'une existence secondaire, Kant lui donnait les connaissances en rapport avec sa nature et ses besoins. Il souhaitait que tout ce que la femme puisse apprendre contribue à former en elle le goût du beau, physique et moral.

Paris au XVIII^e siècle

Paris au XVIII^e siècle, c'est un foisonnement économique et culturel sans pareil qui se traduit aussi par une spéculation immobilière accompagnant l'extension de la ville et la création de nouveaux quartiers à la mode, où les nouvelles fortunes font construire de somptueux hôtels particuliers.

La Seine, qui traverse la ville de part en part, devient un élément central de son développement et un lieu d'innovations architecturales. De nombreux ponts sont bâtis ; ils favorisent la circulation entre les deux rives et permet le rééquilibrage de la ville au sud. Sur les anciens ponts, on détruit les maisons. Au milieu du siècle, la place Louis XV (place de la Concorde) est aménagée, puis prolongée au sud environ trente ans plus tard par un pont qui relie deux des nouveaux quartiers à la mode, le faubourg Saint-Honoré et le faubourg Saint-Germain.

La démographie de Paris connaît un développement important : Paris, la ville de loin la plus importante du royaume au début du siècle avec 500 000 habitants, en compte plus de 600 000 à la veille de la Révolution.

Au XVII^e siècle, la demeure parisienne connaît des évolutions stylistiques, mais aussi fonctionnelles. Les nouveaux quartiers permettent la construction de vastes domaines en ville, où de grands jardins s'étendent derrière les corps de bâtiments des hôtels particuliers. Sur rue, la rigueur classique, encore de mise au début du siècle, s'assouplit et les lignes se font parfois courbes, avec une présence moins affirmée des ordres en façade.

A l'intérieur, les demeures s'organisent selon un plan plus fonctionnel et plus intime, qui se distingue du grand appareil du XVII^e siècle : le confort et l'intimité sont désormais privilégiés. Architecturalement, cela se traduit par une séparation des espaces et un nouveau mode de distribution. Les pièces ont une affectation bien déterminée et s'organisent en appartements indépendants. Aux pièces en

enfilade sont préférées des pièces distribuées en deux rangées.

La vie des villageois au XVIII^e siècle

Pour le savoir, Gewa Thoquet est allée aux sources mêmes de leur vie quotidienne dont elle a trouvé la trace dans les minutes des actes des notaires, les visites pastorales, les registres paroissiaux, les archives de justice, registres fiscaux et autres documents conservés aux Archives départementales et Archives municipales. Près de 2500 pages manuscrites sont à la base de cette étude dont les transcriptions viennent naturellement prendre place dans le texte pour donner vie au récit. On découvre ainsi, pas à pas, tous les aspects de la vie des villageois au dernier siècle de l’Ancien Régime. Les réalités concrètes, souvent méconnues, parfois insolites, de la vie ordinaire de nos ancêtres se déroulent comme un documentaire. Le passé réaliste des villageois, non édulcoré par des reprises de livres postérieurs, va ravir le lecteur.

Ce livre devrait faire le bonheur des généalogistes et historiens en quête de toujours plus d'informations sur la vie authentique de nos ancêtres villageois qui nous est révélée aujourd'hui grâce aux écrits de l'époque.

Gewa Thoquet, en nous restituant la vie mouvementée des villageois du XVIII^e siècle, leur rend un hommage appuyé et nous ouvre les portes d'un monde oublié.

Le XVIII^e siècle en général

I-Le 'Siècle de la frivolité'

Au milieu du XVIII^e siècle, la notion de frivolité a fait l'objet d'une valorisation paradoxale, dont témoignent la vogue que connaît le terme dans la littérature du temps ainsi que les débats dans lesquels il est mobilisé. La frivolité n'apparaît plus comme un simple manque de profondeur, elle est aussi glorifiée comme l'accomplissement des sociétés policées, ou dénoncée comme le signe de leur déclin. Cette étude s'intéresse à ces débats, en mettant en évidence la nature des tensions qui les animent: si l'apologie comme la condamnation de la frivolité semblent enfermées dans les apories propres à cette notion problématique, celle-ci n'en cristallise pas moins les préoccupations d'une société en pleine mutation.

II-L'esprit des Lumières

Siècle des lumières et de l'encyclopédisme, siècle de la raison, quête du bonheur et de la liberté, toutes ces expressions qualifient une période qui débute avec la mort de Louis XIV (1715), englobe la Régence (1715-1723), les règnes de Louis XV (1723-1774) et de Louis XVI (1774-1789) et s'achève avec la Révolution française sur la fin de la monarchie absolue.

Entre fin du classicisme et préromantisme, le XVIII^e est un siècle qui dépasse les limites nationales. Gouverné par l'idée de République des lettres, soutenu par l'immense diffusion de la langue française dans les milieux cultivés européens et le commerce des idées, le XVIII^e siècle français trouvera aussi ses modèles à l'étranger notamment en Angleterre qui séduit par sa philosophie et son modèle politique.

« Lumières », « Enlightenment », « Aufklärung », « ilustracion », « Illuminismo », cette métaphore recouvre le vaste mouvement européen qui court au long du siècle. Il

ne peut être réduit à une approche unique. Les lumières s'opposent à l'ignorance et propose une nouvelle forme de rationalisme face à la tradition scolastique et métaphysique. Newton impose la recherche de lois nées de l'expérience. *L'Essai sur l'entendement humain* de John Locke (1690) s'oppose à l'innéisme de Descartes et affirme que l'homme tire sa connaissance du monde de l'expérience sensible.

Les Lumières sont liées à l'image d'un monde laïcisé, gouverné par la notion de progrès et de perfectibilité. Les académies européennes, les correspondances et les voyages jouent leur rôle dans le débat philosophique. Il est dominé par le concept de raison et voit dans la critique le moteur qui permet de combattre préjugés et présupposés. Ce mouvement intellectuel va soumettre l'ensemble du réel politique, religieux, sociologique à l'entendement. Par là même, l'homme des Lumières est un intellectuel qui s'engage dans les luttes de son temps. Liberté, tolérance, fraternité.

III-La misère au XVIIIe siècle

La pauvreté est un thème majeur au cours du XVIII^e siècle. Elle est placée au centre des débats qui traversent le siècle, particulièrement dans sa seconde moitié. La cristallisation d'une partie des discussions sur cette question découle de la réalité sociale à laquelle sont confrontés les contemporains. Car, le phénomène de la pauvreté ne cesse de s'accroître, surtout à partir des années 1750, pour au moins deux raisons importantes. Tout d'abord, la notion de pauvre s'élargit à une population autre que celle des mendiants et des vagabonds. On assimile de plus en plus les ouvriers aux pauvres. De fait, c'est plus de 40 % de la population des campagnes et 60 % de la population des villes qui est concernée. Ensuite, à la différence du XVII^e siècle où les cataclysmes causaient des millions de morts, les crises de sous-production agricole, beaucoup moins violentes, permettent au peuple de survivre. Le XVIII^e siècle compte de fait plus de pauvres car mourant moins prématurément, la « prolétarisation » remplace le cimetière.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, l'État s'est assez peu impliqué dans l'assistance aux pauvres et les résultats furent la plupart du temps très décevants. Parlant des Hôpitaux, Voltaire ne disait-il pas : « les malheureux qu'on y transporte craignent d'y être ». S'agissant des institutions paroissiales, leurs responsables cherchaient moins à distribuer des secours qu'à exercer une police morale et religieuse. De fait, dès le milieu du XVIII^e siècle, nous assistons à une remise en cause générale de l'assistance aux pauvres. Les discussions que soulève la pauvreté au sujet de ses causes, de ses conséquences, du traitement auquel la soumettre, révèlent la multiplicité des représentations qui s'opposent, se côtoient et se succèdent, en ce siècle déchiré par les polémiques religieuses et philosophiques.

III-Siècle de la sensibilité

1:L'AMOUR

A:Réconciliation de la passion et de la raison

« On déclame sans fin contre les passions ; on leur impute toutes les peines de l'homme, se plaint Diderot dans ses

Pensées philosophiques, et l'on oublie qu'elles sont aussi la source de tous les plaisirs. » Et le moraliste Vauvenargues de renchérir : « Les grandes pensées viennent du cœur ». Il s'agit donc, en ce siècle des Lumières de réconcilier la passion et la raison, le cœur et l'esprit. Mais la chose paraît bien difficile dans *Les Égarements du cœur et de l'esprit* de Crébillon, et le héros de *La Nouvelle Héloïse* affirme « que c'est un fatal présent qu'une âme sensible » pour un homme, car « son cœur et sa raison seront incessamment en guerre, et ses désirs sans bornes lui prépareront d'éternelles privations ». En outre, l'amour demeure souvent une passion fatale, comme dans l'histoire de *Manon Lescaut*, racontée par Prévost.

B:L'amour au théâtre

Au théâtre cependant, l'amour paraît plus souriant, et plus heureux. C'est le sujet principal des comédies de Marivaux, de *La Surprise de l'Amour* au *Triomphe de l'Amour*. Ce dramaturge révèle les hasards et les jeux, les constantes et les inconstances du sentiment. Le théâtre de Beaumarchais,

lui aussi, met en scène les efforts de l'amour contrarié dans Le Barbier de Séville et Le Mariage de Figaro. Mis en péril par les obstacles que lui opposent des fâcheux, l'amour réussit, à force de ruse et de finesse, à vaincre ses adversaires, « et tout finit par des chansons ».

2:LE GOÛT DE LA NATURE

A:La passion pour la nature

Ce siècle de culture raffinée se découvre une passion profonde pour la nature. Une nature non point abstraite, ou philosophique, comme elle pouvait l'être souvent à l'époque classique, mais une nature vivante, de lumière et de forêts. Certes, les naturalistes, comme Buffon, ou les philosophes, comme le Hollandais Spinoza, étudient la nature, mais il s'agit cette fois de l'aimer, de s'y plaire, de s'y abandonner. Les natures mortes, celles du peintre Chardin par exemple, mais surtout les paysages animés, tourmentés parfois, les marines et autres compositions pastorales* de Vernet, Robert, Fragonard, Valenciennes ou

Loutherbourg, beaucoup plus qu'une mode éphémère, sont un signe des temps, une transformation radicale du sentiment qui unit l'homme au monde qui l'entoure.

B:La nature chez Rousseau

La nature est sans aucun doute le thème dominant de l'œuvre de Rousseau. Il aime à s'imaginer ce que pouvait être l'état de nature à l'origine. Dans l'Émile, il prétend donner au jeune homme une éducation conforme à la nature. La Nouvelle Héloïse peint les charmes des montagnes et des lacs. Mais surtout, dans Les Rêveries du promeneur solitaire, la nature est le lieu privilégié où l'homme coïncide avec son âme, son repos et son bonheur. Cette impression se prolonge encore dans les Études de la Nature et Harmonies de la Nature de Bernardin de Saint-Pierre.

3:LA RECHERCHE DE SENSATIONS NOUVELLES

Mais on demande des sensations nouvelles. La renaissance de la poésie vers la fin du siècle, qui cultive bien souvent le goût de la nature, accorde une place importante à un

sentiment plus rare en ce siècle : la mélancolie : « Viens, je me livre à toi, tendre mélancolie », soupire l'abbé Delille dans *Les Jardins* ou *l'art d'embellir les paysages*, et André Chénier chante également, dans ses *Élégies**, cette « Douce mélancolie ! aimable mensongère ! » Mme Rolland va même jusqu'à en faire l'apologie dans son essai *De la mélancolie* : « La douce mélancolie que je défends n'est jamais triste. » Quant à Diderot, il évoque « le spleen ou les vapeurs anglaises », une sorte de tristesse « originale », appelée à une grande fortune au siècle suivant, avec Baudelaire.

Diderot surtout, âme sensible s'il en fut, marque un tournant dans la sensibilité, lui qui affirme le primat du génie sur le goût. Pour lui, « la poésie veut quelque chose d'énorme, de barbare et de sauvage ». Une des grandes nouveautés du siècle, c'est aussi le goût des ruines, et parfois le retour à un certain néo-classicisme, favorisé par les récentes découvertes archéologiques à Herculaneum et à Pompéi. Diderot les considère en frémissant. Chénier se

remet à l'école des Anciens, et Volney rédige un essai sur Les Ruines.

Mais on demande des sensations encore plus fortes. Les doctrines occultes, le spiritisme et l'illuminisme, inspirent la grande vogue du fantastique* au siècle suivant, et pour l'heure, le roman de Cazotte, Le Diable amoureux. Le libertinage offre aussi des sensations extrêmes : Crébillon, Diderot, Choderlos de Laclos, et Sade pour les plus audacieux, savent les prodiguer.

L'art du 18ème siècle valorisé au Musée d'Arts de Nantes

La mort de Louis XIV, en 1715, marque une rupture avec les normes jusqu'alors imposées par l'Académie de peinture et de sculpture, ancienne institution chargée d'enseigner et réguler ces arts à l'époque. Le 18ème siècle est également marqué par l'émergence de la philosophie des Lumières. Ce mouvement culturel qui vise à la promotion du savoir va apporter une forte influence dans le domaine des arts plastiques. En Europe et plus

particulièrement en France, les courants rococo et néo-classique vont marquer cette période artistiquement parlant : une nouvelle vision de l'homme et de son environnement est reflétée, les émotions sont valorisées. La peinture est désormais un moyen pour l'artiste d'exprimer sa sensibilité et ses goûts personnels.

Chapitre 1 : L'apparat et l'intime

Il faut savoir que le portrait est un élément central dans les représentations artistiques de l'époque. Influencé par le portrait royal et princier, notamment par Louis XIV (1661-1715), le portrait connaît un développement particulièrement éclatant : la riche société aime se faire représenter et mettre en valeur dans ses plus beaux costumes, dans leurs plus beaux appartements : il permet d'asseoir la position sociale d'un individu.

Cependant, au cours du siècle des Lumières, la représentation de la haute société évolue : les portraits se font plus profonds et installent dorénavant les modèles dans

leur décor intime et familial. Cela se remarque sur le portrait suivant, Portrait de femme par Adélaïde Labille-Guiard. En effet, malgré la présence de nombreux détails prouvant « la qualité du modèle », comme par exemple la richesse des étoffes, la présence des accessoires ou encore ses vêtements, la scène est ici représentée dans un cadre simple et intimiste.

Chapitre 2 : De l'héritier dynastique à l'enfant chéri des lumières

La représentation familiale de l'enfance est très codifiée jusqu'au début du 18ème siècle, plaçant les enfants en tant qu'adultes miniatures. Elle connaît alors une profonde mutation : une partie de la population se concentre en « familles nucléaires », constituées simplement du père, de la mère et des enfants. Ces derniers prennent une importance inédite, étant perçus comme des individus à part entière avec leur propre personnalité.

A travers ces portraits familiaux se dégagent alors les liens

affectifs, les qualités de cœur : l'enfant est un être aimable, choyé, doux et sage.

Chapitre 3 : Troubles et émois

Les artistes du 18ème siècle mettent en valeur les parties du corps, notamment féminines, en les peignant de manière sensuelle : les bouches sont en émois, les yeux semblent humides. La virginité féminine est symbolisée par la perte de la « rose » ce qui crée fantasmes dans la peinture et littérature de l'époque.

Dans cette partie de l'exposition, la femme est largement plus présente en comparaison à l'homme. Cette absence de ce dernier nourrit un fantasme chez le spectateur : celui de l'amant craint ou adoré, qui devient alors prétexte à des rêveries plus ou moins érotiques.

On y admire des tableaux de Jean-Baptiste Greuze entre autres, avec des œuvres comme Tête de jeune fille au ruban bleu ou encore Le Guitariste/Un oiseleur, qui, au retour de la chasse, accorde sa guitare.

Chapitre 4 : Le spectacle de la Nature, miroir de l'âme sensible

Et si la nature peut être envoûtante et apaisante, elle peut également être des plus démentielle, faramineuse, colossale. Les peintres de l'époque se plaisent à affronter directement le monde afin de témoigner de ses manifestations les plus impressionnantes. La place de l'homme, ressentie alors comme éphémère, est remise en question face à cette nature grandiose. Cette sensation est très bien retranscrite par l'œuvre de Pierre-Jacques Volaire, Eruption du Vésuve et vue de Portici.

La Culture au XVIIIe siècle

Au XVIII^e siècle – le constat en a souvent été fait-, le sentiment vient occuper différents lieux dont il avait été jusque là écarté. La *Recherche de la vérité* (1674) et le *Traité de morale* (1684) de Malebranche, la *Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit* (1687) de Bouhours, les *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1719) de l'Abbé Du Bos et la *Recherche sur*

l'origine de nos idées de la beauté et de la vertu (1725) de Hutcheson, sont les textes qui, les premiers, lui donnent une place significative dans la théorie de la connaissance, l'éducation artistique, et la réflexion morale. On l'éprouve au théâtre, on l'invoque dans la religion, et même en politique puisque Siéyès jugera de l'oppression à partir du sentiment intérieur, et que Robespierre évaluera la force des lois à partir du sentiment de leur caractère juste et raisonnable. Dès la fin du XVII^e siècle, il est une notion « à la mode » dans les milieux lettrés et mondains des Salons qui, bientôt, au début du XVIII^e siècle, liront les œuvres de Prévost et de Marivaux, avant de se laisser subjuguier par la *Pamela* de Richardson ou *Julie* ou la *Nouvelle Héloïse* de Rousseau. Si, à partir des années 1730, la comédie larmoyante entraîne le théâtre dans une pente sentimentaliste davantage fondée sur une esthétique de l'émotion, la poétique du sentiment demeure en vogue dans les différents arts, comme en attestent la peinture galante de Watteau ou les romans de Jane Austen à la fin du siècle.

Ce déploiement constitue donc tout d'abord un phénomène « culturel », dans la mesure où l'on peut dater son apparition dans le lexique, dans les conversations et dans les discours philosophiques, artistiques et politiques. La chose vaut d'être notée puisque le XVII^e siècle a laissé le sentiment dans une forme d'indistinction sémantique : le terme désigne alors un avis ou une opinion dans le langage courant, et une perception sensible dans le langage scientifique. Or si le sentiment prend cette importance dès la fin du XVII^e siècle, c'est qu'il a trouvé une place au sein des théories des facultés entre la raison et les sensations, et quoique les usages varient, on peut dire qu'il s'en distingue. Il est une impression sensible irréductible à l'activité des sens. Pour autant, il n'est pas confondu avec les émotions ni avec les passions. Tandis que les auteurs de l'école écossaise comme Shaftesbury et Hutcheson donnent toujours plus d'importance au *moral sense* ou au *sentiment*, Marivaux, Rousseau, Diderot, utilisent le terme « sentiment » pour désigner une forme d'affection qui ne se termine pas à l'âme comme est supposée le faire la passion,

qui mais se reporte sur le monde ainsi que sur les autres hommes et leurs actions. Il est un vécu très particulier, intentionnel, ouvert à des objets dont il perçoit la valeur. C'est pourquoi il acquiert souvent un statut qui est refusé aux passions et émotions, celui de critère du vrai, du bien et du beau.

Si le sentiment entre en rapport avec la vérité, le bien et le beau, c'est qu'il dépasse l'opposition du corps et de l'âme, mais aussi de la nature et de la culture. Il convient de rappeler que cette notion manifeste la volonté de ceux qui l'emploient de se référer à une norme naturelle, en deçà des mœurs corrompues ou des raffinements de la civilisation. Développer ses sentiments, c'est, à l'âge des Lumières, retrouver la voix de la nature, sa primauté, sa spontanéité, son intensité. En outre, et c'est ce qui nous intéresse ici, quoiqu'il soit naturel, et quoique cette qualité soit un gage de sa validité, le sentiment n'est pas étranger à toute formation, à toute culture, et il ne s'oppose pas systématiquement à la civilisation. Que ce soit par le biais de la politique (chez Montesquieu) ou de l'art (chez

Marivaux, Diderot, Rousseau), on s'emploie à raviver cette voix, dont on sait bien qu'elle repose, malgré sa source naturelle, sur une éducation complexe et une existence sociale.

Les sentiments passent pour être des affections maîtrisées, fondées sur une forme de réflexion et une conscience d'autrui. Le goût dans les arts repose sur les mêmes conditions paradoxales : ainsi, Du Bos, qui dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* défend la légitimité du sentiment du public ignorant pour apprécier les œuvres, concède que pour éprouver un tel sentiment, il faut avoir développé une familiarité avec les objets d'arts. La délicatesse des sentiments est finalement le fruit de la civilisation. Tout l'intérêt de celle-ci est de les affiner sans les déformer et toute la difficulté est de les susciter sans les épuiser, d'écouter leurs indications tout en les guidant.

La prise en compte du sentiment chez le sujet ouvre en ce dernier l'espace d'un dialogue avec une instance intérieure plus vraie, plus sincère, plus représentative, dialogue au

terme duquel le soi se situe, se constitue, se stabilise. Collaborant avec le sentiment, à son écoute, le sujet apprend à reconnaître le vrai par lui-même, à agir plus moralement, et à sentir et juger des œuvres et de la beauté. Or ce phénomène par lequel le sentiment s'impose comme une sorte d'interlocuteur, devrait également pouvoir s'extérioriser dans la relation d'éducation, car s'il faut bien une éducation pour les hommes, celle qui perdrait ce guide du sentiment errerait sans but et sans direction. Ainsi, Émile est à l'écoute de son précepteur, tout autant que ce dernier se met à l'école de la nature, de cette nature qu'il découvre et observe dans son élève. Ceci est vrai de sa nature corporelle, dont il faut accompagner la croissance, et l'est également de sa nature morale qui s'exprime et se développe en divers sentiments.

Or, si les mots d'ordre contemporains de l'authenticité, de l'originalité ou de la sincérité des sentiments sont désormais tellement éculés, c'est peut-être qu'on a perdu en s'y référant toutes ces médiations culturelles et éducatives que les auteurs du XVIII^e siècle avaient au contraire

toujours en vue quand ils s'intéressaient au sentiment. Plus encore, à l'heure où la naturalisation de la morale, de l'esthétique et de l'esprit prend des tournures expérimentales qui ont tendance à s'abstraire de l'éducation et de la culture de l'individu (voir le courant d'études de l'empathie, les travaux de Frans De Waal, Ronald De Sousa, Nico Fridja, Justin d'Arms), le XVIII^e siècle offre un recul salutaire et, contre une vision linéaire de l'histoire des idées, un réservoir de précautions méthodologiques. Ce n'est pas la naturalité d'une propriété qui empêche qu'elle soit formée. Songeons aux *Pensées sur l'éducation* de Locke, au *Traité des Sensations* de Condillac, et à nouveau à l'*Émile* de Rousseau et songeons, pour ce qui concerne la religion, à la synthèse de nature et d'enseignement extérieur et intérieur que constitue la *Profession de foi du vicaire savoyard*, dans laquelle le gouverneur écoute le sentiment religieux naissant d'Émile – lorsqu'il ne se manifeste encore que comme curiosité inquiète qui n'a pas trouvé son objet-, pour mieux le former, et le forme pour mieux lui laisser trouver ensuite son cours propre.

L'embarquement pour Cythere – A Watteau

D'un autre côté, il ne s'agit pas seulement de dire que ce qui apparaît comme naturel s'éduque et suppose une culture irréductible au développement physiologique. Les hommes des Lumières découvrent aussi qu'il existe un rapport naturel aux œuvres de la culture, plus précisément aux valeurs morales et esthétiques. La reconnaissance de la spécificité du « sentiment » au XVIII^e siècle va de pair avec celle d'une capacité proprement humaine : non plus la pensée ou la liberté qui étaient mises en avant jusqu'alors, mais la capacité d'être sensible aux œuvres. La disposition naturelle de l'homme à la culture ne s'apprécie pas seulement dans ce qu'on pourrait regrouper sous le terme de « perfectibilité » ; elle se voit aussi dans sa capacité à éprouver spontanément certains jugements esthétiques ou moraux, et à être ému face aux situations qui sont fondées sur des normes telles que la justice, la convenance, l'harmonie, la générosité. Un des sujets d'étonnement des philosophes du XVIII^e siècle est que l'homme puisse apprécier certains objets éminemment culturels – que ce

soit l'harmonie en musique ou en peinture, les valeurs morales – sans pourtant être « cultivé » sur la question, au sens où son jugement serait fondé sur des connaissances rationnelles ou ésotériques. Aux côtés des Lumières de la civilisation, le XVIII^e siècle valorise ainsi la nature humaine, non pas seulement celle qu'ils imaginent, dans une mythologie, en deçà de la culture, mais la nature humaine telle qu'elle s'est constituée dans l'histoire, pour qui les actions vertueuses et les beautés de l'art sont devenues autant d'occasions naturelles de plaisir. Cette sensibilité à la disposition morale de l'homme et à la beauté deviendra, dans la *Critique de la faculté de juger* de Kant, une faculté transcendante.

Cet angle d'attaque permet aux historiens de la philosophie de ne pas céder à de vagues classifications dans lesquelles on opposerait Rousseau le défenseur de la nature et d'une éducation si « négative » qu'elle en devient paresseuse ou même nulle, à Montesquieu, Voltaire, Diderot, chantres fanatiques de l'artifice et de la civilisation. Le livre IV de l'*Émile* contient la description d'une éducation du goût

d'Émile, alors que Sophie apprend pour sa part à canaliser ses sentiments et même à les cacher. Inversement rappelons que Voltaire sait faire de ses sentiments – d'indignation, d'étonnement –, des guides moraux légitimes ; qu'une des premières apparitions de Diderot dans le monde des lettres est la traduction d'un texte sentimentaliste de Shaftesbury, *l'Essai sur le mérite et la vertu* (1745) ; et que Montesquieu naturalise l'éducation, et notamment celle des sentiments, en évaluant son adaptation à telle situation politique, géographique et historique.

Les contributions de ce numéro témoignent de la fécondité de la perspective qu'ouvre ce questionnement sur les œuvres du XVIII^e siècle. Avant de détailler les arguments respectifs des articles ici rassemblés, suggérons la façon dont leurs objets se croisent en de multiples points. Cet entrelacement nous a retenues de vouloir les séparer pour les regrouper artificiellement en des sous-ensembles et les ranger sous une typologie arbitraire qui aurait minimisé leur intérêt.

Il faut tout d'abord *constater* que le sentiment s'éduque, se transforme et l'une des preuves classiques à laquelle recourent les auteurs du XVIII^e siècle est l'exhibition empirique de la diversité de ses manifestations. L'étude sérieuse de cette diversité, en dégagant des corrélations significatives, offre une première *explication* (Spector, Boccadoro). Ainsi, la diversité des régimes politiques suscite une diversité de régimes moraux, et les hommes sont animés de sentiments tantôt durs tantôt doux (Spector). De même, la diversité des formes artistiques (Tamada, Simonetta) et tout particulièrement de la musique, explique cette diversité (Spector, Boccadoro). On voit immédiatement *l'enjeu politique* (Spector, Lebreton), mais aussi *moral* (Von Plato, Bénac) que représente la *malleabilité* des sentiments. Repérer parmi les facteurs déterminant des sentiments ceux qui sont accessibles à l'intervention humaine, c'est en effet suggérer que l'on peut les infléchir, les corriger, pour obtenir tel effet souhaité par le recours à un artifice (Bénac), ou par la pratique et la connaissance d'un art (Tamada), et corriger

certains effets des régimes politiques en adoucissant les mœurs par la musique par exemple (Spector). Le questionnement s'approfondit dans la recherche des conditions et des moyens de cette formation des sentiments : examen métaphysique des conditions de possibilité de cette éducation, des rapports entre nature et expérience (Simonetta), entre âme et corps (Lebreton, Boccadoro) ; réflexions pédagogiques sur les ressources de l'éducateur (Bénac, Von Plato).

Karine Benac étudie dans « La pédagogie du philosophe-metteur en scène dans *Le Vaporeux* de Marsollier des Vivetières (1782) : dialectique de l'amour-propre, de la surprise et de la sympathie » une œuvre de la tradition théâtrale, qui donne l'exemple d'une éducation du sentiment par le théâtre : pour raviver l'attachement à ses proches, à sa femme, à sa fille, d'un homme qui pose en mélancolique, le « Vaporeux », M. de Saint-Phar, son ami imagine de le surprendre en faisant tenir à son épouse ce même rôle de suicidaire évaporée. Dans la tradition des pièces de Marivaux, le protagoniste de cette pièce sera

éduqué, voire rééduqué par cette surprise, ce qui permet de corriger l'égoïsme envahissant qu'il s'était mis à manifester par différents sentiments, notamment la sympathie. Le lecteur est invité à réfléchir à la spécificité des outils qu'il faut pour éduquer le sentiment : ici en l'occurrence des mises en scène suscitant la surprise, réveillant les sentiments qui se figeaient par divers jeux de rôles et d'échanges de places.

Brenno Boccardo démonte dans « Témoin ce chevalier gascon... », l'image de Lumières musicologiques unanimes, qui se seraient débarrassées grâce à la critique de toute théorie obscure ou infondée. En effet, comment écarter le fait que Rameau est fortement marqué par les présentations mathématiques, pythagoriciennes et platoniciennes de la *musica speculativa* ? Dans toutes les explications de ce genre, qui se perpétuent depuis l'antiquité, on examine les effets sensibles de l'intelligible, en déployant au besoin une représentation des rapports de l'âme et du corps selon laquelle une série de phénomènes-relais et de facultés intermédiaires permettent de traduire

finalement le phénomène acoustique et sa mesure, bref, le nombre, en affect. C'est à ce type de raisons que s'attaque Rousseau quand il entend contre le grand Rameau expliquer les pouvoirs qu'exerce la musique sur les âmes en se passant désormais de référence à leur pouvoir sur le corps (alors qu'il le faisait encore dans l'*Encyclopédie*, citant à « témoin ce Chevalier Gascon dont parle Boyle, lequel, au son d'une Cornemuse, ne pouvait retenir son urine ») ; Rousseau invoque plus simplement la fonction mémorative des sons. Ce déplacement de l'analyse des causes explique que Rousseau abandonne le registre quantifié et discret de la poétique des affects, dans laquelle chaque passion se voyait expliquée par des quantités musicales distinctes, pour adopter le registre du sentiment, qui évoque des effets plus fluides et continus. Les effets spectaculaires canoniques de la musique sur les hommes (la tarentule, l'opéra) sont réassignés à des facteurs historiques et culturels, et notamment nationaux, qu'il faut définitivement renoncer à mesurer. Rousseau réinstaure par

là la possibilité d'une formation des sentiments par la musique que Rameau avait empêchée de penser.

Dans « Médecine du sentiment et bien commun chez Lacaze », Capucine Lebreton propose de relire un auteur peu connu, le médecin Lacaze et de découvrir dans son œuvre une surprenante médecine du sentiment, dans laquelle le besoin physiologique de l'homme d'entretenir ses besoins est mis au service des fins de la communauté politique. Le sentiment, principe de jugement de ce qui nous convient et ne nous convient pas, nous permet de nous rapporter au monde. Pour nous maintenir, il est besoin que les besoins se renouvellent et se maintiennent, d'où l'identification d'un véritable besoin de besoins pour l'individu. Or, ce n'est qu'en société, où il rencontre des fins qui ne peuvent jamais être complètement et individuellement atteintes que l'individu a une chance de préserver son besoin de besoins. D'où l'articulation, originale chez ce médecin, de la physiologie du sentiment au politique et au social.

Dans « Le sentiment esthétique est-il analysable ? Sur une évolution de la pensée de Condillac », Laetitia Simonetta propose un parcours des écrits de Condillac, appréhendé à travers le problème du jugement de goût. Si celui-ci a l'apparence du sentiment, il cache une véritable éducation, celle de la capacité de voir. Cette formation ne consiste pas seulement à développer un organe : elle renvoie aussi à l'acquisition de connaissances artistiques. Le sentiment « se cultive ». La culture, au sens des œuvres, peut informer la perception et déterminer le sentiment. Cependant, la théorie de la connaissance de l'abbé qui dévoile la genèse de cette affection se heurte en même temps à l'irréductibilité de l'impression qu'une œuvre fait sur nous : il faut aussi prendre au sérieux le fait que nous « sentions » la valeur d'une œuvre.

Dans « Des effets politiques de la musique : Montesquieu, les Grecs et l'éducation libérale des Modernes », Céline Spector s'arrête sur le chapitre 8 du livre IV de *l'Esprit des lois* consacré à la musique : les penseurs antiques relevaient combien elle était capable

d'adoucir les mœurs et de s'ajuster au principe du gouvernement des cités – la vertu-, quand ces mœurs devenaient trop guerrières. Mais qu'en est-il du rôle de la musique dans l'éducation des modernes, s'ils cherchent désormais moins la vertu que la liberté ? Faut-il renoncer à son rôle ou simplement à la conception oppressive de l'éducation des sentiments que défendaient les anciens ? Céline Spector dégage la position spécifiquement libérale de Montesquieu, en reconstituant un débat avec ses contemporains, Dubos, Saint-Pierre, plus enclins que lui à soutenir une forme de censure morale des arts et par là un contrôle de l'éducation des sentiments.

Atsuko Tamada, dans « Le goût et la sensibilité pour le sublime », énonce l'important paradoxe proposé par les rédacteurs de manuels de rhétorique du XVIIIe siècle dévoués à la formation du goût de leurs élèves, selon lequel il y aurait non seulement une éducation du goût au beau, puisqu'on peut se former à la saisie de la proportion, mais aussi désormais une éducation du goût au sublime, ce sublime que l'on situait pourtant auparavant hors de portée

de la volonté, de la maîtrise, de l'effort humain. On pourrait ainsi apprendre à sentir le sublime, ce que les élites cultivées européennes ont bien compris, et ont exploité dans leur effort de distinction.

Dans « La formation de la sensibilité chez Schiller », Isis von Plato livre un tableau de l'éducation schillérienne à partir des *Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme*. Schiller réfléchit à la façon dont former le sentiment ou la capacité à ressentir, pour éviter que le développement rationnel privilégié par ses contemporains ne coupe l'homme de l'expérience sensible. La quête de l'artiste représente la façon exemplaire de cultiver le sentiment : le style correspond à la réunion de l'universel et du singulier dans une « forme expressive ». De même, l'homme doit tendre à devenir une personne individuée, en donnant au cours de sa vie une forme significative, qui conjugue la vivacité du sentiment et la rationalité de la loi.

Dans les études récentes, voir le travail de Georges Vigarello, *Le Sentiment de soi, Histoire de la perception du*

corps, XVI^e – XX^e siècle, Paris, Seuil, 2014, pour l’histoire des représentations ; en littérature, ceux de Philip Stewart, *L’invention du sentiment : roman et économie affective au XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010 et de Béatrice Guion (dir.), *Le sentiment moral*, Paris, Honoré Champion, 2015 ; en histoire de l’art, *L’invention du sentiment : aux sources du romantisme*, exposition, 2 avril – 30 juin 2002, Musée de la musique / catalogue, P. Bata, F. Calori, F. Dassas, D. de Font-Réaulx (dir.), Paris : Musée de la musique, Cité de la musique : Réunion des Musées nationaux, 2002. En philosophie, différentes études ont abordé la notion de sentiment à travers l’angle psychologique (voir par exemple Bernard Baertschi, *Conscience et réalité, études sur la philosophie française au XVIII^e siècle*, Genève, Droz, 2005 ; Udo Thiel, *The Early modern Subject : self-Consciousness and Personal Identity from Descartes to Hume*, Oxford University Press, 2011), l’angle esthétique (voir par exemple Elio Franzini, *Filosofia Dei Sentimenti*, Milano, Bruno Mondadori, 1997 ; Fabienne Brugère, *L’expérience*

de la beauté, essai sur la banalisation du beau au XVIII^e siècle, Paris, Vrin, 2006 ; voir aussi *L'esthétique naît-elle au XVIII^e siècle ?* S. Trottein (dir.), Paris, P.U.F., 2000), et enfin l'angle moral (voir par exemple Isabel Rivers, *Reason, Grace and Sentiment: a Study of the Language of Religion and Ethics in England, 1660-1780*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University press, 1991-2000, particulièrement le volume II: *Shaftesbury to Hume*. Les travaux de Laurent Jaffro, entre autres, mettent en lumière l'influence de la philosophie écossaise sur les encyclopédistes et sur Kant, cf. *Le Sens moral. Une histoire de la philosophie morale de Locke à Kant*, éd. L. Jaffro, Paris, P.U.F., coll. Débats philosophiques, 2000).

Sainte-Beuve rapporte une note manuscrite de Siéyès écrite vers 1788 « Le sentiment intérieur, l'amour des hommes appellent l'intérêt, les larmes ; bientôt je m'indigne, je frémis ; j'en veux aux tyrans et je finis non par m'apaiser, mais par me distraire. Le sentiment de l'indignation est le plus fréquent [...] », *Causeries du*

lundi [1851-1862], troisième éd., Paris, Garnier Frères, 1865, 15 tomes, vol. 5, p. 207.

« La force des lois dépend de l'amour et du respect qu'elles inspirent et cet amour, ce respect dépendent du sentiment intime qu'elles sont justes et raisonnables », Robespierre, *Sur la Constitution*, séance du 30 mai 1791, *Œuvres de Maximilien Robespierre* en 11 volumes, Paris, Phénix Éditions, 2000, t. VII, p. 436.

Il n'est pas anodin que *Le Pour et le contre* de Prévost, journal censé rendre compte du « goût nouveau » dans toutes les disciplines y consacre un nombre (ou paragraphe) en 1738 : « L'abus que l'ignorance fait du mot de sentiment, auquel on attribue tous les jours sans l'entendre, tout l'effet des différentes opérations de l'esprit et des degrés de connaissance, me détermine, Mr, à m'adresser à vous, comme à l'homme du monde le plus propre à éclaircir cette matière, et à lever toute équivoque sur un préjugé [...]. Apprenez-moi donc, je vous prie, ce que c'est que juger par sentiment [...] », *Le Pour et le contre*, Paris,

Didot, 1738, 20 volumes, t. XVI, nombre 237. La question signale en même temps que le sentiment est mobilisé quand on ne parvient pas à dire ce qui, en nous, connaît.

Les passions, telles que l'*Encyclopédie* les définit, sont « des perceptions confuses qui ne représentent aucun objet ; mais ces perceptions se terminant à l'âme même qui les produit, l'âme ne les rapporte qu'à elle-même, elle ne s'aperçoit alors que d'elle-même, comme étant affectée de différentes manières, telles que sont la joie, la tristesse, le désir, la haine et l'amour » (*Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert*, Paris, Briasson, 1751-1780, 35 vol., tome XV, p. 34).

L'article « Goût » de l'*Encyclopédie*, rédigé par Voltaire, décrit le goût comme une sensibilité aux œuvres : « Il ne suffit pas pour le goût, de voir, de connaître la beauté d'un ouvrage ; il faut la sentir, en être touché. Il ne suffit pas de sentir, d'être touché d'une manière confuse, il faut démêler

les différentes nuances ; rien ne doit échapper à la promptitude du discernement, et c'est encore une ressemblance de ce goût intellectuel, de ce goût des Arts avec le goût sensuel : car si le gourmet sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs, l'homme de goût, le connaisseur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange de deux styles [...] » (*Encyclopédie, op. cit.*, t. VII, p. 761).

Pensons aussi à Shaftesbury qui fait de cette disposition un critère de distinction de l'humanité dans *l'Essai sur la vertu et le mérite* de 1715.

les grands secteurs d'activités dominants au XVIIIe siècle

L'économie au XVIII^e siècle

A partir de 1750, de nombreuses innovations techniques et une forte poussée démographique ont rendu possible les révolutions agricole et industrielle qui vont bouleverser l'organisation économique et sociale de l'Europe tout au long du XIX^e siècle.

L'accélération de la croissance économique n'entraîne pas pour autant la disparition de la question sociale ; au contraire, celle-ci, en se déplaçant de la campagne à la ville conduit sur le devant de la scène sociale un nouvel acteur : le prolétariat.

Ces évolutions qui affectent la structure et le développement économiques des pays européens trouvent naturellement un écho dans le domaine des idées avec l'émergence de nouvelles théories économiques.

Bien que l'intérêt pour les questions économiques se manifeste dès l'Antiquité, ce n'est qu'au moment de la Renaissance qu'elles deviendront un objet d'étude indépendant. Le mercantilisme, intitulé qui regroupe la plus grande part de la production théorique en matière d'économie depuis le XVI^e siècle jusqu'au XVIII^e, correspond à un mouvement de pensée encore fragmentaire et descriptif. Il apparaît néanmoins comme la première d'une série de doctrines de plus en plus structurées dont les apports nourriront, surtout à partir du XIX^e siècle, le développement de la science économique.

Chez les précurseurs de l'économie, certains trouvent déjà en germe les deux visions du monde, libérale ou interventionniste qui ne cesseront plus de s'opposer. La première inspirera l'économie libérale et ses mouvements acolytes tel l'utilitarisme, la seconde les courants socialistes dont le versant technocratique illustré par le Producteur saint-simonien sera le plus prolifique parmi ceux qui se sont développés en France.

Le développement des échanges mondiaux au XVIII^e siècle

Entre 1700 et 1800, les Européens poursuivent l'exploration du monde et affirment leur domination politique, économique et militaire. Les échanges commerciaux se développent, prémices de la Révolution industrielle.

I. L'essor du trafic maritime

- **L'élimination de la piraterie** et le développement des **assurances** favorisent le trafic maritime. L'utilisation du **sexant** et de **chronomètres de marine** plus précis facilite la navigation. De grands navigateurs complètent la **connaissance du monde**.
- L'Europe réclame de plus en plus produits en provenance d'Amérique tropicale : **épices, sucre, café, coton, tabac, indigo...** L'Asie fournit également des épices mais aussi du thé, des soieries, des cotonnades imprimées et des

porcelaines. En échange, l'Europe expédie outre-mer de plus en plus de produits manufacturés.

- Les acteurs essentiels du grand commerce maritime sont les compagnies commerciales, telle la **compagnie des Indes occidentales** ou celle des **Indes orientales**. Bénéficiant souvent d'un monopole d'État, ces compagnies gèrent des flottes parfois immenses.

La Compagnie des Indes orientales (Vereenigde Oost-Indische Compagnie), par exemple, est une compagnie commerciale hollandaise créée en 1602 et dissoute en 1799. C'est alors l'une des entreprises les plus puissantes de l'histoire du capitalisme. Présente à Ceylan, en Indonésie et en Afrique du Sud, elle a armé environ 3 000 navires en un siècle. Elle pouvait disposer de 40 navires de guerre pour ses opérations militaires, ce qui dépassait les capacités navales de bon nombre de royaumes européens !

- Le « **commerce triangulaire** », c'est-à-dire le transport et la vente des esclaves est de loin **le plus fructueux**. Les navires quittent l'Europe, chargés d'armes, de poudre, de

verroteries et autres objets de faible valeur. Ils gagnent les côtes africaines et échangent leur cargaison contre des esclaves noirs capturés par des tribus africaines à la solde des Européens. Après avoir traversé l'Atlantique dans des conditions abominables, les survivants sont vendus aux planteurs antillais ou américains. Le navire négrier rentre alors en Europe les cales pleines de produits tropicaux. Le bénéfice réalisé par chaque voyage avoisine les 400 %.

- L'essor du grand commerce maritime est lié à la **croissance économique** que connaissent les pays européens, au premier rang desquels se trouve le **Royaume-Uni**.

II. Les grandes puissances commerçantes

- Au XVII^e siècle, les Hollandais étaient les plus dynamiques : c'étaient les « rouliers des mers ». Au XVIII^e siècle, ils sont concurrencés aux Amériques par les Anglais, mais conservent et améliorent leur contrôle du commerce en Asie, avec Ceylan, l'Indonésie ou le Japon.

- Entre 1700 et 1800, la capacité de transport de la flotte britannique est multipliée par plus de cinq. **Londres, qui s'est équipée d'un grand dock, devient l'entrepôt de l'Europe et le premier port mondial.** La capitale britannique compte environ 500 000 habitants en 1700, mais 900 000 en 1801. Le port s'étend sur 16 km le long de la Tamise. Son trafic en 1795 atteint 12 000 navires. Bristol profite du trafic négrier, Liverpool est en plein essor. L'essentiel du commerce se fait avec l'Amérique du Nord.

- En France, Nantes s'enrichit grâce au « commerce triangulaire », Bordeaux décuple son trafic commercial. Mais les tentatives d'implantation coloniale en Inde ou au Canada sont contrecarrées par les Britanniques. La France doit se contenter de cinq comptoirs en Inde, de quelques îles aux Antilles et dans l'océan Indien, ainsi que de l'embouchure du fleuve Sénégal.

L'agriculture au XVIIIe siècle

Dans la France du XVIIIe siècle, le monde agricole représente 85 % de la population. Tout au long de ce siècle, la croissance démographique est continue et le royaume atteint enfin l'autosuffisance alimentaire. Une révolution agricole est-elle à l'origine de ces changements déterminants ? De nombreux petits progrès sont décelables dès les années 1720, dans un secteur qui offre un visage profondément traditionnel.

Lorsqu'on parle de révolution agricole, on suppose une nette progression des rendements à l'hectare, une diminution importante de la main-d'œuvre qui travaille la terre et un recul de la jachère. Aucune de ces évolutions n'est décelable en France au XVIIIe siècle, exception faite de la Flandre (fin XVIIe) et de l'Alsace (fin XVIIIe) en ce qui concerne la jachère.

Dans les années 1750 apparaît une école française de pensée économique, la physiocratie, qui considère l'agriculture comme la source unique de la richesse du

pays. Les physiocrates prônent une juste valeur du prix des céréales et des agriculteurs soutenus par des allègements fiscaux.

En août 1766, une déclaration royale de Louis XV invite les agriculteurs à réutiliser les terres abandonnées depuis plus de quarante ans, en leur offrant une exemption temporaire de la taille et de la dîme. Cette incitation s'avère insuffisante car le gain de terres obtenu correspond seulement à 2,5 % de la superficie agricole globale en 1789.

La Flandre a fait disparaître la jachère au XVIIe siècle et son opulence agricole est symbolisée par des rendements céréaliers deux à trois fois supérieurs aux autres régions productrices de blé : entre 20 et 30 hectolitres à l'hectare contre 7,5 en moyenne pour l'ensemble du royaume. En 1757, le physiocrate François Quesnay souligne un rendement moyen de cinq grains récoltés pour un grain semé. Une fois la dîme prélevée, cela devient quatre pour un. Pour les terres les plus riches, celles de Beauce et de

Brie, on peut atteindre huit grains récoltés pour un semé. Ces chiffres fixent les limites du progrès agricole dans un cadre technique qui ne le permet pas.

L'« enclosure » est née en Angleterre à la fin du XVI^e siècle, elle a transformé une agriculture traditionnelle (administration commune des terres sans clôtures) en système de propriétés privées (terrains clos séparés par des haies ou des barrières, apparition du bocage). C'est la fin des droits d'usage, les communaux dont dépendent la grande majorité des paysans.

La pratique de l'« enclosure » favorisée par un édit royal en 1767, se répand en Normandie, Champagne, Bourgogne, Hainaut, Artois et Flandre. Les clôtures de parcelles se heurtent à une opposition collective en faveur de l'usage des communaux. En Auvergne, l'intérêt social continue de prévaloir sur l'intérêt économique et les communaux sont maintenus. En Bourgogne et en Artois, les seigneurs revendiquent le droit de s'approprier le tiers des terres communautaires avant clôture (c'est l'ancien droit médiéval

du « triage »), attitude qui entretient un immense sentiment de spoliation au sein du monde paysan.

De nouvelles cultures

Les progrès de l'agriculture française sous l'Ancien Régime sont à rechercher dans l'introduction de nouvelles cultures, celles du maïs et de la pomme de terre. Le maïs ramené en Europe par Christophe Colomb est introduit en France par le Béarn et apparaît sur les marchés de Castelnaudary et Toulouse entre 1635 et 1640. Il s'étend à toute l'Aquitaine au XVIII^e siècle et sert de substitut économique à la culture du pastel, en voie de disparition depuis l'arrivée de l'indigo d'Amérique. Utilisé principalement pour nourrir les animaux, le maïs entre pour 4 % seulement dans la masse alimentaire nationale.

La pomme de terre, originaire des hauts plateaux des Andes, connaît un succès timide alors qu'elle nourrit à surface égale, cinq fois plus de personnes que le blé. Le tubercule est déjà présent en Flandre, Alsace, Lorraine et Dauphiné. Face aux résistances longues à surmonter,

Parmentier va utiliser de véritables arguments publicitaires pour lancer sa culture après les années 1770. Les Français jugent ce tubercule indigne de l'alimentation humaine alors qu'en Flandre autrichienne (Belgique actuelle), elle s'est déjà substituée à 40 % de la consommation de céréales. La consommation de pommes de terre se propage lentement, ce qui constitue le signe d'une abondance alimentaire certaine pour le royaume de France.

Spécialisations régionales

Dans les progrès agricoles, il ne faut pas sous-estimer la diversification des productions et le renforcement des spécialisations régionales.

La viticulture est un exemple typique de la spécialisation régionale, avec une poussée massive de la production au XVIIIe siècle : on plante trop de ceps dans la seconde moitié du siècle, ce qui entraîne une crise de surproduction dans les années 1780. On assiste à un renforcement des viticultures méridionales (Languedoc et Provence), du

Bordelais, de la Bourgogne et à la naissance du vignoble dans le Beaujolais.

La spécialisation est également visible dans l'élevage : la Normandie, le Limousin et le Charolais deviennent de grandes régions d'élevage bovin et s'insèrent dans une économie d'échanges nationaux, en fournissant les marchés parisiens, demandeurs de produits carnés et laitiers.

Entre théories et pratiques

Le mouvement des physiocrates n'a pas rencontré le succès escompté auprès des producteurs agricoles, même chez les riches propriétaires des grands domaines céréaliers du Bassin Parisien. Une vingtaine de sociétés d'agriculture sont créées à partir des années 1760, sur l'incitation du Contrôleur général des Finances Bertin. Elles encouragent les expérimentations, se basant sur les ouvrages d'agronomie comme celui de Duhamel du Monceau (1700-1782), le « Traité de la culture des terres » : rédigée entre 1750 et 1761, cette encyclopédie en six volumes constitue

le premier grand ouvrage français sur l'agriculture depuis celui d'Olivier de Serres en 1600. Les agriculteurs demeurent méfiants à l'égard des nouveautés : les préceptes agronomiques proposés par une élite, ne prennent pas vraiment le relais d'un savoir-faire acquis par l'expérience et sans marge de manœuvre, les nouvelles pratiques n'ont pas droit à l'erreur.

L'agriculture française n'a pas effectué sa révolution au XVIIIe siècle mais elle a intégré une multitude de petites innovations décelables dans chaque région du royaume. La croissance de la production agricole est bien réelle (0,4 à 0,5 % par an donc au moins 40 % sur le siècle) mais elle s'est réalisée sans bouleversements techniques. Elle permet au royaume de nourrir sa population, en croissance démographique de 40 % sur la période 1700-1790.

Le siècle de la pensée

On pense beaucoup tout au long du XVIII^e siècle, on sent bien que la monarchie absolue décline, que les guerres ne laissent que défaites et amertume, on sait que l'Angleterre ne cesse d'étendre sa domination, que la Prusse devient une puissance menaçante. Tout cela est commenté dans les salons, les cafés ou les clubs : on y refait le monde, on imagine une autre société, moins hiérarchisée, moins figée, plus juste surtout. Mais la vieille noblesse s'accroche à ses prérogatives, les Parlements cherchent à servir leurs intérêts.

On écoute le discours des penseurs dans le salon des dames : celui de madame du Deffand qui reçoit Fontenelle, le vulgarisateur des sciences, Marivaux, le délicat aquarelliste des passions, Montesquieu, l'esprit libéral et rigoureux, le sceptique et cynique à la fois, l'utopiste, le sociologue avant la lettre ; on peut aussi être reçu chez madame Geoffrin, rue Saint-Honoré, où font halte les

mêmes, ou bien encore d'Alembert, le spécialiste des équations différentielles. Chez Julie de l'Espinasse, on croise Turgot, Condillac qui réfléchit sur le langage, Condorcet...

Et puis, on lit Voltaire, on lit Rousseau. Le premier est une gloire sulfureuse qui a déstabilisé les adeptes de la tradition avec son dictionnaire philosophique, brocardé la justice, proposé des solutions à l'anglaise, bref, il a clairement souhaité la révolution ! Le second a rêvé une société égalitaire, misant sur la bonne volonté collective, il a proposé une nouvelle façon de transmettre le savoir, et même un dieu tout neuf : l'être suprême ! Denis Diderot publie une encyclopédie des savoirs que tous les esprits

curieux dévorent avec gourmandise, découvrant que les voies du salut s'accommodent mieux de la science que de la conscience. Beaumarchais, quant à lui, fait dire à son Figaro : « Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur », surtout, à l'adresse de l'aristocrate : « Qu'avez-

vous fait pour tant de biens ! Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus. »

C'est dire combien en ce XVIIIe siècle où le peuple souffre de la domination écrasante des Grands, où la bourgeoisie n'en peut plus de l'arrogance des pouvoirs qui grincent dans leurs vieux cadres, l'esprit révolutionnaire s'est développé dans le cocon de la pensée, prêt pour l'envol dans le printemps de l'espoir, celui de 1789, par exemple...

**Toute l'histoire de France au 18e siècle dans un ordre
chronologique**

1701

- Guerre de succession d'Espagne (1701-1713)
- Fondation de l'Académie de Berlin
- Création du Journal de Trévoux (1701-1767)

1702

- Guerre de Camisards (1702-1704)

1705

- Première machine à vapeur de Newcomen et Savery

1715

- Mort de Louis XIV
- Régence de Philippe d'Orléans

1716

- Système de Law:papier-monnaie

1717

-Guerre de la Quadruple alliance (1717-1720)

1720

-Fuite de Law

1723

-Régence personnel de Louis XV

-Fondation de la Bourse de Paris

1726

- Ministère de Fleury

1733

- Guerre de succession de Pologne

1740

- Guerre de succession d'Autriche (1740-1748)

1747

- Fondation de l'École des Ponts et Chaussées

1748

- Découverte des ruines de Pompéi

1749

Parution de l'Histoire Naturelle de Buffon (1749-1789)

- Diderot, Lettres sur les Aveugles

1750

Malesherbes directeur de la Librairie (1750-1763)

1751

La Caille et Lalande calculent indépendamment la distance Terre-Lune

Parution du premier volume de L'Encyclopédie

- Voltaire, Le Siècle de Louis XIV

1752

- Benjamin Franklin invente le paratonnerre

- La Querelle des Bouffons (1752-1754)

1754

- Début de la construction de la place Louis XV à Paris (place de la Concorde)

1756

- Guerre de sept ans (1756-1763)

- Création de la Manufacture de Sèvres

- Création du Cabinet des Chartes de J.-N. Moreau
Voltaire, Le Désastre de Lisbonne

- Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité

- Mirabeau, L'Ami des hommes

1757

- Tentative d'assassinat de Louis XV par Damiens

1758

- Ministère de Choiseul (1758-1770)
- Linné, Systema naturae (classification moderne des plantes et des animaux)

1759

Condamnation de l'Encyclopédie

Voltaire, Candide

piderot, Les Salons (1759-1781))

1763

Traité Paris : fin de la Guerre de Sept ans

1764

construction du Panthéon et de la Madeleine à Paris

Voltaire, Dictionnaire Philosophique

1766

. Rattachement de la Lorraine à la France

1768

-Scheele isole l'Hydrogène --

La France acquiert la Corse

1769

- Diderot, Le Rêve de d'Alembert

1770

"Révolution royale" Maupeou au pouvoir (1770-1774)

Abbé Raynal, première édition de L'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes

1773

-Fondation du Grand Orient de France

- Scheele découvre l'Oxygène

1774

-Règne de Louis XVI (1774-1792)

- Ministère Turgot (1774-1776)

1776

Traduction française de Shakespeare par Letourneur

1777

- Gouvernement de Necker (1777-1781)

1783

Traité de Versailles : Naissance des États-Unis
d'Amérique

Premier vol humain par Pilâtre de Rozier
(Montgolfière)

- Fondation de l'École des Mines de Paris

1788

Convocation des Etats Généraux

- Rappel de Necker

- Société des Amis des Noirs

1789

- 5 mai Réunion des États Généraux

17 juin

- Le Tiers-État se proclame Assemblée nationale

20 juin

Serment du Jeu de Paume

9 juillet

- L'Assemblée nationale devient Constituante

12 juillet

Renvoi de Necker

14 juillet

-Prise de la Bastille

4 août

-Abolition des privilèges

26 août

- Déclaration des droits de l'homme
- Orateurs révolutionnaires Mirabeau, Danton, Robespierre, Saint-Just (1789-1794)

1790

- Abolition des lettres de cachets
- Vente des biens du clergé
- Fête de la Fédération
- Constitution civile du clergé
- Cercle Social
- Club Électoral
- Création des Archives nationales
- Burke, Réflexions sur la Révolution Française

1791

- Fuite de la famille royale

- Guerre de la deuxième coalition (1798-1801)

1793

- Exécution de Louis XVI

- Chute des Girondins

1794

- Chute de Robespierre

1799

- Coup d'État du 18 Brumaire

- Société des Observateurs de

l'Homme

1800

- Constitution de l'an VII

- Création de la Banque de France

Crimes de l'Amour

- Madame de Staël, De la Littérature - Sade, Les

1801

- Fin de la guerre de la deuxième coalition
- Traité de Lunéville
- Chateaubriand, Atala

1802

- Bonaparte, consul à vie
- Concordat
- Réorganisation de l'instruction secondaire, Création de la Légion d'honneur et Création des chambres de commerce

1804

- Etablissement de l'Empire

